

19<sup>e</sup> ANNÉE. — N<sup>o</sup> 1

PREMIER TRIMESTRE 1939

# LE PASSEPOIL

BULLETIN PÉRIODIQUE ILLUSTRÉ  
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES DE FRANCE

(Paraissant 4 fois par an)



IMPRIMERIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT  
PARIS-NANCY-STRASBOURG

R. H.  
K. H. P.

# SOMMAIRE DU NUMÉRO 1

---

— Avant-propos de la 19 <sup>e</sup> année. . . . .	1
— Plaques des Eaux et Forêts — par E.-L. B. . . . .	2
— Questions et réponses. . . . .	3
— Les Devanciers du 1 <sup>er</sup> Étranger de Cavalerie — par P. BENIGNI avec trois planches en couleurs hors texte n <sup>o</sup> 1, 2 et 3 de P. BENIGNI . . . . .	5
— Lanciers du 1 <sup>er</sup> Étranger de Cavalerie — par P. BENIGNI avec une planche en couleurs hors texte N <sup>o</sup> 4 de P. BENIGNI . . . . .	14
— Le Régiment Suisse de Karrer. 1719-1763 — par E. NUSSBAUM. . . . .	16
— Les Uniformes de Troupes de la Marine et des Colonies depuis 1814 par Henry BOISSELIER et le Commandant DARBOU . . . . .	17
— Échos et Nouvelles . . . . .	21
— Bibliographie . . . . .	23
— Bulletin de la Société . . . . .	23

---

# LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes de France  
paraît tous les trois mois

## Cotisations provisoires pour 1939

	MEMBRES ACTIFS (FRANÇAIS)		MEMBRES CORRESPONDANTS (ÉTRANGERS)	
	Résidant en France	Résidant à l'étranger	Résidant en France	Résidant à l'étranger
Avec envoi sous bande . . . . .	75 fr.	80 fr.	100 fr.	105 fr.
Avec envoi sous bande recommandé . . . . .	80 »	90 »	105 »	115 »
Avec envoi sous tube. . . . .	80 »	85 »	105 »	110 »
Avec envoi sous tube recommandé . . . . .	85 »	95 »	110 »	120 »

Adresser :

1<sup>o</sup> Tout ce qui concerne les cotisations au Secrétaire,  
**M. ÉMILE NUSSBAUM, 2, Avenue de la Forêt-Noire, Strasbourg.**  
Compte Chèque Postal N<sup>o</sup> 7750, Strasbourg.

2<sup>o</sup> Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Président,  
**M. le Commandant BUCQUOY, 24, Rue de Rigny, Nancy.**  
Compte Chèque Postal N<sup>o</sup> 391-43, Nancy.

## **Avant-propos de la 19<sup>e</sup> année.**

---

*Nous venons d'inscrire le 260<sup>e</sup> membre du Passepoil pour 1939 ; c'est, croyons-nous, la meilleure nouvelle que nous puissions communiquer à nos collègues. Sur les 25 membres qui n'avaient pas donné signe de vie au 2 octobre, 9 ont envoyé leur cotisation, 2 ont démissionné, les autres persistant dans leur mutisme ont été radiés de la Société. 7 membres nouveaux sont venus à nous depuis ; 1 a démissionné pour 1939, 1 est décédé, et l'ensemble de ces opérations nous conduit au chiffre de 260 membres que notre Société n'avait encore jamais atteint.*

*L'année 1938 a donc été bonne pour le Passepoil. Nous la clôturons néanmoins avec 1.600 francs de passif, l'actif étant constitué par la quarantaine d'exemplaires qui nous restent disponibles. Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, c'est uniquement la vente des exemplaires restants des années écoulées qui nous permet de parer au déficit annuel et de tenir. Nous le rappelons à nos membres récents à qui nous pouvons encore procurer l'année 1921 et les années de 1930 à 1938.*

*La liste des membres arrêtée au 15 janvier paraît en même temps que le présent numéro et a été adressée à ceux qui par l'envoi de leur quote-part en ont permis l'impression. Elle sera envoyée également à tous ceux qui en feront parvenir le montant (8 francs) à la rédaction. Comme on le verra, cette liste ne comporte aucun abonné, ni aucun intermédiaire (libraires ou autres). Tous les noms qu'elle porte sont ceux de membres de la Société, qualité obligatoire pour recevoir le bulletin. Rappelons que tout sociétaire peut acquérir, s'il le désire, deux exemplaires du bulletin, en payant deux cotisations.*

*Nous remercions très vivement ceux de nos collègues qui ont bien voulu depuis quelques mois nous exprimer leur satisfaction de la qualité de notre bulletin et nous ferons tous nos efforts pour que l'année 1939 soit digne des précédentes. On y trouvera un grand nombre des planches hors texte signées des artistes préférés de nos membres ; une partie de ces planches sera confiée à un coloriste nouveau dont on a pu remarquer l'habileté dans la planche 14 de 1938.*

*Mais tous ces efforts ne vont pas sans des sacrifices que seul peut compenser le recrutement de nouveaux membres et nous insistons à nouveau auprès de nos collègues pour qu'ils signalent l'existence du Passepoil aux personnes de leur entourage susceptibles de s'y intéresser. Il est invraisemblable par exemple que des cercles militaires comme ceux de Paris, Lyon et Marseille ne possèdent pas notre bulletin.*

*En terminant, nous tenons à souligner le soin et le sens artistique apporté par la Maison BERGER-LEVRAULT à la présentation du Passepoil et à rendre hommage à son esprit largement compréhensif autant qu'à son désintéressement commercial malgré l'importante hausse de prix à prévoir pour 1939.*

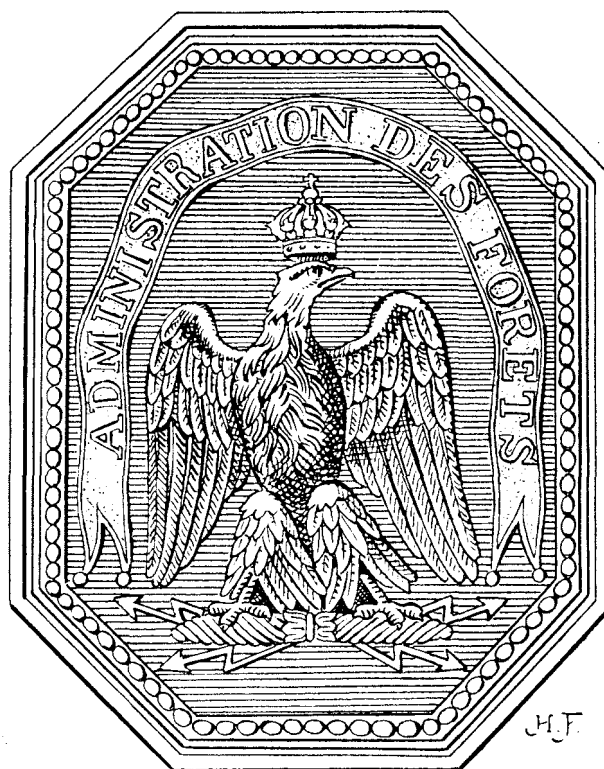
*Le Président.*

---

## PLAQUES DES EAUX ET FORÊTS

Nous donnons ci-dessous des plaques de baudrier des agents des Eaux et Forêts du premier Empire (à gauche) et du second Empire (à droite). Elles sont connues.

Une autre plaque, qui l'est beaucoup moins est celle que nous reproduisons à la page suivante et qui a été prise longtemps pour une plaque du premier Empire. Nous la croyons du second



Plaques de baudriers des agents des Eaux et Forêts.  
(Collection Urbain Noirel.)

Empire et sans doute réservée aux agents chargés spécialement de la surveillance des Forêts de la couronne.

Elle fit partie d'un ensemble de 5 plaques identiques trouvées il y a deux ans chez un antiquaire à Compiègne par un de nos collègues M. Urbain Noirel. Elles étaient disposées sur

une planchette de bois recouverte de drap vert forestier ou plutôt, pour employer un terme plus exact, de drap vert dragon, et entourées de boutons dorés, à l'aigle, du second Empire, portant l'inscription « Forêts de la Couronne ».

Cet ensemble avait dû être encadré et devait contenir vraisemblablement 7 plaques, car il en manquait deux au tableau, qui d'après les dires de l'antiquaire qui les possédait, avaient été remises, l'une au Musée de la Vénerie, à Senlis, ce qui est exact, l'autre vendue à un Anglais, le reste fut acheté par M. Urbain Noirel qui en a déjà remis : une au D<sup>r</sup> Georges, de Nancy; une au D<sup>r</sup> Germain, de Bruyères (Vosges); une au Musée de l'École forestière, à Nancy.

Ces objets avaient été assemblés et conservés, paraît-il, par un agent forestier, garde des Forêts de la Couronne avant 1870.

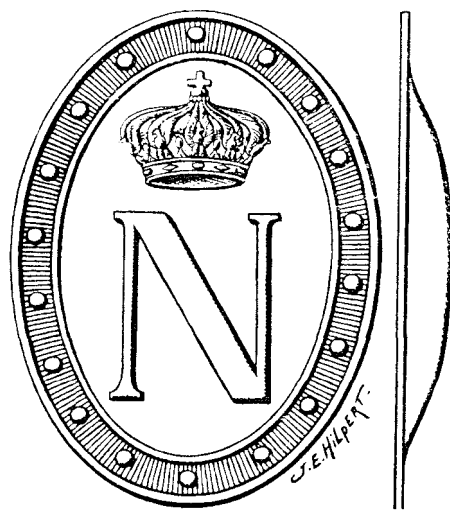
E.-L. B.



## QUESTIONS ET RÉPONSES

**128<sup>e</sup> Question** (posée par M. Cura). — Quelle a pu être la destination de l'objet dessiné ci-contre? Il est en cuivre doré et ne porte aucun trou ni aucune trace d'un mode quelconque de fixation.

**129<sup>e</sup> Question** (posée par M. Cura). — Le chapeau des cantinières de l'artillerie dans la dernière tenue qu'elles ont porté était garni d'un plumet. Ce plumet était-il en crin comme celui de la troupe, en plumes de coq comme celui des officiers, ou bien était-ce une simple plume d'autruche comme la mode en a, à certaines époques, orné les chapeaux de femmes? Je possède une photographie de cette cantinière mais il est impossible de distinguer la nature exacte du plumet. Il semble plutôt en plumes d'autruche et cependant la fille de la personne photographiée croit se souvenir qu'il était en crin. *Quid juris?*



**130<sup>e</sup> Question et Réponse.** — Le peintre S. Laurent, dont on a fort admiré à la dernière exposition de la Société des Collectionneurs de Figurines historiques les soldats de carton, véritables miniatures traitées dans le genre ancien, nous communique l'intéressant document ci-dessous en nous demandant ce que peuvent bien être ces grenades « pour servir attachées à la poignée du sabre ».

ARMÉE DU HAUT-RHIN

Du Petit Landau le 16 Pluviôse,  
2<sup>e</sup> année républicaine.

Extrait d'une lettre adressée par Carmillot, Sergent-Major adjoint au Capitaine chargé du détail de l'habillement équipement et armement du 9<sup>e</sup> Bataillon de la Côte-d'Or.

Au Citoyen Vaillant, membre du bureau des Équipements du District de Dijon, Département de la Côte-d'Or.

Je suis chargé, Citoyen, par le Conseil d'administration de mon Corps de m'instruire près de toi, sur différents objets d'habillement, d'équipement et d'armement, dont se trouve en ce moment dépourvu le Bataillon. Si tu peux nous les faire passer faut y envoyer un commissaire pour les recevoir, ces objets sont, Savoir :

1<sup>o</sup> Cinquante habits complets que tu a promis Sur une Lettre envoyée à l'adjudant Major je t'observe que nous estimons mieux recevoir le Drap pour le faire faire au Tailleur attaché à notre Bataillon, pour les officiers qui se trouvent en ce moment dépourvu d'habillement que de les recevoir fait tandis que cela coutera moins de frais à la République.

2<sup>o</sup> Quatre vingt paires d'Épaulettes pour nos Grenadiers et quatre vingt grenades pour servir attachées à la poignée du Sabre dont ils se trouveront armés.

3<sup>o</sup> Dix huit caisses en Cuivre Dix huit Colliers de tambour et dix huit paires de Baguettes Sur ces articles je t'observe que le Bataillon n'a point reçu de ces objets depuis qu'il est sorti de Dijon lieu de formation, et qu'il s'en trouve dans ce moment dépourvu tout à fait.

4<sup>o</sup> Deux cent huit Sabres qui serviront pour armer les sous-Officiers et Grenadiers de notre bataillon qui n'en ont pas encore reçu aucun.

5<sup>o</sup> Cent vingt huit Grenades aux trois couleurs pour servir à garnir la poignée du Sabre dont se trouveront armés les sous Officiers du Bataillon.

.....  
Je te Salue Fraternellement  
CARMILLOT.

Nous sommes entièrement d'accord avec nos collègues spécialistes en armes blanches que nous avons consultés pour estimer que l'expression « grenade de sabre » ne s'applique nullement à un objet métallique qui ornerait la poignée du sabre. Elle est simplement l'équivalent du mot « dragonne » pour désigner le « cordon de sabre » qui est l'expression la plus usitée à l'époque. Remarquons en effet que la houpette du gland qui termine le cordon de sabre donne bien à ce gland l'aspect d'une grenade renversée, d'où l'expression de « grenade de sabre » employée par le sergent-major Carmillot.

Commandant E.-L. BUCQUOY.

---

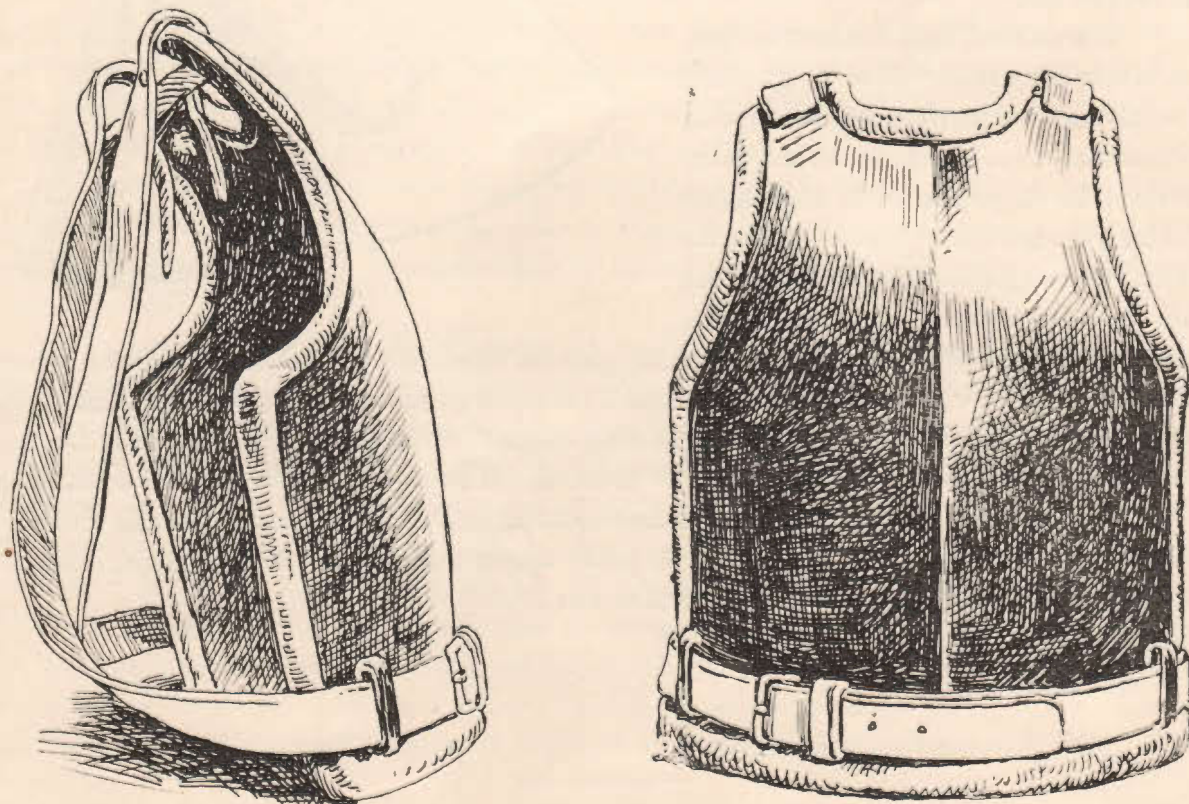
## LES DEVANCIERS DU 1<sup>er</sup> ÉTRANGER DE CAVALERIE

ROYAL-ÉTRANGER-CAVALERIE — RÈGNE DE LOUIS XIV

(PLANCHE HORS TEXTE N<sup>o</sup> 1)

Le Régiment Royal-Étranger-Cavalerie fut formé avec les débris de plusieurs Corps étrangers levés sous Louis XIII. Il conserva son titre jusqu'en 1791, date où les principes égalitaires n'admettaient plus d'étrangers dans nos rangs. Il échangea alors un nom devenu fameux pour un numéro qui lui assigna le 7<sup>e</sup> rang dans la série des Régiments de Cavalerie, puis, à partir de 1803, dans les Cuirassiers.

La planche jointe à cet article représente une des premières tenues portées par le Régiment pendant la période la plus glorieuse de son histoire. Notre cavalier coiffe encore le large chapeau gris, retroussé sur le devant et orné d'une plume rouge. Il s'est débarrassé progressivement



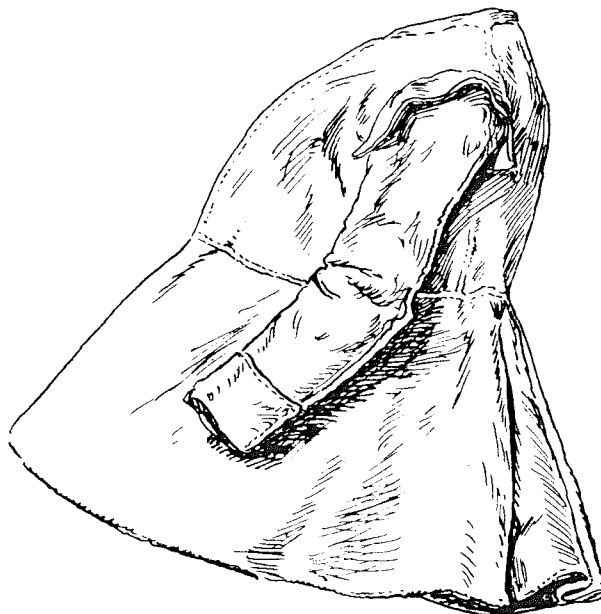
Plastron de cavalerie. — Époque de Louis XIV.

depuis le début du règne de Louis XIII de la *salade*, de la cuirasse complète avec garde-reins et braconnière, des brassards, gantelets et cuissards et a remplacé ce pesant attirail par le buffle défensif et le plastron ou demi-cuirasse. Et même, suivant les époques ou les campagnes, ce plastron était souvent abandonné individuellement ou par des corps entiers.

L'écharpe blanche tenait lieu de cocarde et servait à distinguer nos cavaliers des escadrons ennemis, dont la tenue assez semblable pouvait provoquer de sanglantes méprises.

Quand les hommes ne revêtaient pas le buffle, ils portaient un justaucorps qui, déjà, commençait à être de couleur bleue pour les Régiments Royaux. Dans notre planche, cette couleur ne se retrouve que sur les seules parties confectionnées en drap, le manteau et les chaperons de l'équipage, qui ne comportait pas encore de housse. Cette couleur que l'on nommait tout simplement bleu ou bleu turquin, était de la teinte azur ou bleu céleste. C'était celle de la livrée royale qui ne devint très foncée que sous la Régence, mais en conservant toujours le nom de *Bleu de Roi*.

L'armement consistait en une épée, un mousqueton et une paire de pistolets. Les distinctions particulières au corps se retrouvaient dans les aiguillettes et le galon bordant les chaperons. Nous donnons ci-contre en vignettes le détail du justaucorps, qui s'agraffait sur le devant, au lieu de se boutonner. Le parement de la manche était généralement en drap rouge. Le plastron représenté aussi ci-contre était recouvert d'une peinture noire et grossièrement matelassé à l'intérieur en toile bise. Son pourtour était bordé d'un bourrelet d'étoffe rouge. Ce modèle de demi-cuirasse, en usage dans les différentes Cavalleries de l'époque, était extrêmement court et découvrait la ceinture. Il diffère de celui dessiné par La Porterie en 1756, qui était plus long et descendait jusqu'à la taille. L'ancien modèle toutefois dut rester longtemps en service, puisque de petits soldats anciens d'Orléans-Cavalerie, finement dessinés et découpés (1) en sont encore revêtus vers 1765.



P. BENIGNI.

---

(1) Collection Lemarchand.



**9<sup>e</sup> CHEVAU-LÉGERS LANCIERS****TENUE DE ROUTE - 1812****(PLANCHE HORS TEXTE N<sup>o</sup> 2)**

Le Régiment qui porta le nom de 9<sup>e</sup> Cheval-Légers Lanciers a eu une existence très mouvementée, malgré sa durée assez brève.

Créé par décret du 3 février 1811, sous le nom de 30<sup>e</sup> Chasseurs ou Chasseurs-Lanciers il devenait 9<sup>e</sup> Cheval-Légers Lanciers le 18 juin de la même année. La première Restauration, en supprimant l'arme des Lanciers, licenciait définitivement le 8 octobre 1814, ce Régiment, dont le numéro ne devait réapparaître, d'une façon tout éphémère, que plus de soixante ans plus tard. (1).

Pendant cette période de moins de quatre ans, le Régiment porta successivement deux uniformes différents, l'un vert jusqu'au début de 1813, le second bleu de 1813 à son licenciement. C'est de la première de ces deux tenues que nous nous occuperons exclusivement aujourd'hui. La *Giberne* a publié, il y a quelques années, une courte étude puisée aux meilleures sources documentaires, qui est illustrée d'une planche dont s'est inspiré R. Knoetel dans son *Uniformenkunde*. Les inexactitudes que j'ai relevées sur ces deux planches m'ont décidé à reprendre la question et à représenter la tenue que le régiment dut réellement porter.

Le Corps allait être organisé à Hambourg sous la direction du Maréchal Davout, qui chargea le général Bordesoule, en collaboration avec le Commissaire Ordonnateur Désirat, de tout ce qui concernait l'habillement, l'équipement et le harnachement, détails sur lesquels le décret de formation était muet.

Un ordre de l'Empereur du 24 janvier 1811 avait en effet prescrit au Ministre de la Guerre de présenter un projet de décret pour lever trois régiments d'Infanterie de Ligne et un Régiment de Lanciers dans les trois nouveaux départements du Nord de l'Allemagne. Dès le 1<sup>er</sup> février, le ministre dans son rapport à l'Empereur, posait entre autres, la question suivante : « *Quant au Régiment de Lanciers, cette dénomination le distingue suffisamment des autres corps à cheval de l'armée, à moins que Sa Majesté ne veuille lui donner rang dans l'arme des Chasseurs, il prendrait alors le n<sup>o</sup> 30 de cette arme.* » Et, ajoutait-il, s'il prend rang parmi les Chasseurs, l'uniforme se trouve déterminé par ce seul fait, mais dans le cas contraire, c'est-à-dire s'il devient Régiment de Lanciers, il est nécessaire que Sa Majesté veuille bien donner des ordres. Cette demande restant sans réponse, le Maréchal Prince d'Eckmuhl, qui n'aimait pas le temps perdu, passa outre et décida lui-même quelle serait la tenue de Régiment en laissant libre cours à ses préférences.

---

(1) Le 9<sup>e</sup> Lanciers fut formé le 4 avril 1871 par la fusion du régiment des Lanciers de la Garde avec le 6<sup>e</sup> Lanciers de Marche et devint, lors de la deuxième suppression de cette arme, 20<sup>e</sup> Régiment de Dragons, le 8 août 1871.

Puisqu'il comptait dans l'arme des Chasseurs, le Régiment aurait dû avoir le shako noir, l'habit-surtout vert, la culotte hongroise verte, basanée entre les jambes, le gilet de drap blanc (1), le manteau et le portemanteau verts, la schabraque en peau de mouton blanc. En réalité, il ne fut conservé du règlement que le fond de l'habit, qui fut vert. Pour le reste, le qualificatif de Lanciers servit de prétexte pour adopter le *czapska* et le *kurtka*; les raisons d'économie camouflèrent le reste. Le brave Désirat en perdit le sommeil, mais Davout était homme à imposer sa volonté et le tour fut joué.

Si maintenant on examine la description de l'ensemble, on constate que cette tenue se rapproche étonnamment de celle portée par les Lanciers autrichiens, et que c'est certainement le souvenir de ces Régiments élégants qui dicta le choix du Maréchal. Même *czapska* de couleur tranchante, sans plaque ni chaînette; même *kurtka* vert, même pantalon basané à bandes non boutonnées, même schabraque demi-courte, intermédiaire entre la housse carrée de la grosse Cavalerie et la schabraque à longues pointes de la Cavalerie légère, remplaçant l'humble peau de mouton, même portemanteau sans galon, même flamme de lance jaune. L'analogie est frappante et c'est elle qui a guidé mon pinceau.

*Explication de la planche hors texte n<sup>o</sup> 2.*

Le régiment était composé de cavaliers de l'Allemagne du Nord et de la Pologne, ainsi que de 1.441 hommes provenant de la Légion hanovrienne incorporée. On utilisa, pour son habillement, les manteaux rouges et le drap noir existant dans les magasins de Hambourg. Le drap vert, qui se révélait de mauvaise qualité, ne fut employé que pour les habits, dont les distinctions furent de couleur chamois. Les manteaux-capotes furent rouges comme les pantalons. Les vestes d'écurie grises. Les cravates en voile noir. Les flammes de lance en serge chamois, comme les retroussis d'habit. Les boutons, en étain, moyens et gros.

La correspondance échangée au cours de l'organisation du régiment, entre dans tous les détails et permet de déterminer avec précision, quelle fut cette première tenue.

Le *czapska* devait avoir le turban en cuir noir et l'impériale recouverte en drap rouge. Il ne comportait ni plaque, ni chaînette, ni têtes de lion, ni clous pour les coins du pavillon, ni galon large, ni passepoils, ni cercle de visière. Ces particularités répondent exactement à celles du bonnet autrichien en service chez les houlans, et c'est cette forme que j'ai dessinée. Une seule modification fut apportée au projet primitif : le turban et le dessus qui devaient être en cuir, furent, toujours pour des raisons d'économie, recouverts en drap noir. Et ceci demande quelques explications pour bien saisir la chose.

Le *czapska* se compose du *turban* ou *bombe*, de l'*impériale* ou *pavillon* et du *dessus* de cette dernière partie que l'on nomme *plateau*. Le dessinateur de la *Giberne* a confondu le dessus du

---

(1) Et non tressé, comme l'indique M. G. Michel. Ce gilet tressé en drap de la couleur distinctive n'était pas réglementaire et n'était porté que par de rares régiments, qui imitaient ainsi les Chasseurs à cheval de la Garde Impériale.

pavillon avec le pavillon tout entier et son czapska est devenu tout noir. Or, certains régiments de Houlans autrichiens et les Lanciers bavarois de 1813 ont porté des czapski dont le pavillon est recouvert en drap de couleur tranchante, tandis que le *plateau* est en cuir noir et se termine à chaque angle par une pointe rabattue sur l'arête du pavillon proprement dit. Voir le croquis de détails. Il dut en être ainsi pour nos Chasseurs-Lanciers et leur czapska conserva sa couleur écarlate, ce qui contribua puissamment et, avec beaucoup plus de raison, à créer le sobriquet de *Lanciers rouges de Hambourg*, que la couleur du pantalon et de la schabraque.

Nous avons vu que le czapska n'avait pas de jugulaire-gourmette. Il n'avait pas non plus de cordon. Une simple *mentonnière* de cuir, à la manière autrichienne, devait donc fixer cette coiffure sur la tête de l'homme.

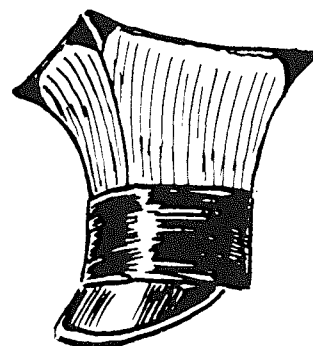
Le *kurtka* vert à distinction chamois, d'allure autrichienne, n'appelle aucun commentaire.

En 1811 la culotte hongroise était seule réglementaire, sauf pour les Hussards qui, depuis 1810, portaient un pantalon large de campagne, généralisé pour la cavalerie légère à partir de 1813. Certains régiments toutefois avaient, antérieurement, adopté un pantalon analogue, basané ou non, très souvent boutonné le long des cuisses. Au 30<sup>e</sup> le *pantalon*, de couleur rouge, remplaçait la culotte. Il était orné sur les côtés d'une bande noire unique, sans boutons, et garni en peau de veau entre les jambes. Afin de pouvoir l'enfiler par-dessus les bottes, il devait être fendu extérieurement dans le bas et fermé par une série de lacets en ficelle. C'était le pantalon des Houlans autrichiens.

La *schabraque* en drap était taillée dans l'étoffe des manteaux rouges des Dragons de Hambourg. On trouvait trois schabraques entières dans un manteau, à condition de rapporter les pointes. Cela donnait des effets de dimensions réduites, comme on l'a lu plus haut, car la schabraque à la hussarde nécessitait une plus grande quantité d'étoffe. Détail qui confirme aussi notre thèse, puisque les Uhlans autrichiens avaient eux-mêmes cette schabraque demi-longue, intermédiaire entre la housse de la Cavalerie lourde et la schabraque à longues pointes des Cavaliers Légers. Sa bordure était en drap noir. Le *portemanteau*, rouge aussi, sans galon ni passepoil, et la flamme de lance entièrement jaune, complétaient la ressemblance avec l'uniforme autrichien.

*Armement.* — Les *lances* du 30<sup>e</sup> n'étaient réglementaires en aucun pays. C'étaient des sortes de piques ayant subi des réparations. Le reste de l'armement demande quelques éclaircissements. Depuis nos victoires, nos arsenaux étaient copieusement fournis en armes de toutes sortes, que l'Autriche, en plus de son armée, fournissait à un grand nombre de contingents européens secondaires. Les sabres ainsi récupérés entre autres, étaient fréquemment mis en service pour des raisons d'économie, dans nos Régiments de Cavalerie Légère. C'est de cette arme que nous avons muni notre Lancier.

Ce n'est qu'à partir de la fin de 1811 que les Régiments de Cheval-Légers furent armés du



Czapska  
de Uhlans bavarois.

*mousqueton* en plus de la lance. Chacun des 8 Régiments (1) reçut 300 mousquetons neufs, modèle an XI, pour armer les sous-officiers et les 30 hommes par compagnie qui ne devaient point avoir de lances et 700 mousquetons étrangers pour les Cheval-Légers devant avoir cette arme avec leur lance. Ces mousquetons étrangers devaient être échangés contre d'autres quand la situation des magasins le permettrait, ce qui n'eut lieu qu'à la réorganisation de 1813, qui changea la répartition de l'armement.

Avec le mousqueton on portait la *baïonnette* de 18 pouces (48 centimètres), ce qui peut paraître étonnant, car le mousqueton autrichien, dont le fût va jusqu'à l'embouchure du canon, n'était pas fait pour recevoir cette arme. Cependant la distribution fut faite, puisque les régiments furent exercés au maniement de la baïonnette et qu'on ne trouve aucune décision, dans le dossier pourtant très complet de cet armement, ayant rapporté la prescription première. Mais le fût dut être raccourci pour permettre le logement de la douille. Autre particularité peu connue, la *baguette* n'était pas logée dans le fût du mousqueton, mais fixée à une courroie et suspendue sur la poitrine sous le porte-giberne.

*L'équipage, son paquetage, sa charge.* — Le mousqueton était arrimé verticalement sur la fonte, du côté montoir, par-dessus la schabraque, l'extrémité du canon soutenue par une botte, la poignée de la crosse enlacée par la courroie de guindage. A l'arrière, le sac à distribution contenant les vivres de l'homme et du cheval. Sur le portemanteau, une besace réglementaire pour la provision de farine destinée à fabriquer le pain, et, au-dessus, le foin, filé et ficelé serré. Si l'on ajoute le pistolet dans la fonte gauche, la hachette éventuelle, le petit bidon impossible à porter sur l'homme, les musettes fixées à la palette antérieure, sous le manteau, sans oublier les ustensiles de campement, marmite, gamelle, bidon, portés à tour de rôle par les hommes, on reconnaîtra que ce chargement arrivait aux limites du possible (2).

Exceptionnellement le 9<sup>e</sup> Cheval-Légers fut entièrement organisé pour l'ouverture de la campagne de 1812. Il ne fut pas affecté à une division de Cuirassiers mais forma avec le 7<sup>e</sup> Hussards la brigade Jacquinet.

Nous attirerons, pour terminer, l'attention de nos lecteurs sur un fait que l'on n'a pas retenu jusqu'ici. C'est que l'intéressant dossier objet de notre étude est muet sur l'existence d'une compagnie d'élite obligatoirement formée dans tout régiment comptant dans l'arme des Chasseurs. Il est vrai que ce document ne concerne pas l'organisation du corps, mais uniquement l'habillement, l'équipement et le harnachement. Toutefois l'on ne peut déduire de ce silence que le régiment n'a pas eu sa compagnie de *Grenadiers*, car il est tout à fait normal de n'en pas trouver trace dans la confection de l'uniforme. Je ne me dissimule pas le trouble que cette affirmation jettera dans les idées généralement admises, mais il n'y a pas que dans l'étude des uniformes que la routine est difficile à déraciner.

---

(1) Les 8 Régiments se trouvant alors en Allemagne. Le 7<sup>e</sup>, ci-devant de la Vistule, ne rentra d'Espagne qu'à la fin de 1813.

(2) La Grande Armée de 1812 avait été minutieusement pourvue de tous les effets d'équipement et de campement, même les plus infimes, à l'exception des tentes.

Les Chasseurs à cheval, de 1801 à 1813 n'ont eu *réglementairement* qu'une seule distinction pour leurs cavaliers d'élite : la coiffure, qui consistait en un bonnet d'oursin avec un plumet écarlate jusqu'à la fin de 1810. *Ils n'ont eu droit, sous quelque prétexte que ce soit, à aucune espèce d'épaulettes, même aux termes du décret du 7 février 1812.* Que certains corps les aient adoptées, le fait est indéniable, mais tous suivirent-ils cet exemple? C'est ce qu'il serait aventureux d'affirmer. Et je n'en veux comme preuve qu'une curieuse planche du bourgeois de Hambourg représentant deux Chasseurs à cheval du 23<sup>e</sup> Régiment, qu'il faut situer au moment où le colonel Marcellin Marbot en prit le commandement, au début de 1812 (1). L'un de ces cavaliers porte la tenue ancienne encore en service, *colbach à longue flamme et habit-veste sans épaulettes*, l'autre, la tenue que dut prescrire le nouveau colonel, *colbach à flamme plus courte, habit-surtout et épaulettes de grenadiers*.

Nos *Hambourgeois* ne pouvaient donc avoir aucune distinction réglementaire pour leurs cavaliers d'élite, puisque les Lanciers de notre armée ne portaient pas le colbach et que les plumets étaient supprimés depuis janvier 1811. On objectera que le maréchal Davout n'attachait aux règles administratives qu'une attention assez distraite, mais il faut reconnaître que ses décisions étaient toujours guidées par la plus stricte économie (2).

Nous pensons que la présente étude et sa gravure apportent à l'histoire de l'uniforme des Lanciers une contribution peu ordinaire et inconnue dans certaines de ses parties. Tout a été dessiné scrupuleusement et sur nature, tel le mousqueton autrichien, qui fait partie de ma collection. Mais cette constatation me fournit l'occasion de dire que la sorte de scrupule un peu étroit dans lequel se confinent certains amateurs de moins en moins nombreux, de n'accepter que les documents graphiques du temps, est une exagération et une erreur. Dilettantisme, oui, mais érudition profonde, non. Le document graphique contemporain a sa très grande importance. Il doit être consulté au même titre que la pièce d'archives, mais cette dernière réduit souvent sa valeur en décelant ses tares. Dessiné la plupart du temps de chic, souvent dénaturé par la main inexperte ou étrangère qui l'a exécuté, il n'est trop fréquemment qu'un à peu près. Se cantonner dans son témoignage et repousser toute reconstitution, même quand elle offre les plus sérieuses garanties artistiques et documentaires, est se priver bien à tort de ce qui fait la saveur de l'étude des troupiers. Avec lui entre autres, pas de tenues de route curieuses, pas de paquetages exacts, d'armement complet, de chevaux réels avec leurs races et leurs catégories. Le général Vanson, qui restera notre maître à tous, avait ce souci, cette inquiétude de tout ce qui était exact et vrai et indispensable et que nous cachent les charmants Martinet et tant d'autres, car à les en croire, hommes et bêtes, corps célestes d'un nouveau genre, ne mangeaient pas, ne buvaient pas, ignoraient les variations du thermomètre.

P. BENIGNI.

---

(1) Marbot est colonel du 23<sup>e</sup> le 28 janvier 1812, tandis que le décret fixant le nouvel uniforme des troupes à cheval est du 7 février et ne devait être mis en vigueur qu'en 1813.

(2) Nous renvoyons à plus tard, pour ne pas allonger démesurément cet article, l'étude de la tenue des Officiers et des Trompettes.

**CAVALIERS DE LA LÉGION ÉTRANGÈRE AU MEXIQUE**(PLANCHE HORS TEXTE N<sup>o</sup> 3)

Le *Carnet de la Sabretache* et la *Légion étrangère* ont publié une étude sur l'uniforme porté au Mexique par l'escadron de Légion créé en 1864 et par le 2<sup>e</sup> escadron mis sur pied à la fin de l'année 1866.

L'auteur termine son article par cette phrase : « La date à laquelle cette tenue a été adoptée entre juin 1864 et septembre 1866 n'a pu être certainement déterminée. Certains témoignages d'après lesquels la cavalerie de la Légion étrangère aurait aussi porté la veste (ou l'habit-veste sans brandebourgs) avec un pantalon basané sans bande, un képi sans nœud hongrois et les buffleteries non noircies, conservent donc leur valeur. »

Il s'agit là, à n'en pas douter, de la description et de la planche hors texte en couleurs que j'ai données dans le Livre d'Or de la Légion étrangère, d'après les renseignements fournis par le chef de bataillon Bernheim, que j'ai recueillis en 1910. C'est le premier uniforme porté par l'escadron. Il consistait en la petite tenue de la Légion, avec le pantalon garance sans passepoil, l'équipement, l'armement et le harnachement des Chasseurs d'Afrique et le fusil d'infanterie.

Le portrait d'un sous-officier de l'escadron (1) et les états de distributions d'effets prouvent que cette tenue fut modifiée dans la suite et qu'elle fut composée de la façon suivante :

Képi de la Légion avec soutaches rouges en forme de nœud hongrois.

Tunique courte, de la forme et des couleurs fixées pour la Légion, modèle 1860. Drap du fond bleu foncé. Collet jonquille, passepoil bleu, grenade garance. Passepoil des devants, des basques, des soubises et des retroussis garance. Parements bleus, passepoil garance. La patte de parement aurait dû être bleue. Elle fut garance pour les cavaliers et sans doute passepoilée de bleu. Grenades garance sur les retroussis. Papillon en soutache noire entre les épaules, ornement sans doute réservés aux sous-officiers. 17 brandebourgs noirs et 3 rangs de petits boutons grelots en cuivre sur la poitrine, disposés d'une façon analogue à ceux des dolmans de hussards. Sur chaque épaules une tresse noire, fixée aux deux extrémités par un bouton de cuivre, comme sur les dolmans de l'artillerie de la garde.

Cette tunique se portait ouverte et le ceinturon était placé dessous, aussi la patte de ceinturon sur le côté gauche à la taille fut-elle sans doute supprimée.

Pantalon garance de la coupe de celui des Chasseurs d'Afrique, c'est-à-dire très large du haut. Basanes en cuir noir et bande en drap bleu foncé

La ceinture devait être bleue, si l'on en croit deux des types représentés dans le portrait. Rouge d'après les souvenirs du soldat belge Amiable. Les deux ont dû être portées.

---

(1) Reproduit dans les deux revues indiquées plus haut.

Sous le Second Empire et jusqu'en 1865, les ceintures bleues des Zouaves, celles rouges des Tirailleurs et des Spahis, qui étaient toujours visibles sous la veste ouverte, avaient seules leurs couleurs réglementées. Les ceintures des Chasseurs d'Afrique et des Corps métropolitains employés en Algérie, portées aussi sur le pantalon, étaient cachées par la veste ou la capote. Aussi étaient-elles *de toutes couleurs*. Ce n'est qu'à partir de 1856 que la ceinture de Chasseurs d'Afrique et des troupes à cheval servant en Algérie fut réglée de couleur rouge. Cet ordre vient sans doute de l'habitude prise au Mexique par les Chasseurs de France et d'Afrique et par les Hussards de porter la ceinture *sur la veste*. Il devenait donc nécessaire de fixer la couleur de cet effet pour éviter un bigarrure qui ne pouvait avoir lieu dans les corps à pied chez lesquels la ceinture continuait à être invisible.

On voit par là que les légionnaires avaient l'embarras du choix pour la couleur de cet effet.

Buffleterie noire. Ceinturon étroit. Grenades en cuivre sur le porte-giberne et la giberne.

Sabre de cavalerie légère, pistolet d'arçon, fusil de dragons.

Chevaux du pays.

Si les premiers cavaliers de la Légion datent de 1864, par contre on ne trouve d'états de distributions des effets que nous venons de décrire, qu'à partir de la fin de 1866. Aussi est-il permis de se demander si la nouvelle tenue n'a pas été décidée au moment de la formation de la division auxiliaire française et de la brigade constituée avec le Régiment étranger, qui devaient demeurer au Mexique après le rapatriement du Corps expéditionnaire.

Pour compléter la brigade formée par le Régiment étranger, on venait de créer dans son sein, un deuxième escadron, deux batteries d'artillerie, une compagnie du génie et une compagnie légère du train. Or, les distributions d'effets aux cavaliers datent de l'époque où furent fixés les uniformes des artilleurs, des sapeurs et des soldats du train.

D'autre part, il est à noter que si le règlement du 30 mars 1860 supprima la veste dans les troupes à pied et la remplaça par une seconde tunique, les troupes montées conservèrent toujours leurs vestes dites d'écurie.

Nous croyons fermement, en ce qui concerne la cavalerie de la Légion, que les diverses corvées nécessitées pour le pansage et l'entretien des chevaux, ont exigé un effet de deuxième tenue plus léger et plus simple que la basquine à brandebourgs, dont les ornements auraient été rapidement détériorés. Les Chasseurs de France et d'Afrique et les Hussards gardaient leurs dolmans pour la grande tenue et ne se battaient qu'en veste. Il nous paraîtrait bien extraordinaire que les cavaliers de la Légion ne les aient pas imités.

P. BENIGNI.

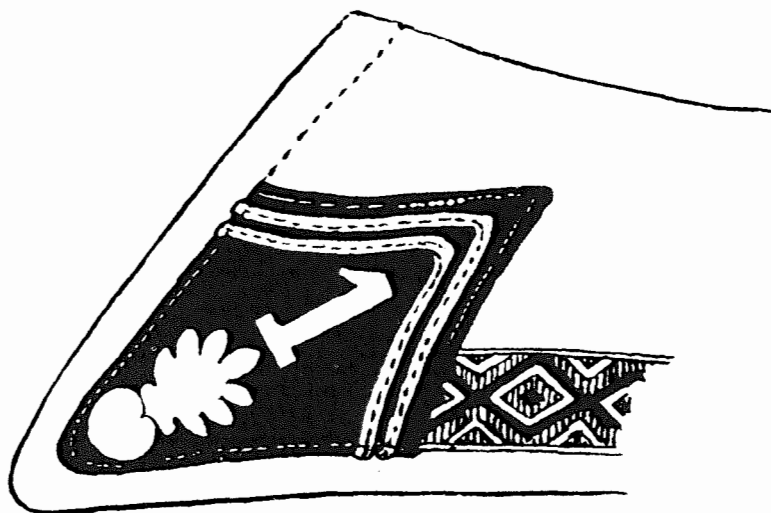
---

LANCIERS DU 1<sup>er</sup> ÉTRANGER DE CAVALERIE

1937

(PLANCHE HORS TEXTE N° 4)

Depuis le règne de Henri IV, où les Lanciers — *les Compagnies de Lances*, comme on disait alors — ont été supprimés de nos armées royales, la liste serait longue des corps ou fractions de corps qui furent armés de la lance, à titre d'essai, de fantaisie, réglementairement ou non. Et depuis plus de cent trente ans, périodiquement, les régiments de Lanciers ont été établis, supprimés, camouflés en Chasseurs à cheval, puis rétablis pour être une fois de plus supprimés. Enfin, naguères, nouvel engouement pour une arme qui avait le tort d'avoir été prônée par des rois et des empereurs. Aussi, pour des raisons plus sentimentales et politiques que militaires, tourna-t-on la difficulté en ressuscitant la chose sans reprendre le nom. Et notre armée connut des Dragons, qui n'étaient pas des Dragons, mais des Lanciers au point de vue technique, tandis que, au point de vue politique, on n'avait pas des Lanciers, mais bien des Dragons. Subtilités des subtilités!



Collet de la vareuse de trompette. 1937.

Grandeur réelle; fond kaki; écusson bleu foncé; numéro et grenade vert clair; galon de fonction tricolore de 14<sup>m</sup>m.

Il est extrêmement instructif de lire les rapports, les contre-rapports des commissions, des sous-commissions qui, tous présentent des raisons aussi irréfutables, aussi définitives pour créer ou pour supprimer les Lanciers.

Enfin, dernièrement — 1913 — après avoir armé de la lance une partie de nos Chasseurs et de nos Hussards, ne voulut-on plus entendre parler de cette arme — 1919 — dont le principal défaut était, paraît-il, d'exiger de vieux cavaliers et des chevaux d'élite. Vérité vieille de plus de



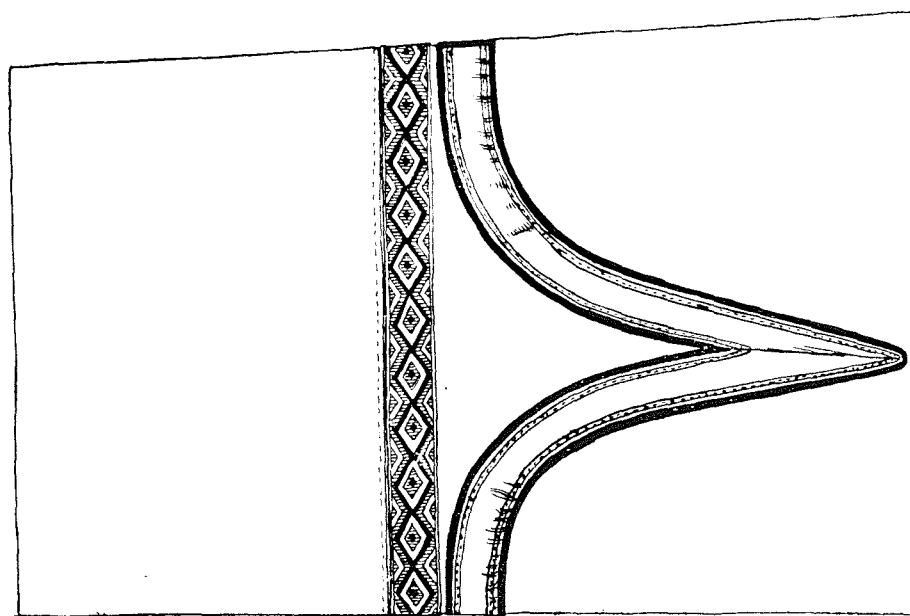
deux siècles, puisque le Chevalier Melzo écrivait en 1611 : « On ne peut avoir un grand nombre de lances car les hommes et les chevaux de choix sont rares. »

Aussi croyons-nous cette arme chère aux Polonais disparue à jamais de nos rangs, quand, l'an dernier, à l'occasion de la fête de Camerone, le 1<sup>er</sup> Étranger de Cavalerie donna un magnifique carrousel, dans lequel on vit évoluer un escadron armé de lances pour la plus grande joie des connaisseurs et des spectateurs.

Nous avons tenu à fixer, dans notre planche n<sup>o</sup> 4, le souvenir de ce fait exceptionnel.

La tenue de cet escadron n'avait rien de modifié et nous dirons seulement que les lances tubulaires, en acier, étaient du modèle 1913 et que la flamme y était fixée la bande rouge en bas, tandis que nos dragons-lanciers portaient cette partie rouge au-dessus de la blanche.

P. BENIGNI.



Manche de vareuse portant le galon de première classe  
et le galon de fonctions de trompette. 1937.

Dimension 1/2; fond kaki; galon de 1<sup>re</sup> classe vert clair de 14<sup>mm</sup>  
sur drap bleu foncé; galon de trompette tricolore de 14<sup>mm</sup>.

## LE RÉGIMENT COLONIAL SUISSE DE KARRER AU SERVICE DE FRANCE (1719-1763)

Le 15 décembre 1719, le chevalier de Karrer, originaire de Soleure en Suisse, était autorisé à lever en Suisse et en Alsace 1 bataillon de 3 compagnies de 250 hommes pour le service de la Louisiane. Ce fut dès le début une véritable légion étrangère, car en dehors des Suisses et des Alsaciens, le bataillon compta dès son origine des déserteurs de régiments étrangers au service de France. Le 8 juin 1721, le bataillon devenait régiment à 3 compagnies de 200 hommes. La compagnie-colonelle restait à La Rochelle et formait le dépôt, les 2 autres compagnies servaient sur les vaisseaux et en Amérique.

A partir de 1731, le recrutement devenant toujours plus difficile, le chevalier de Karrer put engager des Allemands, des Polonais, des Danois, des Luxembourgeois, des Lorrains de langue allemande, des Savoyards de l'Évêché de Genève et du baillage de Gex. Les Français n'avaient pas le droit d'y servir.

En 1732, le régiment devenait Hallwyl et se composa de 5 compagnies de 200 hommes, 2 occupant Saint-Domingue, 1 La Martinique, 1 la Louisiane. La compagnie-colonelle était transférée à Rochefort.

Les drapeaux étaient à flammes rouges, bleues et jaunes, ils portaient la grande croix blanche de France avec la devise peinte en lettres d'or : *Fidelitate et Honore, Terra et Mari*. La cravate était blanche, la pique et la cordelière dorées.

En 1752, les tambours portaient la livrée de leur Colonel Karrer. Habit bleu, collet, doublure, parements et culottes jaunes. Brandebourgs aux couleurs des Karrer : jaune-bleu-cramoisi-blanc et noir. Veste jaune à boutons et boutonsnières blancs. Boutons d'étain. Chapeau noir à galon d'argent.

Lorsqu'ils partaient pour les colonies, officiers et soldats touchaient deux mois de solde à l'avance. 6 femmes de soldats par compagnie avaient le droit de suivre leur mari comme blanchisseuses-vivandières. Elles entretenaient le linge et les vêtements du soldat. Elles touchaient 45 livres au départ.

Les officiers pouvaient se marier et se fixer aux colonies s'ils en obtenaient l'autorisation du gouverneur général et du chef de corps. Les soldats qui, à l'expiration de leur service militaire, voulaient rester aux colonies, y recevaient des terres par les soins des gouverneurs et des intendants; ceux qui s'y mariaient recevaient en outre une indemnité de 100 livres, portée à 300 en 1752.

Le 1<sup>er</sup> juin 1763, le régiment était licencié. Les 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> compagnies, en garnison à Saint-Domingue, la 4<sup>e</sup> détachée à la Louisiane, furent ramenées en France. Le Roi autorisa les officiers et soldats en service aux colonies à s'y fixer avec leurs familles, s'ils le désiraient.

E. NUSSBAUM.

## LES UNIFORMES DES TROUPES DE LA MARINE ET DES COLONIES DEPUIS 1814

(Suite de l'article paru dans le N<sup>o</sup> 4 de 1938, p. 105)

*Adjudant sous-officier.* — La tunique est semblable à celle d'officier, sauf que l'ancre du collet est brodée en cannetille d'or; au parement, un seul galon en argent (sans mélange de couleur), en trait côtelé, posé comme celui de sous-lieutenant. Épaulette (portée à droite) et contre-épaulette en argent, franges à graines, avec raie en soie écarlate sur le corps; brides d'épaulettes en galon d'argent à raie écarlate. — Capote comme celle d'officier, avec 1 galon d'argent au parement. — Pantalon comme celui des officiers.

Schako comme celui de la troupe, mais le pourtour supérieur est en galon d'or cul-de-dé, de 20 mm., coupé d'une raie écarlate de 2 mm.; les cordonnets sont en laine écarlate, et l'ancre est dorée. Pompon du régiment.

Casquette en drap fin; le bandeau est surmonté d'une tresse plate en argent de 3 mm., les cordonnets, sur les coutures verticales, sont mélangés 2/3 en or, 1/3 en laine écarlate; l'ancre est brodée en argent.

Ceinturon en cuir verni noir, plaque comme celle d'officier, non dorée. Dragonne de petite tenue d'officier. Sabre d'officier, non doré. Revolver en 1878.

*Sapeurs.* — Le règlement de 1873 ne mentionne pas de sapeurs, mais les régiments les avaient conservés. Notre planche hors texte (1) représente un sapeur d'après une série d'aquarelles du Musée de l'Armée, dont nous avons reproduit en noir plusieurs types.

*Clairons.* — Les clairons portent un galon à losanges tricolores au collet et au parement de la tunique et du paletot. La capote ne comporte aucun insigne. Même équipement et armement que la troupe, avec, en plus, clairon à cordon tricolore.

Le caporal-clairon a les galons de son grade et le pompon d'état-major.

Le sergent-clairon porte les galons de son grade il a les mêmes galons de fonction que les clairons, mais en galon d'or cul-de-dé, de 22 mm. Pompon d'état-major.

Une décision du 12 octobre 1882 donne le grade de sergent-major au sergent-clairon. La tenue reste la même, avec les insignes, l'équipement et l'armement de sergent-major.

*Clairons-musiciens.* — Les classes de musiciens avaient été supprimées en 1872. Les régiments n'ont plus que des clairons-musiciens.

(1) 15<sup>e</sup> année, planche n<sup>o</sup> 2.

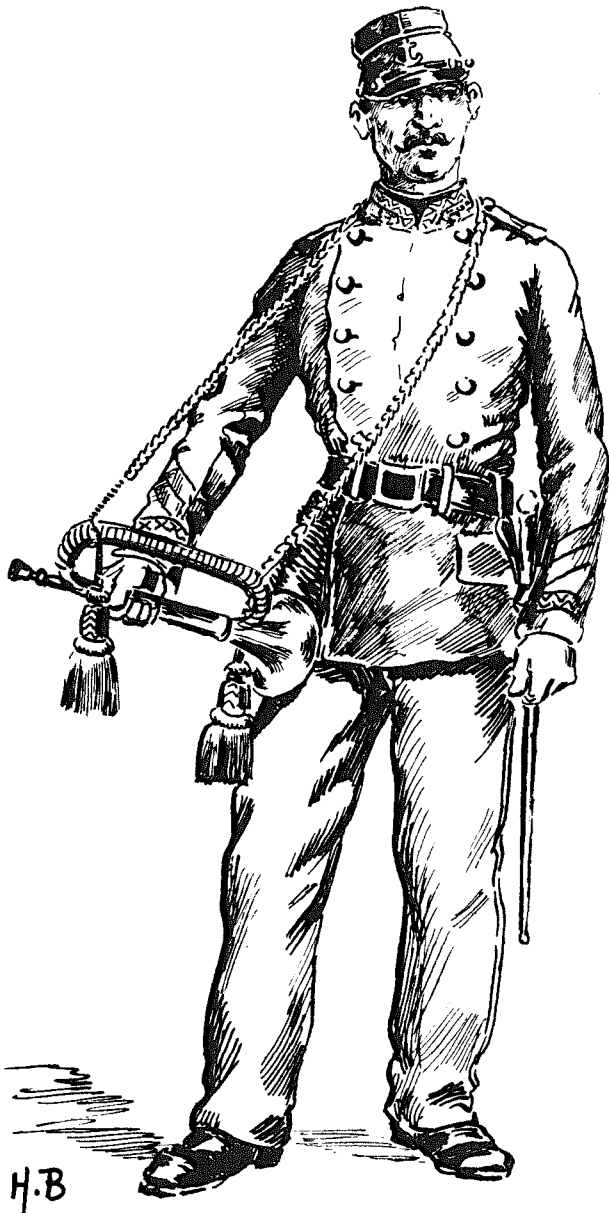


Fig. 72. Caporal-clairon, 1884.  
(Photographie du Musée de l'Armée).

Képi bleu foncé, cordonnets et ancre écarlate; boutons de cuivre; jugulaire de cuir. Paletot de molleton bleu foncé; collet du fond avec ancre écarlate; pattes d'épaule bleu foncé, liseré et numéro du régiment écarlates; boutons en cuivre; galons de clairon à losanges tricolores; galons de grade écarlates. Le galon du collet cache en partie le bras supérieur de l'ancre. Pantalon gris bleuté à passepoil écarlate. Cravate noire. Ceinturon en cuir noir, boucle et passants en cuivre. Épée-baïonnette mod. 74, à poignée en bois et métal jaune, fourreau bruni. Cordon de clairon tricolore.



Fig. 73. Officier, Tonkin, 1883.  
(Dessins de *l'Illustration*,  
du *Monde Illustré*, etc.)

Casque recouvert en noir.

« Kéo » et pantalon noirs. Jambières en toile forte blanche ou en cuir.

Équipement en cuir noir. Sabre à fourreau acier, garde dorée. Dragonne noire.

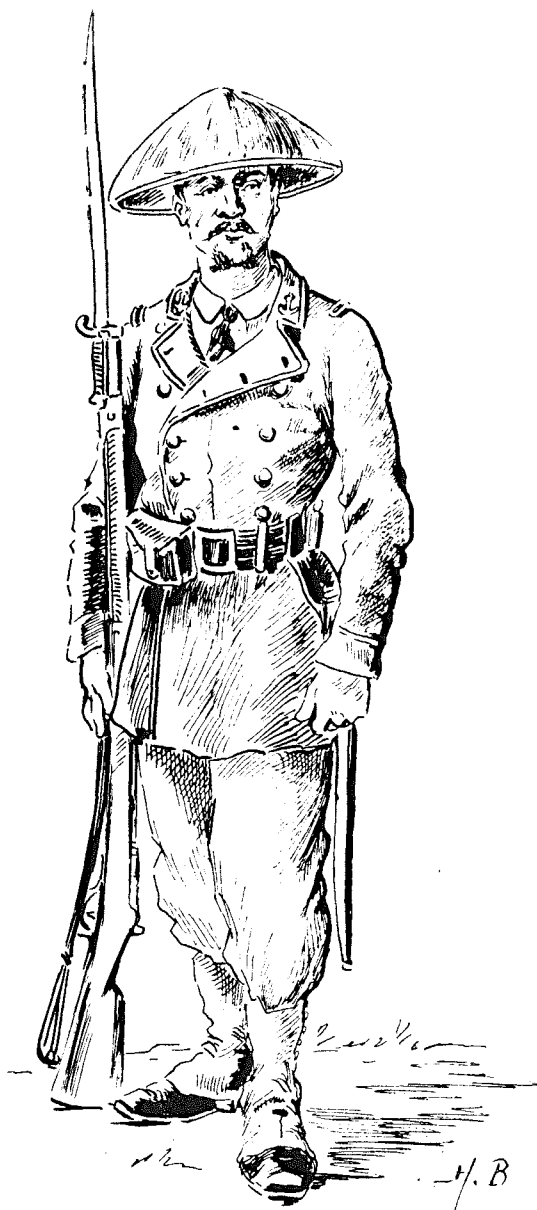


Fig. 74. Soldat d'Infanterie de Marine,  
Saïgon 1873.  
(Photographie du Musée de l'armée.)

Salacco en paille, recouvert d'une coiffe blanche.  
Tunique bleu foncé, passepoils et ancre écarlates, brides  
d'épaulettes bleues liserées d'écarlate; boutons en cuivre.  
Pantalon de toile blanche. Guêtres blanches à boutons d'os.  
Chemise blanche. Cravate noire. Équipement noir, boucle  
et passants de cuivre.  
Fusil et baïonnette Chassepot, fourreau acier.

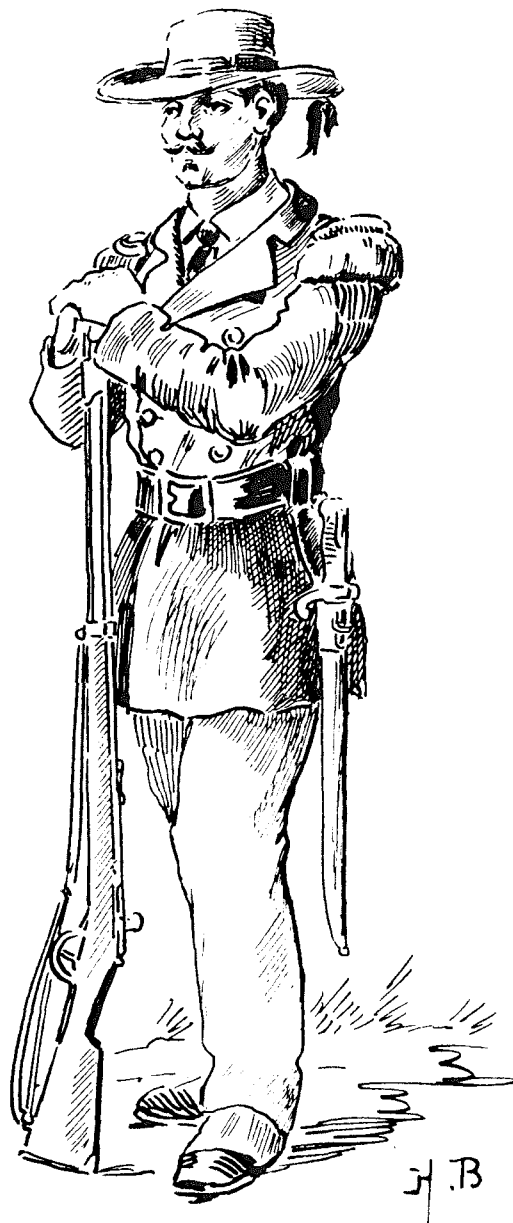


Fig 75. Soldat d'Infanterie de Marine,  
La Martinique 1873-1875.  
(Dessin contemporain.)

Chapeau en tresse de latanier; ruban noir.  
Paletot de molleton bleu foncé; brides bleu foncé liserées  
d'écarlate; boutons en cuivre. Épaulettes jonquille.  
Pantalon de toile blanche. Guêtres blanches.  
Chemise blanche. Cravate noire. Équipement noir, boucle  
en cuivre.  
Fusil et baïonnette Chassepot, fourreau acier.

Ils portent comme distinction un galon d'or cul-de-dé de 22 mm. sur la partie externe du collet de la tunique. Le paletot porte le même galon d'or sur la face externe du collet; au Sénégal (régiment de tirailleurs sénégalais) et en Cochinchine (régiment de marche de Cochinchine), où le paletot, porté ouvert, sert d'effet de grande tenue, il est également galonné sur la face interne du collet, porté rabattu. Aucun galon sur la capote en 1873; le 14 juin 1877, il est prescrit que cette dernière recevra, au collet, le même galon d'or que les autres effets. Les clairons-musiciens portent les épaulettes jonquille de la troupe et le pompon d'état-major. Ils sont dotés du ceinturon de la troupe, avec coulants, et d'une giberne porte-musique, en cuir noir, sans ornement sur la pattelette, avec banderolle noire munie d'une boucle et de son passant en cuivre.

Le sous-chef de fanfare a rang de sergent, mais n'en porte pas les insignes. Il porte au collet de la tunique et du paletot (et à celui de la capote à partir de 1877) un galon d'or cul-de-dé de 22 mm., et, au-dessous, un second galon d'or de 5 mm. Tout le reste comme les musiciens.

Les musiciens et le sous-chef ont pour armement, en 1873, le sabre de troupes à pied modèle 1831 (à fourreau de cuir et garnitures de cuivre), remplacé peu après par le sabre-baïonnette chassepot.

*Chef de fanfare.* — Le chef de fanfare a rang de sous-chef de musique (adjudant). Il est représenté sur l'une de nos planches en couleurs. Sa tenue est celle de l'adjudant avec les différences suivantes :

Aucun galon de grade au parement de la tunique (1) ou de la capote. Au collet de la tunique, broderie distinctive de sous-chef de musique (une baguette droite de 8 mm. composée de 2 cordons de 3 mm. chacun en cannetille d'or mat, entre lesquels est un troisième cordon de 2 mm. en cannetille brillante, les 3 cordons contigus et sans paillettes; dans l'angle du collet, lyre inclinée sans bandelettes, en cannetille mate et brillante). 2 contre-épaulettes en or, avec une lyre dorée sur l'écusson. et, de chaque côté du corps, une raie écarlate se prolongeant en droite ligne sur l'écusson. La capote est celle d'adjudant, mais sans galon au parement et avec lyre sans bandelettes au collet. — Le schako est celui d'adjudant, sauf que le galon de pourtour, en galon d'or cul-de-dé de 20 mm., est liseré près de chaque bord d'une raie de soie écarlate. Pompon d'état-major. — Sabre, ceinturon, dragonne, comme l'adjudant; giberne à banderolle en cuir verni et boucle dorée. Casquette comme celle de l'adjudant, sauf que la tresse horizontale est en or.

*Vaguemestre.* — Galons du grade et pompon du régiment.

*Maître d'escrime.* — Galons de sergent et pompon du régiment.

*Maître ouvrier.* — Tunique, paletot, casquette et schako de sous-officier. Galons du grade (caporal ou sergent). Pompon du régiment.

Pour ces trois derniers emplois, sabre de troupe à pied modèle 1831, remplacé peu après par le sabre-baïonnette chassepot.

(A suivre.)

Henri BOISSELIER et Chef d'escadrons DARBOU.

(1) Dans l'infanterie de ligne, à la même époque, le sous-chef de musique porte à la tunique le galon d'argent d'adjudant, tout en ayant la broderie distinctive au collet.

## ÉCHOS ET NOUVELLES

**Le drap gris d'épine des médecins.** — Au moment où le *Passepoil* reprend la question des uniformes du Service de Santé, en traitant ceux du Service de Santé de la Marine, il m'a paru intéressant de signaler qu'il existe un échantillon du drap gris d'épine des chirurgiens de l'armée envoyé le 19 juillet 1757 par le Ministre de la Guerre à l'Intendant d'Auch et Pau. Cet échantillon est épinglé à un exemplaire manuscrit de la circulaire du 15 juillet 1757 fixant cet uniforme des chirurgiens militaires. Cet exemplaire se trouve actuellement aux archives départementales des Basses-Pyrénées (dossier C. 319) et il est accompagné de la lettre suivante, qui explique pourquoi cet uniforme a été donné à ces chirurgiens :

A Compiègne, le 19 juillet.

Les représentations qui m'ont été faites, Monsieur, par M. de La Martinière, premier chirurgien du Roy, et par le S<sup>r</sup> Desport, chirurgien-major de l'Armée de *Westphalie* sur la *nécessité de donner un uniforme aux chirurgiens* qui servent à l'Armée, ont déterminé Sa Majesté de l'accorder non seulement à ces chirurgiens, mais encore de *permettre* de le porter à ceux qui sont employés en qualité de chirurgiens majors et aides-majors, tant dans les Hôpitaux militaires dans les Places du Royaume, qu'à la suite des régiments et conformément au mémoire ci-joint. Il faudra que les habits soient de la couleur de l'échantillon que je vous envoie (*sic*) pour qu'il n'ait aucun rapport avec celui des commissaires des guerres et des officiers des troupes. Je vous prie d'informer les commandants des Places et les Commissaires des Guerres de cette *permission*, afin qu'ils soient instruits des intentions de Sa Majesté sur cette partie.

J'ai l'honneur.....

R. DE PAULMY (1).

L'intérêt de cette lettre est de montrer qu'à cette date (en 1757) cet uniforme n'est pas obligatoire pour les chirurgiens militaires, mais simplement *permis* par le Roi. Quant à l'échantillon de drap gris d'épine, il est intact mais a pris avec le temps une teinte légèrement rousse.

Médecin-Colonel M. FERRON.

**Médecins, chirurgiens, apothicaires et employés de l'administration des eaux minérales.** — Dans les dossiers des mêmes archives, sous la cote C/87, le médecin-colonel Ferron nous signale un autre document très curieux datant de 1777 :

« *Projet d'un uniforme pour les officiers de santé employés par brevet du Roi à l'administration des eaux minérales.* » Ce projet est intéressant parce qu'il est nettement inspiré par l'uniforme de 1757 des chirurgiens de l'Armée, et ensuite parce qu'il prévoit ce même uniforme pour les apothicaires (qui ne l'ont eu dans l'armée qu'en 1786) et les employés (qui ne l'ont reçu que sous la République).

(1) Antoine-René d'Argenson, marquis de Paulmy, ministre de la Guerre du 1<sup>er</sup> février 1757 au 2 mars 1758, avait succédé à son oncle, Marc-Pierre comte d'Argenson (ministre de la Guerre de 1743 à 1757) et précéda le Maréchal de Broglie (1758-1761).

**Le Sabre de l'École Navale.** — Sait-on que c'est en 1867 que les élèves de l'École navale furent armés du sabre après la demande qu'en fit à l'impératrice Eugénie son jeune parent, le Prince Murat, admis d'office à l'École navale où il resta un an et demi.

E. N.

### De l'origine de quelques termes militaires :

**CALINS.** — C'était là le nom donné sous le Premier Empire aux soldats non blessés, mais cependant à la traîne, pour raison d'épuisement, les malingres, les « Fatigués de la guerre », comme les ont baptisés les Italiens... en leur conférant une médaille !

**CHAPARDER.** — Le mot champarter d'où dérive celui de *chaparder*, est un vieux mot français, qui signifie prendre une part d'un champ, ou des produits d'un champ, parce qu'avant la Révolution, certains employés de l'ancien régime, que l'on appelait champarteurs, percevaient des dîmes et des impôts en nature sur les champs des cultivateurs.

**FALEMPINS.** — Dans le livre consacré par l'abbé J. Magnien au 66<sup>e</sup> B. C. P., nous lisons : « Je dois mentionner que la Médaille militaire a été décernée au caporal Issertine, engagé volontaire à 50 ans, et qui s'est signalé en abattant plusieurs guetteurs allemands montés dans les arbres. Ces tireurs sont désignés sous le nom de Falempins et rendaient la route très dangereuse... »

« Falempin » évoque le lieu du même nom, but de promenade de la région de Lille où les arbres n'abondent pas. Quelque surnom donné sans doute par les Ch'ti mi.

**TOURLOUROU.** — Ce surnom donné au fantassin du second Empire en pantalon rouge est le nom d'un crabe batailleur, armé de formidables pinces qui devient rouge à la cuisson.

E. N.

**Perles documentaires.** — Du Journal *L'Époque* du 6 janvier 1939, à propos du voyage de M. Daladier à Sousse : « Le 4<sup>e</sup> tirailleurs tunisiens, portant la tenue traditionnelle, boléro bleu et pantalon rouge (1) rend les honneurs. » Ce pantalon rouge et ce boléro bleu constituent peut-être une tenue très ollé ollé ! mais quant à être traditionnelle ? pour des tirailleurs, le journaliste va un peu fort.



Casque de Chasseur à cheval.  
Modèle de 1776.  
(Collection P. Benoit.)



## BIBLIOGRAPHIE

---

**Saint-Galler Fahnenbuch.** — C'est sous ce titre que notre collègue M. Paul Martin attaché au Musée de la Ville de Strasbourg vient de publier un recueil des drapeaux du canton de Saint-Gall, édité par la Société Historique de ce canton. L'ouvrage contient 18 planches en couleur reproduisant de minutieuses aquarelles de l'auteur, près de 80 illustrations dans le texte et 104 pages de texte de notes justificatives. Tous les drapeaux et étendards du canton de Saint-Gall y sont traités selon leur origine, leur valeur historique et artistique; une place importante a été réservée à l'étude des drapeaux conquis sur les bourguignons à la bataille de Grandson en 1476, pendant la campagne contre Charles le Téméraire.

Nous recommandons cette artistique étude à nos collègues qui pourront se la procurer en s'adressant soit à l'auteur (18, rue de Verdun à Strasbourg), soit à la Société Historique de Saint-Gall (Suisse).

**Uniformes et marques distinctives des militaires non officiers de l'armée de mer.** — Un album (17 × 23 cm.) contenant quelques pages de texte et 45 planches en couleurs vient d'être réalisé sous ce titre par Jacques Babu, avec la collaboration de MM. A. Goichon et J. Brunet pour les dessins. Il donne dans tous leurs détails les tenues de la marine en juillet 1938, y compris un grand nombre de tenues spéciales à certaines circonstances généralement ignorées du public... et même des collectionneurs.

Cette présentation claire, très exacte dans des dessins dont la simplicité n'exclut pas l'élégance constitue un progrès très net sur la présentation en schéma. Elle forme un ouvrage comme il n'en a jamais été constitué sur la question et qui est indispensable à tous ceux qui veulent s'y reconnaître dans les tenues de la marine actuelle. Prix 50 francs, à l'Imprimerie Jemmapes, quai de Jemmapes, Paris (X<sup>e</sup>).

---

## BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

---

**Membres bienfaiteurs.** — Nous sommes heureux de faire connaître que MM. A. Exaltier, M. Fatter et R. Garrigou-Grandchamp ont reçu le titre de membres bienfaiteurs de la Société en remerciement des services rendus.

**Liste à jour des membres de la Société au 15 janvier 1939.** — Nous rappelons que cette liste indiquant les spécialités auxquelles s'intéressent particulièrement nos membres est parue à jour à la date du 15 février 1939. Elle est à la disposition des membres qui nous en feront la demande au prix de 8 francs pris au siège de la Société, 9 francs par envoi franco, 10 francs par envoi recommandé.

**Originaux.** — *Le Passepoil* serait heureux de voir les aquarelles originales de ses planches en couleurs rester entre les mains des membres de la Société. Pour leur en faciliter l'acquisition il offre de leur céder ceux de ces originaux qui leur restent aux prix indiqués ci-dessous et qui, pour la plupart, ne représentent pas la moitié de leur valeur. Adresser toutes les demandes à la Rédaction.

1929.	Pl. n <sup>o</sup> 10.	Boisselier.	Fraters, 1779 . . . . .	50 fr.
1930.	1.	Martin.	Officier État-major, 1786. . . . .	60
	id.	4.	Hilpert. Artilleur nègre, 1916 . . . . .	80
	id.	7.	Rousselot. Officiers État-major, Restauration. . . . .	150
	id.	13.	Cenni. Piémontais . . . . .	40
	id.	16.	Rousselot. Officiers État-major, 1839 . . . . .	125
1931.	5.	Bucquoy.	Capitaine Gouraud, 1898 . . . . .	75
	id.	9.	Boisselier. Volontaires de Luxembourg, 1780 . . . . .	60
	id.	10.	Boisselier. Volontaires de Luxembourg, 1780 . . . . .	60
	id.	11.	Rousselot. Officiers État-major, 1843 . . . . .	140
	id.	16.	Boisselier. Clique Tirailleurs Tonkinois, 1910. . . . .	50
1932.	3.	Giffard.	B. C. P. Maroc. Clairon . . . . .	80
	id.	3.	Toussaint. Artillerie, Chirurgien et Vétérinaire, 1832 . . . . .	100
1933.	13.	Lapeyre.	Infanterie, 1786. . . . .	80
1934.	7.	Goichon.	Tirailleurs Marocains, 1933. . . . .	70
	id.	13.	Goichon. Infanterie, 1786. . . . .	75
1935.	8.	Leroux.	Fanfare Cuirassiers . . . . .	70
1936.	2.	Benigni.	Sous-Lieutenant Hussards, 1835 . . . . .	80
	id.	3.	Hilpert. Chasseurs d'Orléans . . . . .	80
	id.	4.	Boisselier. Infanterie de Marine, 1912 . . . . .	60
	id.	8.	Hilpert. Fanfare Dragons, 1913 . . . . .	80
	id.	11.	Benigni. Officier Chasseurs à cheval, 1914 . . . . .	125
1937.	2.	Benigni.	Hussards, 1870 . . . . .	125
	id.	13.	Goichon. Marine, 1786 . . . . .	75
	id.	14.	Goichon. Marine, 1786 . . . . .	75
1938.	1.	Feist.	Fac-similé Hussards, 1763 . . . . .	50
	id.	8.	Benigni. Timbalier 1 <sup>er</sup> R. E. C., 1937. . . . .	150
	id.	11.	Toussaint. Musiciens Garde Impériale, 1860 . . . . .	125
	id.	15.	Toussaint. Cantinière Garde Impériale, 1860 . . . . .	100
1939.	1.	Benigni.	Royal Étranger Cavalerie. . . . .	140
	id.	2.	Benigni. 30 <sup>e</sup> Cheval-Légers-Lanciers, 1812 . . . . .	150
	id.	3.	Benigni. Légion étrangère, Mexique, 1866. . . . .	150
	id.	4.	Benigni. 1 <sup>er</sup> R. C. C., 1937 . . . . .	140

**Liste des Membres.** — Ont été admis dans la Société au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 1938 :

Comme membres actifs : MM. M. Hellendag à Nancy, P. Reiser à Strasbourg,

A. Warot à Paris.

Comme membre collectif : La Bibliothèque des officiers du 1<sup>er</sup> B. C. P., à Strasbourg.

Le Directeur de la publication : Commandant E.-L. BUCQUOY

Le Gérant : E. NUSSBAUM

Imprimé en France par BERGER-LEVRULT, Nancy



ROYAL-ÉTRANGER-CAVALERIE — RÈGNE DE LOUIS XIV  
Maître revêtu du plastron



9<sup>e</sup> RÉGIMENT DE CHEVAU-LÉGERS-LANCIERS  
Lancier — Tenue de route — 1812



CAVALERIE DE LA LÉGION ÉTRANGÈRE AU MEXIQUE  
Cavalliers — Grande Tenue — 1866



1<sup>er</sup> RÉGIMENT ÉTRANGER DE CAVALERIE  
Légionnaire armé de la Lance — 1937 — Tenue de prise d'armes

## ANNONCES

# LIBRAIRIE MILITAIRE CART

Successes de Ch. CLAVREUIL

59, Rue de Seine - PARIS (6<sup>e</sup>)

Téléphone : Danton 93-15

Nous pouvons fournir toute documentation sur les sujets suivants :

*Ouvrages sur l'Art de la Guerre - Costumes et Histoire militaires  
Historiques régimentaires - Gravures militaires - Images d'Épinal*

ACHATS DE BIBLIOTHÈQUES ET LOTS DE LIVRES

Catalogue " LE BIBLIOTHÉCAIRE MILITAIRE " franco sur demande

On désire acheter :

1<sup>o</sup> LES UNIFORMES  
DE L'ARMÉE FRANÇAISE  
de LIENHART et HUMBERT  
Les 3 volumes, complets

2<sup>o</sup> TENUES DES TROUPES DE FRANCE  
de JOB : Le 4<sup>e</sup> volume. 1904

S'adresser à la Rédaction du *Passepoil*.

M. Georges CERF

52, rue de Bondy, Paris X<sup>e</sup>

achèterait ou échangerait

Plaques, Insignes, Coiffures

et Modèles de Petits Canons

## AU NAIN BLEU

JOUETS — 408, Rue Saint-Honoré, 1 et 3, Rue Richepanse — JEUX

Tél. Opéra 82-16

PARIS

English spoken

**Soldats en carton découpé peints sur les deux faces**

d'après les dessins de A. GOICHON, Membre du "PASSEPOIL"

SUJETS PARUS :

Cavaliers	} Napoléon Officier d'ordonnance de l'Empereur Brigadier Chasseur à cheval (Garde) Chasseur à cheval (Garde)	Grenadiers	} Sergent sapeur Sapeur Tambour-major Tambour	Officier
1 <sup>er</sup> Empire		à pied		Caporal
		1 <sup>er</sup> Empire		Grenadier

Cavalier 10 Fr. — Fantassin 5 Fr.

NOTA. — Ces soldats sont vendus également en planches, non découpés. — Demander les Prix.

# AU PLAT D'ÉTAIN -- JOUETS

Société à Responsabilité limitée au Capital de 340.000 francs

37<sup>QUATER</sup> ET 39, RUE DES SAINTS-PÈRES - PARIS-VI<sup>e</sup>

Anciennes Maisons LUCOTTE et MIGNOT réunies

## Spécialité de soldats de plomb fins pour collections

Reconstitution historique — Accessoires

SEULE MAISON EN FRANCE SPÉCIALISÉE DANS LE SOLDAT DE COLLECTION

## SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la Société d'Étude des Uniformes de France " Le Passepoil " est patronnée par un Comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les trois mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs (de nationalité française) et correspondants (de nationalité étrangère).

### COMITÉ ACTIF

COMMANDANT E.-L. BUCQUOY

(Fondateur et Président)

COMMANDANT DARBOU

(Vice-Président)

E. NUSSBAUM

(Secrétaire-Trésorier)

VICOMTE GROUVEL

(Membre perpétuel)  
(Secrétaire général de la Sabretzche)

CAPITAINE BOUTMY

(Membre perpétuel)  
(P<sup>t</sup> de la S<sup>e</sup> de Collectionneurs de Figurines historiques)

CH.-F. KELLER

H. BOISSELIER

L. ROUSSELOT

P. MARTIN



19<sup>e</sup> ANNÉE. — N° 2

DEUXIÈME TRIMESTRE 1939

# LE PASSEPOIL

BULLETIN PÉRIODIQUE ILLUSTRÉ  
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES DE FRANCE

(Paraissant 4 fois par an)

---



IMPRIMERIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT  
PARIS-NANCY-STRASBOURG

K. 11.  
K. 12.

## SOMMAIRE DU NUMÉRO 2

— Les Tenues de la Seconde Garde Impériale : Les Guides par le Chef d'Escadrons DARBOU et Émile NUSSBAUM avec deux planches en couleurs hors texte N° 5 et 6 de L. ROUSSELOT. . . . .	25
— Le 1 <sup>er</sup> Bataillon de chasseurs à pied, 1939 — par Émile NUSSBAUM avec une planche en couleurs hors texte N° 7 de M. TOUSSAINT . . . . .	33
— Le Fanion du 6 <sup>e</sup> B. A. C. P. — par Géo VARENNE . . . . .	41
— Chez les chasseurs à pied — par E.-L. B. . . . .	42
— Garde chérifienne, 1937 — par E.-L. B. avec une planche en couleurs hors texte N° 8 de P. A. LEROUX . . . . .	44
— Brigadier-trompette du 8 <sup>e</sup> Hussards, 1854-1855 — par P. BENIGNI . . . . .	
— Les Uniformes de Troupes de la Marine et des Colonies depuis 1814 par Henry BOISSELIER et le Commandant DARBOU . . . . .	45
— Questions et Réponses . . . . .	49
— La Selselette (un ordre de Régiment du 4 <sup>e</sup> R. M. T. A.) . . . . .	51
— Bulletin de la Société . . . . .	52

# LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes de France

paraît tous les trois mois

### Cotisations provisoires pour 1939

	MEMBRES ACTIFS (FRANÇAIS)		MEMBRES CORRESPONDANTS (ÉTRANGERS)	
	Résident en France	Résident à l'étranger	Résident en France	Résident à l'étranger
Avec envoi sous bande . . . . .	75 fr.	90 fr.	100 fr.	105 fr.
Avec envoi sous bande recommandé . . . . .	80 »	90 »	105 »	115 »
Avec envoi sous tube . . . . .	80 »	85 »	105 »	110 »
Avec envoi sous tube recommandé . . . . .	85 »	95 »	110 »	120 »

Adresser :

1<sup>o</sup> Tout ce qui concerne les cotisations au Secrétaire,

**M. ÉMILE NUSSBAUM, 2, Avenue de la Forêt-Noire, Strasbourg.**

Compte Chèque Postal N° 7750, Strasbourg.

2<sup>o</sup> Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Président,

**M. le Commandant BUCQUOY, 24, Rue de Rigny, Nancy.**

Compte Chèque Postal N° 391-43, Nancy.

## LES TENUES DE LA SECONDE GARDE IMPÉRIALE

(PLANCHES HORS TEXTE N<sup>os</sup> 5 ET 6)

---

### LES GUIDES DE LA GARDE

---

#### HISTORIQUE

*4 avril 1848.* — Arrêté créant 8 escadrons de Guides « pour le service de la correspondance et des états-majors », recrutés dans les corps de troupes à cheval (1).

Au cours du mois de mai 1848, cinq de ces escadrons furent constitués au moyen de cadres et d'hommes de troupe provenant des régiments de dragons, de lanciers, de chasseurs, de hussards et de l'École de Cavalerie : les deux premiers, destinés à l'Armée des Alpes, furent réunis à Saumur; les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, destinés à l'Armée du Nord-Est, furent constitués à Lunéville (le 5<sup>e</sup>, ultérieurement, fut ramené à Paris).

*21 juillet 1850.* — Décret supprimant les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> escadrons.

Le 5<sup>e</sup> escadron prend le n<sup>o</sup> 3.

*16 novembre 1850.* — Décret fondant en un seul les deux premiers escadrons de Guides; cette unité prend le n<sup>o</sup> 1; le 3<sup>e</sup> escadron (ancien 5<sup>e</sup>) prend le n<sup>o</sup> 2.

*23 octobre 1852.* — Décret licenciant les deux escadrons de Guides et le 13<sup>e</sup> Chasseurs à cheval. Il est formé un régiment de Guides (1), à 6 escadrons, recrutés dans les corps de troupes à cheval.

(La majeure partie des officiers des escadrons de Guides et du 13<sup>e</sup> Chasseurs furent versés dans le nouveau régiment; les hommes, qui devaient avoir la taille de la cavalerie de ligne, soit 1 m. 70, furent pris dans les anciens guides et dans différents corps de troupes à cheval. L'organisation du régiment fut analogue à celle des autres régiments de cavalerie.)

*1<sup>er</sup> mai 1854.* — Décret constituant la Garde Impériale. Le régiment des Guides entre dans la composition de la Garde, dont il constitue, avec le régiment de Cuirassiers créé par le décret, la brigade de cavalerie. Le régiment continue à être formé à 6 escadrons, sa composition est légèrement modifiée (il reçoit entre autres une musique et un peloton de sapeurs).

---

(1) Le terme de « Guides d'État-major » n'est pas employé par les décrets de création, qui ne parlent que d'« Escadrons de Guides » ou de « Régiment de Guides ».

20 décembre 1855. — Réorganisation de la Garde Impériale. Le régiment des Guides de la Garde Impériale constitue, avec le régiment de Chasseurs, la 3<sup>e</sup> brigade de la division de cavalerie de la Garde.

4 avril 1867. — Décret supprimant les musiques des troupes à cheval.

La musique des Guides, provisoirement maintenue, fut licenciée en fin 1867.

12 septembre 1870. — Création à Paris du 1<sup>er</sup> régiment mixte de Cavalerie. Le dépôt des Guides en constitue le 2<sup>e</sup> escadron. (Ce régiment, devenu 16<sup>e</sup> Dragons provisoire le 2 novembre 1870, est licencié le 17 avril 1871, et les anciens guides sont versés au 9<sup>e</sup> Hussards.)

28 octobre 1870. — Formation du 3<sup>e</sup> régiment de marche de hussards, dans lequel entrent un certain nombre de Guides. (Ce régiment est fusionné avec le 7<sup>e</sup> Hussards le 22 mai 1871.)

4 février 1871. — Le régiment des Guides de l'ex-Garde devient le 9<sup>e</sup> Hussards. (Ce régiment a été licencié en 1919.)

#### UNIFORMES. — I. Escadrons de Guides (1848-1852).

1<sup>o</sup> 1848-JANVIER 1852 (1).

L'uniforme des escadrons de Guides se trouve assez complètement décrit, dans son ensemble, par le règlement du 8 mai 1848, inséré au *Journal Militaire*. D'autre part, notre planche n<sup>o</sup> 5, établie d'après une estampe de Lalaisse (2), en donne un aspect suffisamment détaillé.

Il y a lieu toutefois d'ajouter les remarques ci-après : La couleur distinctive est le cramoisi, aux termes du règlement, et non l'amarante, comme l'ont écrit souvent des auteurs même très sérieux.

*Troupe.* — La veste, du modèle général, est de drap bleu foncé avec pattes de collet cramoisies. Le manteau est entièrement en drap bleu. La troupe n'a pas de pantalon d'ordonnance, mais un pantalon orné de fausses bottes, qui sert pour toutes les tenues, à pied comme à cheval. (C'est, en 1848, un cas presque isolé. Ce pantalon, mis en service en janvier 1832 dans toute la cavalerie, avait été supprimé en décembre de la même année, et l'on était revenu au pantalon de cheval entièrement basané en cuir et au pantalon d'ordonnance non basané. Seuls les Chasseurs d'Afrique avaient conservé, comme effet unique, le pantalon à fausses bottes. Ce dernier devait du reste être mis en service en 1854 dans toute la cavalerie, le pantalon d'ordonnance étant toutefois maintenu.)

Les sous-officiers et les soldats, au lieu d'un bonnet de police à visière, ont, comme coiffure de petite tenue et d'écurie, un « phécy » cramoisi à gland bleu, essayi qui ne devait pas se généraliser. Le règlement de 1848 s'exprime comme suit au sujet du schako :

---

(1) Règlements :

Règlement du 8 mai 1848 sur l'uniforme des escadrons de Guides.

Pour certains détails, il est renvoyé au grand règlement de 1845 sur l'uniforme de la cavalerie, et à celui du 31 décembre 1847 sur l'uniforme de l'École Royale de Cavalerie.

(2) LALAISSE, *Uniformes de l'Armée et de la Marine française, 1848-1852*, Pl. 12.

L'exemplaire généralement connu ne contient que le cavalier. C'est d'après un exemplaire en largeur, devenu rare, et contenant l'officier, le trompette, et d'autre part le même type de cavalier, que nous avons établi notre planche (Collection E. Nussbaum).

« Schako semblable pour la forme et le mode de confection à celui des hussards, mais moins haut d'un centimètre et garni d'une visière horizontale ; il est recouvert en drap cramoisi, garni par derrière d'un couvre-nuque de cuir verni, le galon du pourtour supérieur, les cordonnets-passepoils, la ganse de cocarde, la bride de cordon et la ganse plate qui recouvre la couture de jonction de la visière à la carcasse sont en laine bleu foncé. Pompon demi-sphérique en chardon de laine cramoisi ; il affleure le schako par le haut et descend sur la ganse de cocarde. »

C'est, à peu de chose près, le schako des hussards du règlement de 1845, et il doit être de ce fait muni d'un bourdalou de 3 cm. en cuir verni noir ; le couvre-nuque et la ganse de visière par contre ne sont pas prévus au règlement de 1845. Le règlement de 1848, spécial aux Guides, mentionne bien la bride de cordon, mais ne parle pas de cordon fourragère.

C'est bien ainsi, avec un schako assez haut, avec bourdalou noir et sans cordon-fourragère, que Lalaisse a dessiné ses guides, d'après sans doute le 5<sup>e</sup> escadron, qu'il a dû voir à Paris, et ce type se trouve vérifié par une planche de Philippoteaux (1). De Moraine, dans des dessins contemporains (2) donne le même schako de forme assez haute, mais en ajoutant un cordon-fourragère cramoisi, qui, porté sur la poitrine concurremment avec les aiguillettes, manque un peu de grâce. Il n'y a pas, d'autre part, de cordon-fourragère dans les dessins de Raffet, pris au siège de Rome.

Un schako qui appartenait à la collection Rouffet (3), paraît par contre nettement de forme plus basse, et la ganse de visière ainsi que le bourdalou n'existent pas et sont remplacés par un large galon bleu foncé qui disparaît sous le couvre-nuque. Il faut donc admettre que plusieurs modèles de schakos, légèrement différents, aient été portés, soit successivement, soit dans les divers escadrons, administrativement séparés ; cette dernière hypothèse, du reste, est assez vraisemblable. En petite tenue, le schako se porte avec un couvre-schako à rabat, de toile vernie.

L'équipement est en cuir noir, et la giberne, du modèle de l'artillerie, est ornée d'une grenade en cuivre ; le même ornement se retrouve sur la banderolle de giberne, et aussi sur la sabretache. Celle-ci, par une disposition assez curieuse, n'a que deux bélières ; la grenade qui l'orne doit, réglementairement, porter dans la bombe le numéro de l'escadron découpé à jour : cette disposition n'existe ni dans la planche de Lalaisse, ni dans celle de Philippoteaux ; mais nous la retrouvons bien dans les Guides du 2<sup>e</sup> escadron, tels que Raffet les a croqués au siège de Rome. Les Guides sont armés du pistolet et du sabre de cavalerie légère ; ils n'ont pas de mousqueton.

Quant au harnachement, c'est celui du reste de la Cavalerie (description de 1845) avec quelques différences : la selle devient en cuir fauve et ses quartiers se trouvent prolongés, de façon à ce que le pantalon, qui n'est plus basané en cuir, porte sur lesdits quartiers ; il n'y a pas de schabraque, mais un simple tapis de selle bleu liseré de cramoisi, complété par des couvre-fontes en peau noire ; la grenade se retrouve sur les bossettes de mors. C'est, somme toute, le

(1) Adrien PASCAL, *Histoire de l'Armée et de tous les Régiments*, Vol. 4.

(2) Bibliothèque de *La Sabretache*, dessins manuscrits inédits.

(3) Ce schako a été reproduit dans les ouvrages ci-après :

*Carnet de la Sabretache*, 1901, p. 276 ;

MARGERAND, *Les Coiffures de l'Armée Française, État-major*, Pl. 14.

harnachement destiné à être adopté en 1855 par toute la cavalerie, qu'annonce celui des Guides de 1848.

Au reste, l'uniformité, sur ce point, ne paraît pas avoir été réalisée dans les escadrons, et ceux que Raffet a vus à Rome avaient un tapis de forme assez différente et bordé d'un large galon cramoisi au lieu d'un simple passepoil.

*Insigne des grades.* — Le règlement de 1848 est muet sur la couleur des galons. Les deux planches de Lalaisse et de Philippeteaux donnent un cavalier portant le double galon jaune d'or, sans indiquer son grade; c'est très probablement un brigadier. Une partie des cavaliers étaient de 1<sup>re</sup> classe et portaient un seul galon de laine. Les sous-officiers portaient les galons de grade en or, probablement non liserés. Le grade d'adjudant sous-officier n'existait pas dans les escadrons de guides.

*Trompettes.* — Il était prévu 2 trompettes par escadron; sans doute y en eut-il quelque peu davantage. Leur tenue n'est pas prévue au règlement. La planche de Lalaisse donne un trompette galonné d'or au collet et au parement (celui du 5<sup>e</sup> escadron sans doute). Valmont indique, par contre, dans son manuscrit, que les trompettes portaient le galon de fonctions tricolore au parement, au collet et à la taille. Ces deux tenues sont sans doute exactes l'une et l'autre, dans des escadrons différents.

Les deux maréchaux-ferrants, prévus pour chaque escadron, devaient avoir, comme dans toute la cavalerie, un fer à cheval de la couleur distinctive (cramoisie) cousu sur le haut de chaque bras.

*Officiers.* — La planche hors texte n<sup>o</sup> 5 donne la tenue de l'officier, d'après la planche de Lalaisse, tenue d'ailleurs conforme au règlement. Il existe au Musée de l'Armée (salle Detaille) un schako d'officier ayant les caractéristiques suivantes : il est de forme nettement plus basse que le modèle 1845, ne comporte pas de bourdalou, est doté du couvre-nuque, et, au-dessus, de la visière, de la petite ganse en or, prévus l'un et l'autre par le règlement; le galon, les cordonnets, la ganse de cocarde et la bride de cordon sont en or, ainsi que le pompon demi-sphérique.

Le manteau des officiers est également en drap bleu; ils portent, en petite tenue, la capote bleue des officiers d'état-major, mais sans insigne au collet, et le bennet de police à visière bleue, à soutaches d'or du grade, avec grenade en or sur le bandeau.

Leur tapis de selle, semblable à celui de la troupe, comporte en outre un galon de bordure en poil de chèvre bleu de la couleur du fond, et le couvre-fontes est en cuir verni noir.

Il n'y a pas, dans les escadrons, de grade supérieur à celui de capitaine commandant et il n'existe pas, du reste, de capitaine en second.

*Tenue de campagne.* — Les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> escadrons ont pris part au siège de Rome, où leur tenue a été notée par Raffet (1).

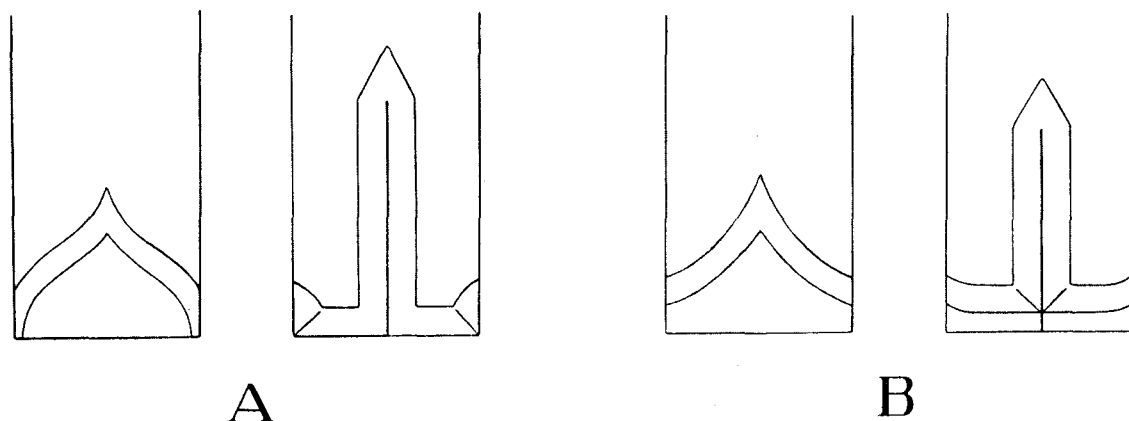
---

(1) Notre intention était de reproduire le croquis, d'ailleurs intéressant, de Raffet. Mais les remaniements actuellement en cours à la Bibliothèque Nationale, n'ont pas permis à M. Rousselot d'en avoir pour l'instant communication. Nous espérons pouvoir ultérieurement lui demander une reproduction de ce croquis.

2<sup>o</sup> JANVIER-OCTOBRE 1852 (1).

L'uniforme bleu et cramoisi des Guides parut, à l'époque, peu élégant et divers projets, entre 1849 et 1852, furent à différentes reprises ébauchés (2). Finalement, le chef d'escadrons Reille, nommé au commandement des deux escadrons de Guides conservés, fit adopter en 1851 une tenue à la hussarde, fort brillante d'ailleurs, qui fut décrite par le règlement du 15 janvier 1852. Cette tenue est représentée par notre planche n<sup>o</sup> 2, par le croquis en noir de la page 31, d'après deux planches fort rares de Lalaisse (3) et d'après une série de dessins inédits du même auteur. Elle appelle les remarques ci-après :

*Troupe.* — Le dolman est établi sur le modèle de celui des hussards; mais, destiné à être porté sans ceinture, il a par derrière, à sa partie inférieure, deux sabots à 5 boutons semblables à ceux de la pelisse des hussards; le parement est coupé d'une façon légèrement différente de



Différence de forme du parement (vu de face et vu par derrière) entre :  
 A. Dolman de hussards, Second Empire.  
 B. Dolman des corps de la Garde (guides, chasseurs, artillerie, train).

celui du dolman de hussard, et ces dispositions resteront en vigueur dans les Guides jusqu'en 1870 (4).

A l'époque qui nous intéresse, ce dolman, en drap vert foncé, a le collet arrondi par devant et de couleur garance, comme le parement; il ne comporte d'autre part que 3 rangées de 18 boutons : ces diverses particularités seront modifiées en 1855.

(1) Règlements :

Description de l'uniforme des Escadrons de Guides, 15 janvier 1852.

Décision ministérielle du 27 mars 1852, substituant l'aigle à la grenade sur la sabretache et la giberne.

Dispositions relatives à la tenue des Guides (officiers et trompettes), 17 avril 1852.

En outre : Description du bonnet de police (à visière) adopté pour tous les corps de l'armée, 29 avril 1852.

(2) Une excellente et très complète étude sur ces essais de tenue et sur la première tenue des Guides a été publiée dans le *Carnet de la Sabretache* (année 1933, p. 103 sq. : « La transformation de l'Uniforme des Guides »), sous la signature de M. J. Margerand. Nous y renvoyons nos lecteurs.

(3) Collection Émile Nussbaum.

(4) C'est ce dolman qui sera adopté, sous le second Empire, pour les Chasseurs et l'Artillerie de la Garde et pour les Chasseurs de la ligne, celui des Hussards conservant ses particularités de taille et de parement.

La veste de troupe est vert foncé avec patte de collet garance.

Le pantalon garance est orné d'une bande verte unique, et il est muni, pour toutes les tenues, de fausses bottes en cuir.

Le manteau devient blanc piqué de bleu, sans les brandebourgs qu'il recevra en 1854. Il n'est pas question de pelisse en 1852.

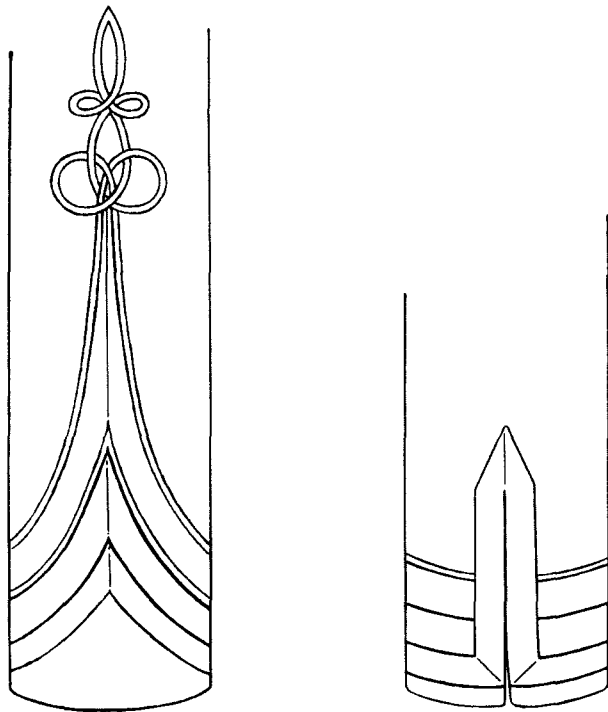
Le colback, qui constituera jusqu'en 1870, la coiffure des Guides, présente en 1852 plusieurs particularités : il est muni d'une mentonnière de cuir, que remplacera en 1853 une jugulaire à mailles de cuivre; la flamme est garance, tout en étant galonnée en jaune d'or; l'aigrette en crin blanc traverse une olive à la couleur de l'escadron (bleu foncé au 1<sup>er</sup>, cramoisi au 2<sup>e</sup>). Le cordon jaune d'or se porte, comme dans les hussards, tressé sur la moitié de la poitrine seulement.

Le bonnet de police à visière est garance à bandeau vert, avec cordonnets jaune d'or, et grenade jaune d'or sur le bandeau.

L'équipement reste en cuir noir, mais une aigle de cuivre orne la giberne et également la sabretache (règlement du 15 janvier et décision du 27 mars 1852); la sabretache comporte dorénavant 3 bélières. L'armement reste le même.

Le harnachement n'est pas modifié, sauf que les étriers (que toute la cavalerie avait portés jusqu'ici vernis en noir) deviennent en fer poli. D'autre part, le tapis de selle devient vert foncé, galonné de jaune d'or, et se complète par un couvre-fontes de même, avec appuie-main et portière en cuir noir.

*Insignes de grade.* — Le règlement n'indique rien à leur sujet. Les dessins de Lalaisse précisent que les galons des brigadiers et cavaliers de 1<sup>re</sup> classe étaient de couleur garance. La même source donne un petit trèfle en soutache de laine jaune d'or placé au-dessus des galons de brigadier (1). Les galons de sous-officiers étaient en or.



Pose du trèfle d'ornement et des galons de grade de brigadier au parement du dolman, 1852-1853.

Parement garance, tresse jaune d'or, galons garance, soutache et trèfle jaune d'or (d'après un croquis de Lalaisse).

(1) Cet ornement n'est pas prévu par le règlement. La planche de Lalaisse utilisée pour notre hors texte n° 6 donne à un simple cavalier ce même ornement disposé au-dessus de la tresse du parement. A en croire Lalaisse, la totalité de l'effectif, moins les officiers, aurait donc, en 1852, porté sur la manche cet ornement d'ailleurs fort élégant.

Par contre, on ne le voit pas figuré sur les dolmans de guides de 1852, ni dans la planche de Philippoteaux, de l'ouvrage d'Adrien Pascal, ni dans celle de Foussereau qu'à reproduite en 1905 le Carnet de la Sabretache.



*Trompettes.* — Le règlement du 15 janvier 1852 ne donne aucune indication sur leur tenue; la décision du 17 avril 1852 indique simplement que les trompettes auront le colback en peau blanche.

C'est bien ainsi, avec le restant de la tenue identique à celle de la troupe, que Lalaisse les a représentés, ajoutant du reste une flamme de trompette verte à ornements jaune d'or, différente de celle que les Guides porteront après 1855. Cette flamme de trompette, survivra quelques temps à l'entrée du régiment dans la Garde. Elle est en effet identiquement reproduite sur une planche de Lalaisse datée de 1854 (1).

Notre trompette, à cette époque, n'a à son dolman, aucun galon de fonction, et son cordon de trompette est tricolore.

Les maréchaux portent en garance les fers à cheval insignes de leur fonction.

*Officiers.* — Le dessin de Lalaisse nous donne également la tenue de l'officier, telle que la reproduit notre planche n<sup>o</sup> 2, conformément d'ailleurs au règlement de 1852; la même source indique en outre la petite tenue de l'officier, reproduite sur notre croquis en noir ci-contre.

Il y a simplement lieu d'observer ce qui suit :

Le règlement du 15 janvier 1852 donne aux officiers le pantalon garance à bande verte. La décision du 17 avril 1852 leur accorde en outre, pour la grande tenue seulement, le pantalon à double bande d'or et passepoil vert, comme pour les officiers de hussards.



Officier des escadrons de Guides,  
petite tenue, 1852 (d'après Lalaisse).

Colback en peau noire; rond de calot en toile vernie noire. Cordon-fourragère en poil de chèvre noir.  
Dolman vert foncé; collet et parements garance; toutes les tresses en poil de chèvre noir; boutons dorés; nœuds hongrois en sou-taches d'or, suivant le grade, sur les manches.  
Pantalon garance, bande vert foncé. Éperons en fer. Porte-giberne et giberne en cuir noir verni, toutes les parties en métal dorées. Sabretache et belières en cuir noir verni, garnitures dorées. Sabre à fourreau acier, garde à garnitures dorées. Dragonne en cuir verni noir. Gants blancs.

(1) LALAISSE, *L'Armée et la Garde Impériale*, pl. 42 (série 1853) ou pl. 19 (série 1860).



Brigadier des Guides 1852-1853,  
2<sup>e</sup> escadron (d'après Lalaisse).

Colback en peau noire; flamme garance à cordonnets jaune d'or, gland cramois; aigrette blanche avec, à la base, olive cramois. Cordon de colback jaune d'or.

Dolman vert foncé; collet garance, tresse de bordure jaune d'or; parement garance, tresse jaune d'or bordant le parement et la fente de manche; galons de grade garance surmontés d'une petite soutache jaune d'or figurant un trèfle au-dessus de la pointe du galon; tresses, chamarrures et galonnage du dolman en laine jaune d'or; boutons en cuivre.

Pantalon garance à bande vert foncé.  
Giberne, porte-giberne, ceinturon, sabretache et dragonne en cuir noir; les boucles, ornements, boutons en cuivre. Sabre à fourreau d'acier et garde en cuivre.

La capote de petite tenue est en drap vert foncé et du modèle décrit en 1845 pour les hussards.

Le dolman de petite tenue est, aux termes du règlement, tressé en poil de chèvre jaune d'or. La planche de Lalaisse démontre que ce tressage n'a pas été porté et qu'on a, dès l'origine, fait usage du dolman tressé en noir comme dans les hussards.

Le manteau des officiers est vert. Leur bonnet de police à visière a les passementeries et la grenade en or; la décision du 27 avril 1852 devait, comme pour tous les corps de l'armée, en modifier légèrement la forme, ainsi que le galonnage d'après le grade.

L'équipement est en cuir verni noir, avec les ornements dorés.

Pour le harnachement, le règlement prévoit le galonnage du tapis de selle et du couvre-fontes en poil de chèvre jaune d'or, ce que parait bien indiquer la planche de Lalaisse.

Le chef d'escadrons commandant le groupe des deux escadrons portait la tenue des officiers avec les galons de son grade.

(A suivre.)

Chef d'escadrons DARBOU  
et Émile NUSSBAUM.

# LE 1<sup>er</sup> BATAILLON DE CHASSEURS A PIED A STRASBOURG

## (1939)

(PLANCHE HORS TEXTE N<sup>o</sup> 7)

---

Les Strasbourgeois ne sont pas peu fiers de posséder ce corps d'élite qui a fêté son centenaire le 14 novembre 1938 et dont les actions d'éclat ne se comptent plus. L'Afrique, l'Italie, la Crimée, le Mexique, Madagascar les ont vu tour à tour; ils occupent maintenant la citadelle construite par Vauban, où déjà le 13<sup>e</sup> chasseurs tenait garnison en 1870.

Le 1<sup>er</sup> bataillon, commandé par un chef de bataillon, secondé par un capitaine adjudant-major et un officier adjoint, se compose de 5 unités : 3 compagnies de voltigeurs, 1 compagnie d'accompagnement, 1 section hors rang. Chaque compagnie comprend un capitaine, 2 lieutenants, 1 adjudant-chef, 4 clairons (2 en pied, 2 élèves). La C. A. comprend : 1 capitaine, 3 lieutenants, 2 adjudants-chefs et 2 clairons (1 en pied, 1 élève). La S. H. R. commandée par 1 lieutenant, chef du matériel, comprend : 1 caporal-tailleur passant à l'ancienneté, sergent-maitre-tailleur, 1 caporal-cordonnier, passant de même sergent-maitre-cordonnier, 1 adjudant ou adjudant-chef-maitre-armurier, 1 sergent ou sergent-chef breveté armurier-adjoint, 1 adjudant-chef des transmissions, 1 sergent et un caporal-chef spécialistes-radio, etc... Il faut ajouter : le capitaine-major, un médecin-capitaine et un médecin-lieutenant, et un lieutenant trésorier avec ses gradés secrétaires.

Le chef de fanfare est adjudant ou adjudant-chef, le clairon-major sergent ou sergent-chef ou même caporal-chef comme actuellement. Quant à la fanfare, elle se compose de 2 sergents ou sergents-chefs, de 2 caporaux ou caporaux-chefs et de 14 fanfaristes.

*Uniforme.* — Le casque, ancien modèle, porté aux prises d'armes, manœuvres, exercices à l'extérieur, tenue de service, etc..., est en tôle d'acier peint en gris de fer très foncé. Il porte sur le devant un cor en nickel; entre les lettres R et F, du même métal, se trouve un 1 en émail jonquille avec liseré nickel. Cet insigne a été donné fin 1935 au bataillon par le commandant Cohendet. Jugulaire en cuir fauve, devenant noir avec le temps.

En tenue de ville ou de quartier, képi bleu foncé, orné de soutaches de 2 mm. et sur le devant du numéro jonquilles. Visière et jugulaires en cuir noir, s'accrochant à 2 boutons d'étain. Sergents et caporaux-chefs portent la fausse-jugulaire et le numéro en argent. Pour sous-officiers de carrière, ganse métallique en argent placée au-dessous de la soutache séparant le turban du bandeau et large de 2 mm. En fantaisie, képi de drap bleu noir à soutaches et numéro en soie jonquille.

Bonnet de police ou calot gris de fer bleuté à passepoils jonquilles, posé crânement en travers du sourcil droit. Un cor et par-dessus le numéro jonquilles ornent son côté gauche. Sur le de-

vant, un chevron jonquille pour le chasseur de 1<sup>re</sup> classe, 2 pour le caporal, 2 surmontés d'un chevron en argent, pour le caporal-chef, chevrons argent pour sous-officiers. Les nouveaux calots sont en drap bleu foncé; en fantaisie en drap bleu noir. Chemise bleue mécano. Cravate régente noire.

Vareuse gris de fer bleutée, dessinant légèrement la taille, à collet rabattu, de 95 mm. devant, de 85 mm. derrière, orné de 2 soutaches, d'un cor et du numéro jonquilles. Pattes d'épaule de 45 mm. de large. Par devant, 6 boutons d'étain ornés du cor et du numéro. Parements de 90 mm. de haut. Sur le côté gauche de la poitrine, à la hauteur du 2<sup>e</sup> bouton, insigne du bataillon consistant en un cor en métal blanc encerclant le numéro souligné de la devise émaillée du premier « Toujours premier partout ». Vers la fin de la guerre, l'insigne était un cor rond renfermant le numéro. Lorsque le bataillon quitta Wissembourg pour Strasbourg en 1929, la cathédrale remplaça le 1 et le cor devint ovale. Le chasseur de 1<sup>re</sup> classe porte sur l'avant-bras un galon de laine jonquille, de 12 mm. de large, le caporal 2, le caporal-chef 2, plus une baguette en argent, posée en oblique sur le haut du bras, le sergent un galon d'argent, le sous-officier de carrière 2, le sergent-chef 3.

En tenue de ville, le sous-officier de carrière porte une vareuse genre-officier, gris de fer bleutée ou noire, les chiffres et cors du collet en argent, les brides d'épaulettes argent coupées d'une raie rouge, le col blanc et la cravate noire.

Fourragère aux couleurs de la médaille militaire, de fils jaunes et verts. Rappelons que le 1<sup>er</sup> chasseurs, quoique n'ayant pas la fourragère rouge, a droit au drapeau par roulement pour avoir, le 14 août 1914 près de Saint-Blaise dans les Vosges, pris le drapeau du 4<sup>e</sup> bataillon du 132<sup>e</sup> régiment d'infanterie confié au 2<sup>e</sup> bataillon du 99<sup>e</sup> régiment d'infanterie de réserve prussien.

Les nouvelles vareuses sont bleu foncé.

Pantalon-culotte gris de fer foncé à passepoil jonquille. Les nouvelles culottes ne portent plus de passepoil, elles seront remplacées d'ailleurs par le pantalon dit golf. On reviendra ainsi au pantalon de 1860, appelé alors mauresque que tout le monde avait réclamé à cor et à cris et dont plus personne n'a voulu lorsqu'il a été en service. *Nihil novi sub sole*. En tenue de ville, le sous-officier porte le pantalon tombant. Molletières bleu foncé, noires en fantaisie.

Capote bleu clair à 2 rangées de 5 boutons d'étain. Collet rabattu de 10 cm. de hauteur devant et de 90 mm. par derrière. Les écussons bleu clair portent 2 soutaches, cor et numéro verts. Galons verts ou argent. Parements et brides d'épaule bleu clair. En tenue de ville, les sous-officiers portent le numéro et le cor en argent. Pour prises d'armes, dimanches et fêtes, capote bleu foncé de même coupe qui remplacera l'ancienne; les soutaches, numéro et cor y sont jonquilles. Galons jonquilles ou argent. En tenue de ville, les hauts des devants sont rabattus en forme de revers et boutonnés au deuxième bouton.

En hiver, gants de laine kaki. Pour l'exercice au quartier, képi, bourgeron de toile blanche fermant par devant au moyen de 5 boutons en fer blanc. Les galons verts des caporaux, longs de 80 mm., y sont cousus horizontalement sur la poitrine, des 2 côtés de l'ouverture. Pantalons de treillis blanc. Molletières. Lorsqu'il fait froid, capote. Sac avec courroies roulées.

Au quartier, galoches avec semelles en bois et dessus cuir.

Au cantonnement, calot, chemise, culottes, molletières, cravate dans laquelle le chasseur,

toujours élégant, pique son insigne à la hauteur des poches. Si le temps se rafraîchit, vareuse ou capote. Lorsque le bataillon aura touché les jerseys bleus, la vareuse ne sera plus emportée en manœuvres. Les cyclistes portent la pèlerine gris bleutée, à collet rabattu portant les mêmes insignes que la vareuse et fermée devant par 3 boutons d'étain.

Aux prises d'armes, sac noir dont la patelette est bordée d'une raie blanche; sur le haut du sac couverture marron pliée en accordéon, et encadrant le tout, toile de tente kaki pliée en fer à cheval. Pour sous-officiers, caporaux, porte-fanions et fanfaristes : gants blancs. Pas de sac pour clairons, fanfaristes et porte-fanions. Capote ou vareuse suivant la saison. Ni bidon ni musette. Cuirs noircis. Baïonnette et mousqueton, même pour les sergents-chefs.

Au quartier, la sentinelle est toujours en gants blancs.

Pour la garde, casque, capote bleu clair ou vareuse gris bleutée, culottes, molletières et fusil. Pas de sac. Dimanches et jours de fêtes, capote ou vareuse bleues, suivant la saison.

Aux manœuvres, casque, capote, culottes, molletières, cuirs noirs. A droite bidon de 2 litres recouvert de drap gris bleuté et orné d'un cor jonquille et par-dessus du numéro. Les nouveaux bidons n'ont plus qu'un goulot. A gauche, musette kaki. Sac noir, couverture dans la toile de tente roulée en fer à cheval tout autour. Gamelle, outils et campement. Le nouvel équipement vient de remplacer l'ancien.

Les jours de prise d'armes, le bataillon, précédé de sa fanfare et des clairons agitant leurs flammes au-dessus de leurs têtes, défile à une cadence endiablée devant un public enthousiaste, les applaudissements crépitent, répondant tout le long du parcours aux notes stridentes et aiguës des clairons. Quel Saint-Cyrien, jeune et ardent, n'a-t-il pas rêvé de commander un jour un de ces beaux bataillons ? Les mauvaises langues chuchotent bien qu'un bataillon est une immense fanfare suivie de quelques chasseurs, mais c'est évidemment la jalousie qui fait parler ces fantassins, car aucun corps ne possède d'aussi belles têtes de colonne. En tête, sanglé dans une vareuse de sous-officier, fier comme un jeune dieu, s'avance le caporal-chef-clairon Basch, petit chasseur râblé natif des bords du Rhin. Lui et ses clairons passent comme l'éclair. Noblesse oblige, ils portent les galons de fonction de 12 mm. et les cordons de clairon et trompette vert et jonquille et non tricolores. Leurs flammes sont bleu foncé, garnies au haut d'un galon et tout autour de franges jonquilles. Le cor qui orne le milieu de la flamme est jonquille ainsi que les petits cors qui l'encadrent. Pour le caporal-chef-clairon, le galon du haut, les franges et les petits cors sont en argent; sur la flamme du cor, tenue à l'instrument au moyen de 3 cordonnets argent, le cor central ainsi que le numéro sont jonquilles liserés d'argent; sur les flammes de clairon et trompette, le cor central est jonquille. Le manchon des clairons et trompettes est en cuir noir fermant au moyen d'un lacet noir. Les flammes tiennent à l'instrument, au centre au moyen d'un manchon en drap bleu, fermant au moyen de boutons à pression noirs, et aux extrémités au moyen de 2 cordonnets jonquilles. Les cordons du cor sont vert foncé, les flammes y sont accrochées au moyen de 3 cordonnets jonquilles. L'usage s'est établi pour les clairons et fanfaristes de partir aux revues sans armes, le clairon-major n'ayant que son ceinturon modèle officier, en cuir brun, les clairons le ceinturon, les bretelles de suspension et 2 cartouchières. Crispins blancs. Tous les instruments sont nickelés. Lorsque le clairon sonne du



1<sup>er</sup> B. C. P. — 1938.

Chasseur. Tenue de cantonnement.

Calot bleu foncé, passepoil et attributs jonquille, chemise bleue ciel, cravate noire, insigne du bataillon en épingle, culotte gris de fer foncé, molletière bleu très foncé.

Chasseur. Tenue de campagne.

Casque et capote kaki, boutons kaki, insignes soutaches et galon vert, chemise bleue ciel, cravate noire. Nouvel équipement en cuir fauve, culotte gris de fer foncé, molletière bleu très foncé.

1<sup>er</sup> B. C. P. — 1938.

## Clairon (tenue de garde).

Casque noir bleuté, cor blanc n° 1 jonquille, capote bleu horizon, insignes, soutaches, galon de 1<sup>re</sup> classe vert, galon de fonction vert et jonquille, molletières bleu très foncé, flamme de clairon vert foncé, franges vert et jonquille, galon et cor jonquilles.

## Caporal-chef, chef clairon (tenue d'hiver).

Capote et brides d'épaulettes bleu foncé, boutons blancs, aucun passepoil au collet, 2 soutaches jonquilles. N° et cor argent, galons de grade jonquille, galon de fonction et baguette argent, molletières noires. Képi noir, jugulaire et n° argent soutache en soie jonquille.

cor, le clairon est accroché au bras gauche, la trompette rejetée dans le dos. Les cordons de laine, enroulés seulement pour les revues, ne servent jamais à accrocher l'instrument, une courroie en cuir fauve, devenant noir à la longue, sert à cet usage. Au quartier, le clairon de garde n'a pas de fusil non plus, il accroche à son instrument, au moyen de 2 lanières de cuir fauve, l'ancienne flamme verte, à franges vertes et jonquilles, portant en son milieu un petit cor jonquille, haute de 32 cm. aux extrémités, de 21 cm. au milieu, et longue de 28. Un galon jonquille de 2 cm. de large court à 5 cm. du bord, il a 20 cm. de long sur chacun des 3 côtés. Pas de cordons de laine.

Les élèves-clairon ne portent pas le galon de fonction.

En marche, les flammes sont mises à la voiture et ne sortent plus qu'au cantonnement, lorsque nos chasseurs, enfants de Vénus autant que de Mars, font danser les belles filles d'Alsace; ne chantent-ils pas :

Jeunes filles, pliez boutique  
si vous craignez la séduction,  
le chasseur, au pas gymnastique, etc. .

Les fanfaristes portent sur le haut du bras gauche une lyre en drap jonquille, en argent pour sous-officiers. Aux prises d'armes, ceinturon, cartouchière à droite, giberne-porte musique en zinc, dont la patelette, recouverte en cuir verni noir et taillée par le bas en accolade, est ornée d'un cor encerclant le numéro, le tout en métal blanc. Banderole en cuir verni noir passant sous le ceinturon. Elle n'est pas portée par les sous-officiers. Une courroie noire sert à supporter les instruments trop lourds. Sur les anciennes capotes bleu clair, les lyres étaient vertes, elles sont jonquilles sur les nouvelles.

Les officiers portent le képi noir, le bandeau en velours noir, la fausse-jugulaire, le numéro et le nœud hongrois, ornant le dessus du calot, en argent. 1 soutache de grade en argent pour sous-lieutenant, 2 horizontales, 1 verticale pour le lieutenant; 3 soutaches horizontales, 2 verticales pour le capitaine; 4 soutaches horizontales, 3 verticales pour le commandant; 1 soutache dorée coupée d'une raie de soie rouge pour les adjudants, une soutache en argent coupée d'une raie rouge pour les aspirants et adjudants-chefs. Il faut cependant avoir de bons yeux pour distinguer ce petit filet rouge. Col blanc, bleu en campagne. Cravate noire.

En tenue du jour, de travail, de campagne, vareuse gris de fer bleuté, noire maintenant, fermée devant par 5 boutons d'argent. Au collet, 2 soutaches jonquilles, numéro et cor argent. Poches de poitrine hautes et larges de 140 mm., portant en leur milieu un pli Watteau de 35 mm. de large et fermées par une patte en accolade avec bouton. Sur les bas des devants, poches de 230 mm. de hauteur fermées de même par une patte mais sans bouton. Au-dessus du parement, galons de grade en argent à trait cotelé, de 8 mm. de large pour les officiers, 1 galon or coupé d'une raie rouge pour l'adjudant, en argent coupé d'une raie rouge pour l'adjudant-chef. L'aspirant porte une boucle d'argent coupée d'un filet rouge.

Ceinturon en cuir fauve de 55 mm. de large, fermant au moyen d'une boucle en cuivre à 2 ardillons. Crochet porte-sabre en cuivre. Bélière en cuir fauve de 22 mm. de large, fixée au ceinturon par un D, terminée à l'autre extrémité par un mousqueton. Sabre modèle 23, à



lame droite, avec garde à 4 branches en laiton doré. Poignée en corne de buffle noircie, entourée d'un filigrane; fourreau en tôle d'acier de 900, 850 ou 800 mm. de long. Les officiers sont cependant autorisés à porter les sabres qu'ont déjà portés leurs ancêtres. Dragonne composée d'un cordon tressé en cuir fauve, de 4 mm. de diamètre, de 450 mm. de longueur, terminé par un gland. L'adjudant est armé du sabre dit de sergent-major, avec dragonne fauve, dans toutes les tenues.

En campagne et pour les prises d'armes, baudrier en cuir fauve, se fermant sur la poitrine au moyen d'une boucle en laiton. Culottes gris de fer foncé renforcées de pièces de cuir de même nuance entre les genoux pour officiers montés.

Manteau bleu clair à une rangée de boutons d'argent. Soutaches vertes au collet orné du numéro et du cor en argent. Au-dessus des parements, galons de grade en argent. Le nouveau manteau est noir, les soutaches au collet y sont jonquilles.

Molletières bleues, souvent noires. Pour officiers montés, bottes fauves, souvent noires pour le service journalier et en campagne.

Casque et manteau en manœuvres, bidon et musette facultatifs. Au ceinturon, pistolet automatique dans un étui en cuir fauve, maintenu au ceinturon par un passant également en cuir fauve. Masque à gaz, porte-cartes, boussole, montre et sifflet. En principe le sabre n'est plus emporté. Au cantonnement, bonnet de police à bandeau noir, turban gris de fer foncé, passepoilé jonquille. Galons de grade posés en chevron, gland et cor de chasse en argent.

En grande tenue, longue tunique entièrement noire fermée par 9 gros boutons d'argent. Collet noir de 50 mm. de haut orné du cor et du numéro en argent, le col blanc dépassant de 2 à



1<sup>er</sup> B. C. P. 1938. — Commandant Toulorge,  
commandant le bataillon.  
Tenue de travail.

Vareuse gris de fer bleuté, écusson à soutaches jonquilles, n° et cor argent, à gauche insigne du bataillon en argent, à droite insigne de pilote aviateur, col blanc, cravate noire, manchettes et gants blancs. Gilet noir. Culotte gris de fer foncé à passepoil jonquille, basanes en cuir bleu foncé, bottes chantilly noires. Ceinturon noir à boucle argentée.

4 mm. Galons de grade et brides en argent. Épaulettes en argent, avec franges en petites torsades souples pour officiers subalternes, en grosses torsades rigides pour officiers supérieurs. Ceinturon de soie noire fermé par 2 plateaux d'argent ornés de cors de chasse et réunis par un crochet en S. Cape noire se fermant au moyen de 3 trèfles et olives de soie noire. Galons de grade horizontaux en soutache d'argent cousus sur une patte fixée au-devant de gauche, à 200 mm. de l'encolure. Dragonne de sabre en soie noire à gland doré et coulant doré mobile le long du cordon.

L'adjudant a la même tunique noire, sans pattes de parement, avec soutaches jonquilles au collet. Épaulettes en or traversées d'une raie de soie rouge, brides en argent coupées d'une raie rouge. Le chef de fanfare porte la tenue d'adjudant avec lyres d'argent au collet.

Reprenant une vieille tradition chasseurs, le commandant Toulorge, resté jeune au physique et au moral malgré ses galons, porte avec coquetterie le gilet noir à 22 petits boutons ronds en argent, le premier portant le numéro.

Aux prises d'armes, les officiers montés portent un tapis de selle gris de fer bleuté bordé d'un liseré et d'un galon jonquille et orné dans le coin postérieur de l'insigne du bataillon en drap jonquille. L'insigne argenté forme la plaque du poitrail. En campagne, sacoches, couverture de cheval kaki et derrière la selle, toile de tente roulée en fer à cheval.

Le bataillon possède un nombre considérable de fanions de guerre, de parade, de campagne, de prix de tir, forts différents quant aux couleurs, formes ou dimensions. Au cas où la description en intéresserait nos collègues, nous y reviendrions. Le fanion du bataillon, haut de 412 mm., large de 440 mm., bordé d'un galon d'argent, frangé d'argent, est partagé en 2 triangles jaune et bleu. Le fourreau est jonquille, bordé d'un galon d'argent, les cors et le numéro y sont en argent. La croix de guerre, la médaille militaire, la fourragère jaune et verte ornent son sommet surmonté d'un coq rappelant celui du monument commémoratif de Wissembourg. Le porte-fanion est le sergent-chef Huert, le plus ancien du bataillon, qui a encore fait la guerre. Aux prises d'armes, il n'a que le ceinturon-baudrier d'officier.

Grâce à leurs hauts protecteurs, dont plus d'un, dans ses belles années de jeunesse, a encore porté le plumet vert, les chasseurs ont échappé jusqu'à maintenant à l'uniforme standard kaki. Ne chantent-ils pas dans leurs plaintes :

Pourquoi nous mettre en drap moutarde?  
Les chasseurs ne meurent qu'en bleu.

On les a laissé vivre en bleu, mais avec la hideuse guerre moderne, il leur faudra affronter la mort en kaki, comme tous les camarades. Pour les heures graves, on leur a donc donné la capote moutarde à numéro, soutaches et cordonnets verts, galons kaki verdâtre, et c'est avec un serrement de cœur que nous avons vu en septembre leurs files kaki interminables se perdre dans la nuit.

Mais qu'il soit bleu, qu'il soit kaki, le premier restera fidèle à sa devise :

Le premier chasseurs, le premier partout,  
Le premier chasseurs toujours en avant.

E. NUSSBAUM.

## LE FANION DU 6<sup>e</sup> B. A. C. P.

Le fanion est en drap aux couleurs des chasseurs : bleu foncé jonquille; il porte le cor de chasse traditionnel, avec l'hirondelle, insigne du 6<sup>e</sup> bataillon. Sur le fanion, sont inscrits les noms des batailles où le 6<sup>e</sup> a été cité à l'ordre de l'armée, batailles qui, pour la plupart, sont inscrites au drapeau de l'arme : Isly (1844), Sébastopol (1855), Solférino (1859), Coulmiers (1870), Grande Guerre (1914-1918).

Le fanion est décoré de la Croix de guerre, avec six palmes, une étoile d'or et deux étoiles d'argent, et aussi de la fourragère rouge. A chaque prise d'armes il est porté par le plus ancien sergent encadré par deux chasseurs de 1<sup>re</sup> classe en tête du bataillon. Quand le bataillon a la garde du Drapeau des chasseurs, la garde du fanion suit immédiatement la garde du Drapeau.

Geo VARENNE.



## CHEZ LES CHASSEURS A PIED

Les Chasseurs à pied, subdivision d'arme de l'Infanterie dont l'esprit particulariste continue à se manifester par la couleur spéciale de ses uniformes, ont fêté récemment leur centenaire. Il est intéressant de les voir aujourd'hui se partager entre deux courants qui divisent leurs chefs de corps : les uns sont à la recherche de toute particularité qui leur permettrait de se singulariser à tout prix ; les autres se rendent compte du danger de modes ou de mesure qui font parfois sourire le public et hausser les épaules aux camarades des autres armes, cherchent à freiner et à s'en tenir autant que possible dans les sages limites des règlements.

Toutes les particularités que M. Nussbaum a décrites avec tant d'enthousiasme dans son article ci-dessus : instruments nickelés, cordons de clairon vert et jonquille, insigne nickelé et numéro émaillé jonquille au casque, gilet apparent pour les officiers, etc....., classent évidemment le 1<sup>er</sup> B. C. P. dans la première catégorie. Voici deux documents qui y rangent également le 16<sup>e</sup> B. C. P. caserné à Toul. Il a réarmé ses sapeurs de la hache, mais ne pouvant leur rendre le tablier de cuir blanc de jadis — ce qui eût été tout de même un peu anachronique — il s'est contenté de leur garnir l'épaule droite d'une pièce de cuir blanc qui empêche la hache d'entamer le drap de la vareuse. Je les ai vu défiler ainsi à Nancy à une prise d'arme de 1938, ce qui a provoqué une boutade d'un officier général qui était près de moi : « Je parie que la prochaine fois, nous les verrons en bonnets à poil. » A propos de poil, un commandant de B. C. P. m'a affirmé que dans un bataillon voisin, mais dont je ne me rappelle plus le numéro, les sapeurs s'étaient même collé de fausses barbes à l'occasion d'un défilé. *Si non e vero e ben trovato !*



Les sapeurs du 16<sup>e</sup> B. C. P. — 1938.

Prise d'arme au Camp de Mourmelon.

(« Loche », Photographe, à Mourmelon.)

Jadis, avant d'emboucher leurs instruments, les clairons des corps « chics » faisaient dans l'air un ou deux moulinets, ce qui, avec les flammes actuelles, produit déjà pas mal d'effet. Les chasseurs ont renchéri avec les cors de chasse : on les élève droit en l'air d'abord de face, puis de profil et on les rabat brusquement à droite (manœuvre en trois temps) avant de les emboucher. Dans d'autres bataillons on les lance en l'air et la photo ci-dessous a été prise exactement au moment où les instruments ont quitté les mains et vont être rattrapés au vol. Mais il y a mieux encore. J'ai vu l'an dernier un bataillon où la manœuvre de l'instrument se fait en douze temps et

commence 12 mesures avant la reprise. Pendant les quatre premières, on balance le cor de droite à gauche devant la poitrine pendant les quatre suivantes, d'avant en arrière, puis on l'élève en l'air où on le tient 2 mesures de face et 1 de profil; à la douzième on l'embouche; ensuite on sonne. Voilà qui va enlever toute illusion à ceux qui pensent qu'on a réparti les exécutants en deux reprises pour qu'ils puissent se reposer une fois sur deux.



Les clairons du 16<sup>e</sup> B. C. P. — 1938.  
Prise d'arme au Camp de Mourmelon.  
(« Loche », Photographe à Mourmelon.)

D'autres chefs de bataillon pensent au contraire que l'on peut être d'aussi bons chasseurs en s'en tenant aux prescriptions réglementaires. On trouve encore dans ces bataillons des instruments de cuivre, des cordons de clairons tricolores, des casques comme l'État les distribue, des vêtements coupés et ajustés comme les règlements le prescrivent, une allure qui, plus rapide que celle de l'Infanterie, n'a cependant pas l'air d'une épuisante course à pied. C'est le cas de quelques bataillons de l'Est et celui des deux bataillons motorisés, le 5<sup>e</sup> à Bruyères; le 17<sup>e</sup> à Rambervillers. Les chasseurs à pied se sont immortalisés à Sidi-Brahim en donnant leur vie pour les trois couleurs du drapeau français reconstitué au sommet du Marabout. « Croyez-vous, me disait récemment un officier de chasseurs, qu'il soit vraiment nécessaire pour être un bon clairon de chasseurs et bien sonner la Sidi-Brahim de commencer par renier les trois couleurs du drapeau en les remplaçant sur sa manche par un galon vert et jaune ? »

Nous ne sommes nullement qualifiés pour prendre parti entre ces deux tendances, mais il nous a paru intéressant, au point de vue de l'histoire des Uniformes, de les noter.

E.-L. B.

## GARDE CHÉRIFIENNE (1937)

(PLANCHE HORS TEXTE N° 8)

---

Dans le n° 2 de la 9<sup>e</sup> année, nous avons donné quelques détails sur la Garde Chérifienne du Sultan du Maroc et sur les Uniformes de la Garde à cheval que M. J.-E. Hilpert avait reproduits sur une planche en couleurs. Le Sultan étant venu en France en 1937 visiter l'Exposition, y fut accompagné par une partie de sa Garde à pied qui défila à Paris lors de la revue du 14 juillet. C'est là que M. P.-A. Leroux a eu l'occasion de noter les uniformes de ces fantassins qu'il a reproduits d'une façon très pittoresque sur la planche hors texte n° 8. On remarquera l'équipement tout en cuir blanc et la curieuse disposition du turban.

E.-L. B.

---

## ALIUS ALIUM ERUDIT

**AU SUJET DU BRIGADIER-TROMPETTE DU 8<sup>e</sup> HUSSARDS (1854-1855)**

---

Divers amateurs m'ont demandé si ce n'est pas par erreur que j'ai colorié les galons de grade de ce Brigadier-Trompette en jaune d'or, au lieu de cramoisi, comme l'indiquent les règlements d'uniformes de 1845 et de 1858.

La pelisse et le dolman de ce Brigadier-Trompette sont des effets d'époque cédés par ce gradé au peintre J. Rouffet. De la collection Rouffet, ces uniformes ont passé dans la collection Raoul et Jean Brunon à Marseille.

Avant d'exécuter le fac-similé du tableau grandeur nature de Rouffet représentant le Brigadier-Trompette en question, nous nous sommes assurés — M. Brunon et moi — que le tableau était bien conforme aux uniformes conservés et nous avons constaté que, malgré les règlements, les galons de grade étaient bien jaune d'or et non cramoisi.

Ce détail a sa grande importance car il démontre, une fois de plus, que les règlements ne sont pas toujours appliqués, même sous le second Empire. Si le Brigadier-Trompette avait des galons en laine jaune d'or, il en était certainement de même pour les cavaliers de 1<sup>re</sup> classe et pour les brigadiers du Régiment.

P. BENIGNI.

---

## LES UNIFORMES DES TROUPES DE LA MARINE ET DES COLONIES DEPUIS 1814

(Suite de l'article paru dans le N<sup>o</sup> 1 de 1939, p. 17.)

*Officiers.* — La tunique est semblable à celle de la troupe, en drap fin bleu foncé (généralement bleu très foncé ou noir); la doublure du collet est en velours noir, pour être apparente quand le collet est rabattu; les ancres du collet sont brodées en cannetille et paillettes d'or; boutons dorés, à fond azuré, semblables à ceux de la troupe (1). Les grades sont marqués par des galons de grade, en trait côtelé de 6 mm., portés au parement (au-dessus du passepoil écarlate) en toutes tenues; en plus, en grande tenue, par l'épaulette du grade, à franges mates, avec brides d'épaulettes, en métal du corps de l'épaulette, brodées en cannetille mate avec une rangée de paillettes au milieu; l'épaulette et ses brides sont doublées en drap du fond de la tunique.

Sous-lieutenant . . . . .	1 galon d'or au parement.	Épaulette à droite, contre-épaulette à gauche, à petites franges, en or.
Lieutenant . . . . .	2 galons d'or au parement.	Mêmes épaulettes, disposées de façon inverse.
Capitaine. . . . .	3 galons d'or au parement.	2 épaulettes à franges, en or.
Capitaine adjudant-major	3 galons, celui du milieu en argent, les 2 autres en or.	Épaulettes de capitaine, en argent ainsi que leurs brides.
Capitaine de tir . . . . .	3 galons, celui du milieu en or, les 2 autres en argent.	Épaulettes de capitaine, corps et brides en argent, tournantes et franges en or.
Capitaine-major (2) . . . .	3 galons, le 1 <sup>er</sup> à partir du parement en argent, les 2 autres en or.	Épaulettes de capitaine, corps et brides en or, tournantes et franges en argent.
Chef de bataillon . . . . .	4 galons en or.	Épaulette à gauche, contre-épaulette à droite, à grosses franges, en or.
Major . . . . .	4 galons, le 1 <sup>er</sup> à partir du parement en argent, les 3 autres en or.	Mêmes épaulettes que le chef de bataillon, disposées de façon inverse.
Lieutenant-colonel . . . . .	5 galons, les 2 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> en argent, les autres en or.	2 épaulettes à grosses franges, corps et brides en argent, franges et tournantes en or.
Colonel . . . . .	5 galons en or.	Mêmes épaulettes, entièrement en or.

Le paletot de molleton, pour les colonies seulement, est semblable à celui de la troupe, en molleton bleu fin. Il porte au collet des ancres en or, au parement des galons de grade en or; brides d'épaulettes comme à la tunique.

(1) V. ce modèle dans « Le Bouton uniforme français », p. 279.

(2) Plusieurs détachements aux colonies sont dotés d'un capitaine-major, chargé des questions administratives du détachement.



Fig. 76. — Soldat d'Infanterie de Marine, Tonkin, 1883.  
(Dessin de *L'Illustration* et du *Monde Illustré*.)

Casque recouvert en noir.  
« Kéo » et pantalon noirs. Guêtres blanches. Musette en toile écrue.  
Fusil et baïonnette mod. 1874, fourreau noirci.



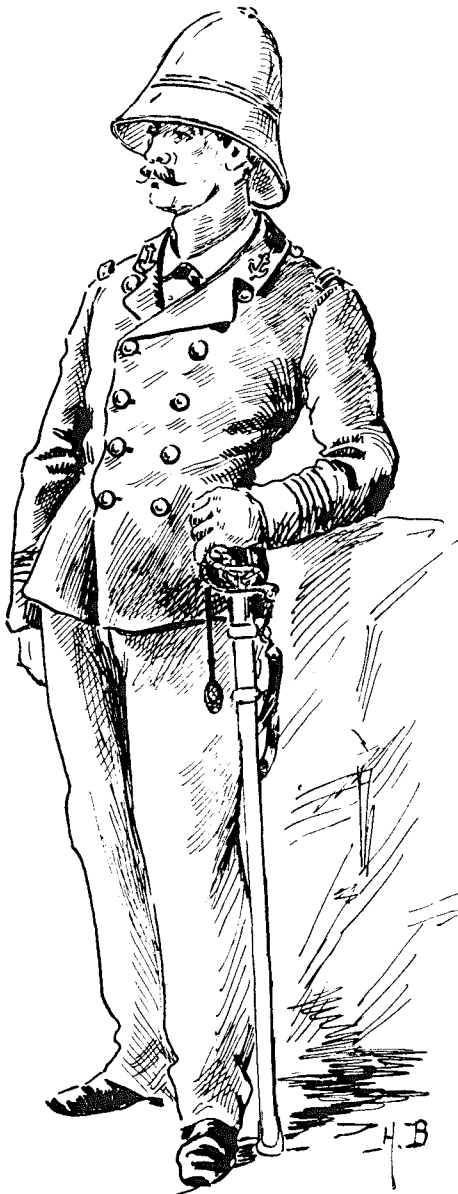


Fig. 77. Chef de bataillon d'infanterie de marine  
aux colonies 1878-1883.  
(Règlements et photographies).

Casque colonial blanc.

Paletot de molleton bleu foncé; boutons, galons, ancrés et brides d'épaulettes en or.

Pantalon de toile blanche. Chemise blanche, bouton de fermeture en or. Cravate noire.

Dragonne en cuir noir. Bélières en soie noire. Sabre à garde dorée, fourreau acier.



Fig. 78. Caporal d'infanterie de Marine.  
Tonkin 1885.  
(Aquarelle du Musée permanent des colonies.)

Casque colonial blanc, jugulaire en cuir fauve.

Paletot de molleton bleu foncé; ancre du collet et galons de caporal écarlates; boutons en cuivre.

Ceinture de laine bleue. Pantalon en toile blanche. Guêtres de toile forte blanche.

Équipement en cuir noir, boucle de ceinturon en cuivre. Capote gris-bleuté roulée sur le sac. Toile de tente blanche.

Musette en toile écru. Fusil modèle 1874, fourreau de baïonnette noir.

Capote en drap bleu foncé (noir en réalité), à 2 rangées de 5 gros boutons. Elle est identique à celle des officiers de la ligne à la même époque. Galons de grade, brides d'épaulettes et ancras au collet comme à la tunique.

Pantalon en drap fin, de même couleur que celui de la troupe, avec sous-pieds. — Pantalon de toile blanche.

Schako comme celui de la troupe (1), recouvert en drap fin bleu foncé (noir en réalité). Il est bordé, au pourtour supérieur, d'un galon en or à lézardes de 20 mm. pour officier subalterne, de 25 pour officier supérieur; pour le colonel et le lieutenant-colonel, il y a en plus un second galon de 6 mm., placé sous le galon large, en or pour le colonel, en argent pour lieutenant-colonel; tresses en or aux coutures verticales; au-dessus de la visière est placée une petite fausse jugulaire de tresse câblée d'or, de 3 à 4 mm. de grosseur, dont les extrémités rentrent sous le bourdalou. Cocarde tricolore et ancre en cuivre doré. Pompon comme la troupe, à la couleur du régiment (blanc pour le cadre des fusiliers-marins et des troupes indigènes). Le lieutenant-colonel, le chef de bataillon et le major portent un plumet tricolore à plumes de coq flottantes, avec olive en or; le colonel a l'aigrette en héron blanc, avec 2 rangées de petites plumes à la base (1 bleue en bas, 1 écarlate) et olive en or. En tenue ordinaire, les officiers supérieurs ont le pompon, d'abord blanc, puis tricolore à dater du 6 novembre 1873. Le schako se porte en tenue de jour, manœuvres et prises d'armes, avec ou sans les épaulettes. Ces dernières ne se portent que sur la tunique et non sur la capote ou le paletot.

Casquette (portée en tenue du matin), comme celle de la troupe, l'ancre brodée en or, fausse jugulaire en galon d'or; tresses plates horizontales en or ou en argent, semblables aux galons de grade de la tunique; tresses verticales en or, (1, 2 ou 3, suivant le grade).

Ceinturon en soie noire, à 2 bélières, avec plaque ovale en cuivre doré présentant une ancre encablée. Dragonne à cordon en soie noire, gland en or à franges en grosse ou petite torsade, suivant le grade; dragonne de petite tenue en soie noire, à olive.

Hausse-col doré, orné d'une ancre encablée en argent, doublé de bleu.

Gants blancs. Col noir à liseré blanc. Cravate en soie noire. Éperons en cuivre jaune pour officiers montés.

Le sabre de l'époque précédente est maintenu en service; la garde présente une ancre sur 4 drapeaux entourés de branches de laurier à jour; lame droite pour officier supérieur, un peu cambrée pour officier subalterne, fourreau en acier. Revolver.

(A suivre.)

Henri BOISSELIER et Chef d'escadrons DARBOU.

---

(1) Ce schako a un aspect très légèrement différent de celui de l'officier de ligne à la même époque. Il maintient en tous cas deux particularités disparues après 1870 dans l'armée de terre : d'une part, le galonnage (qui dans la ligne est identique pour tous les grades); de l'autre, une mince fausse-jugulaire, qui rappelle ici la chaînette portée avant 1870.

## QUESTIONS ET RÉPONSES

**130<sup>e</sup> Question** (posée par M. Griesser). — Peut-on m'indiquer où se trouve actuellement le tableau de Horace Vernet : *Messe en Kabylie*, sur lequel figurent, semble-t-il, autour de l'autel, plusieurs fanions (sans doute de compagnies)?

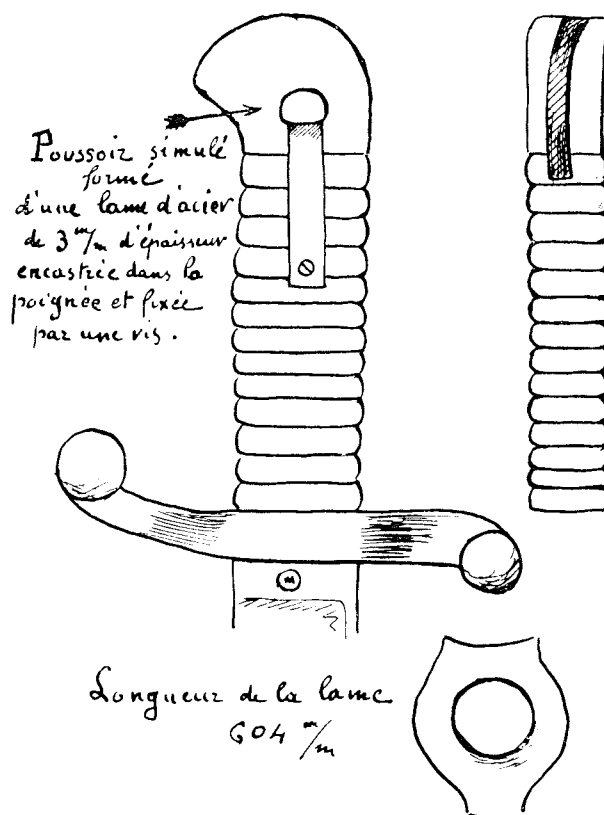
Peut-on m'indiquer les dimensions et la couleur du fanion du bataillon de marche au Mexique, des Tirailleurs algériens, décoré de la croix de la Légion d'honneur le 4 mai 1864 à Guadalajara. Ce fanion existe-t-il encore, et où?

Peut-on m'indiquer les mêmes renseignements pour le fanion du 3<sup>e</sup> bataillon du régiment provisoire de Tirailleurs algériens pendant la campagne d'Italie (bataillon fourni par le 3<sup>e</sup> Tirailleurs algériens qui s'est distingué devant Solférino)? Ce fanion existe-t-il encore, et où?

**131<sup>e</sup> Question** (posée par M. Griesser). — Au mois de juin 1856, le maréchal Randon décida que dans les régiments de Tirailleurs on armerait de fusils à tige la première compagnie de chaque bataillon, qui deviendrait une compagnie dite « de carabiniers ». Cette formation a-t-elle subsisté après l'introduction de l'armement modèle 1866 (Chassepot), en particulier l'insigne qui consistait en une grenade en drap jonquille cousue dans l'angle supérieur de chaque plastron de la veste?

**A propos de la 104<sup>e</sup> Question** (posée par M. Cura, 16<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 3, p. 65). — M. Cura demandait que pouvait être un sabre-baïonnette en sa possession, dont il donnait la description et qu'aucun mode de fixation ne permet d'adapter à un fusil. Ayant vu le sabre-baïonnette dont est armée la cantinière de la Gendarmerie à pied de la Garde sur la planche de Lalaisse, que nous avons reproduite page 97 du n<sup>o</sup> 4 de la 18<sup>e</sup> année, M. Cura a pensé qu'il pouvait s'agir de cette arme et nous en a envoyé le dessin précis ci-contre.

Ce sabre, malheureusement sans fourreau, provient du matériel d'un costumier de théâtre de Constantine. L'idée de M. Cura semble logique et si ce sabre n'a pas été celui de la cantinière



envisagée, il a peut-être armé une cantinière d'un autre corps. Nous publierons avec plaisir les opinions que nos collègues spécialistes en armes blanches nous communiqueraient sur cette question.

E.-L. B.

**132<sup>e</sup> Question** (posée par M. Nussbaum). — Où pourrais-je trouver des renseignements sur les emplacements des bataillons des différents régiments d'Infanterie de ligne en 1813 et 1814, ainsi que sur la composition par bataillon des garnisons hors de France à cette époque. Je serais reconnaissant de tout renseignement communiqué sur ces deux points.

**Réponse à la 127<sup>e</sup> Question.** — Un point de départ à cette question est donné par Règlement du Service intérieur des troupes d'Infanterie du 1<sup>er</sup> juillet 1788, qui prescrit :

Titre III, Art. I, § 2. — *Tout caporal grenadier, chasseur et fusilier s'arrêtera quand il rencontrera soit un officier général, soit le commandant de son régiment, soit celui de son bataillon dans l'Infanterie légère, et il lui fera face en se plaçant sous les armes et en le fixant, sans porter la main au chapeau : cette forme ayant à la fois pour objet de lui rendre honneur et de se soumettre à son inspection. — Il en usera de même pour les autres officiers supérieurs de son régiment et pour le commandant de sa compagnie.*

*A l'égard de tout autre officier, soit du régiment soit des autres corps, soit de l'État-major des places, des commissaires des guerres, ainsi que de tous chevaliers de l'ordre de Saint-Louis, avec ou sans uniforme, il les saluera sans s'arrêter en posant la main à plat sur le côté du chapeau opposé à celui où sera la personne qu'il saluera. Il saluera de même les adjudants du régiment et les bas-officiers.*

§ 3. — *Les bas-officiers salueront jusqu'au commandant de compagnie en s'arrêtant, ôtant leur chapeau et le tenant abattu du côté droit sans faire aucune inclinaison de tête ou de corps. — A l'égard de tous les autres officiers, ils ne s'arrêteront pas et les salueront du chapeau ainsi qu'il est dit ci-dessus.*

§ 4. — *Divers cas de salut.*

§ 5. — *Salut rendu Salut d'usage (?) entre officiers. L'officier ôte son chapeau à tout bas-officier et porte la main au chapeau pour tout soldat.*

Je n'ai rien trouvé entre ce texte et l'ordonnance du 2 novembre 1833 qui prescrit :

Art. 196. — *Le salut des officiers consiste à porter la main droite au shako, ou à se découvrir lorsqu'ils sont en bonnet de police. Les sous-officiers et les soldats saluent en portant la main droite au côté droit de la visière du shako ou du bonnet de police, la paume de la main en dehors, le coude à hauteur de l'épaule.*

Mais ce texte est absolument muet sur le chapeau.

Capitaine H. BOUTMY.

**Réponse à la 128<sup>e</sup> Question.** — L'objet dessiné ressemble énormément à celui déjà dessiné par M. Hilpert et reproduit page 104 de la 13<sup>e</sup> année de *La Giberne* (janvier 1912) et qui est l'ornement du frontal des chevaux des Cent-Gardes. Celui-ci, qui est doré, qui mesure quelques millimètres de plus et semble plus fin comme travail, ne serait-il pas un ornement de frontal pour cheval d'officier des Cent-Gardes? Resterait à préciser le mode de fixation.

E.-L. B.

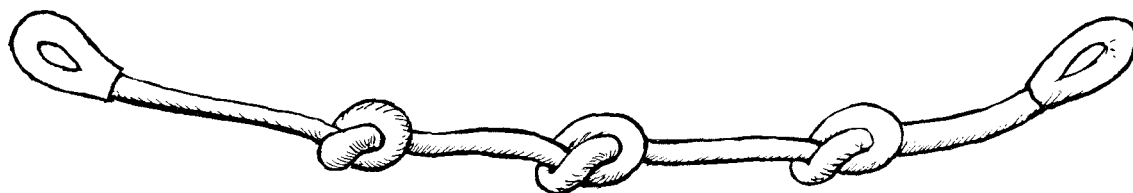
## LA SELSELETTE

*On nous communique le très intéressant document ci-dessous concernant un insigne certainement très peu connu porté par les tirailleurs algériens : La Selselette.*

4<sup>e</sup> Régiment de Marche  
de  
Tirailleurs algériens

### ORDRE DU RÉGIMENT N° 1284

- I. — En ce jour du 14 juillet 1918,  
le lieutenant-colonel Aubertin, commandant le régiment de marche, décide que les citations collectives dont s'honorent les unités et groupes du régiment seront représentées sur la tenue des militaires appartenant à l'unité citée par le signe distinctif suivant :



- III. — Il sera constitué de la façon suivante :  
Un cordonnet du modèle employé pour la fourragère, portant autant de nœuds simples que l'unité aura conquis de citations.
- IV. — La Selselette sera portée du bouton de fourragère de l'épaule gauche au 1<sup>er</sup> bouton de la veste ou de la capote.
- V. — Elle sera :  
— de couleur verte pour les unités s'honorant de 1, 2 ou 3 citations.  
— de couleur jonquille pour les unités s'honorant de 4 ou 5 citations.  
— de couleur rouge pour les unités s'honorant de 6 ou 7 citations.  
Toutefois, cette couleur rouge ne sera portée que lorsque le régiment aura lui-même la fourragère rouge.
- VI. — Seront comptées à chaque unité :  
1<sup>o</sup> ses citations propres ;  
2<sup>o</sup> les citations de son bataillon, à condition qu'elle ait assisté à l'affaire qui a motivé la citation du bataillon. Les citations de section compteront au point de vue ci-dessus pour un tiers de citation d'unité, c'est-à-dire que :  
— 1, 2 ou 3 citations de section compteront pour une citation de compagnie.  
— 4, 5 ou 6 citations de section compteront pour 2 citations de compagnie.  
Les 1<sup>re</sup> et 5<sup>e</sup> compagnies de mitrailleuses, lesquelles ont participé sous des noms différents aux affaires des 3 bataillons avant le 1<sup>er</sup> août 1916 porteront les citations de leur bataillon actuel.  
La 6<sup>e</sup> compagnie de mitrailleuses portera les citations de son bataillon postérieures à son entrée dans le régiment.  
Les groupes de la C. H. R. n'ayant pas de bataillon ne portent que leurs citations propres, chaque groupe formant unités.  
Les citations du régiment, lesquelles sont déjà représentées par la fourragère n'entreront pas en ligne dans ces comptes.  
Les droits successifs des unités au port de la Selselette seront fixés par l'Ordre du régiment.  
La Selselette fera partie de la tenue de l'unité; aucun militaire n'y ayant droit à titre personnel.  
Le militaire qui quitte l'unité n'a plus le droit de la porter. Les Selselettes seront fournies par la S. D. O. M. A l'Armée, 14 juillet 1918.

Le lieutenant-colonel AUBERTIN,  
commandant le 4<sup>e</sup> régiment de Marche de Tirailleurs.

## BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

---

**Assemblée générale.** — Comme nous l'avons annoncé, la 19<sup>e</sup> Assemblée générale du *Passepoil* se tiendra à Strasbourg. Elle a été fixée au dimanche 21 mai, à 17 h. 30 au domicile de M. Fatter, 2, rue des Juifs. Elle sera précédée d'une réunion du Comité à 16 h. 30 chez M. Nussbaum.

Un diner amical à un prix raisonnable réunira après l'Assemblée générale dans un des bons restaurants de Strasbourg, ceux de nos Collègues qui voudront terminer la soirée dans la compagnie éminemment sympathique des Collectionneurs strasbourgeois. Nous prions ceux qui désireraient y prendre part de le faire savoir — sans engagement — à M. Nussbaum avant le 15 mai, de façon à donner aux organisateurs une base approximative au sujet du nombre des convives à prévoir.

**Liste des Membres.** — La liste arrêtée au 15 janvier 1939 que nous avons publiée récemment est à rectifier de la façon suivante :

1<sup>o</sup> *Errata.*

BRUNET. — *Au lieu de* « 264, Faub. Saint-Honoré, Paris (VIII<sup>e</sup>) », *lire* : « 264, rue St-Honoré, Paris (I<sup>er</sup>) ».  
BURRUS. — *Au lieu de* : « Ste-Croix-aux-Mines (Bas-Rhin) », *lire* : « Ste-Croix-aux-Mines (Haut-Rhin) ».  
CURA. — 2<sup>e</sup> colonne. *Au lieu de* : « Couronnes », *lire* : « Cuivrieres ».  
DEX TEX. — *Au lieu de* : « Polgieterweg », *lire* : « Potgieterweg ».  
VALLUET. — Adresse : 10, rue de Belzunce, Paris (X<sup>e</sup>).

2<sup>o</sup> *Omissions :*

BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, 231, Boul. Saint-Germain, Paris (VII<sup>e</sup>). — M. Col.  
PELLÉ DE QUÉRAL. — La Ravelonnière, par Basse-Goulaine (Loire-Inférieure). — M. A.  
ROULLEAU (PAUL). — 9, Rue Parrot, Paris (XII<sup>e</sup>). — M. A.  
WAROT (J.). — 9, Boulevard de Piepus, Paris (XII<sup>e</sup>). — M. A.

3<sup>o</sup> *Admissions au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 1939 :*

BERGER-LEVRAULT, Imprimeurs-Éditeurs, 18, Rue des Glacis, Nancy. — M. B.  
JOUAN (J.), Tour des Pièces, Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or). — M. A.  
LAESTER (E.), 22<sup>a</sup>, Rue de Rosheim, Strasbourg. — M. A.

---

Le Directeur de la publication : Commandant E.-L. BUCQUOY.  
Le Gérant : E. NUSSBAUM Imprimerie BERGER-LEVRAULT, Nancy.





ESCADRONS DE GUIDES D'ÉTAT-MAJOR — 1852-1854  
Officier                      Trompette                      Brigadier





1<sup>er</sup> BATAILLON DE CHASSEURS A PIED — (STRASBOURG — ÉTÉ 1938)  
Adjudant-chef                      Chef de bataillon Toulorge                      Caporal-chef clairon  
Grande tenue                      Commandant le Bataillon                      Commandant les clairons  
Sergent-chef portant le fanion du bataillon                      Fanfariste ( caisse claire )



— Pierre H. G. —  
LEROUX —

GARDE CHÉRIFIENNE DU SULTAN DU MAROC  
Grande Tenue — Juillet 1937

## ANNONCES

# LIBRAIRIE MILITAIRE CART

Successes de Ch. CLAVREUIL

59, Rue de Seine - PARIS (6<sup>e</sup>)

Téléphone : Danton 93-15

Nous pouvons fournir toute documentation sur les sujets suivants :

*Ouvrages sur l'Art de la Guerre - Costumes et Histoire militaires  
Historiques régimentaires - Gravures militaires - Images d'Épinal*

ACHATS DE BIBLIOTHÈQUES ET LOTS DE LIVRES

Catalogue " LE BIBLIOTHÉCAIRE MILITAIRE " franco sur demande

On désire acheter : les planches suivantes  
d'Édouard DETAILLÉ, éditées en couleurs :

1<sup>o</sup> Retour de charge (4<sup>e</sup> dragons 1806)  
45 × 65 marges non comprises.

2<sup>o</sup> Drapeau conquis (Hussard Chamborant 1809)  
52 × 65 marges non comprises.

Ces planches sont parues dans le *Figaro Illustré*.

3<sup>o</sup> Grenadier de la Garde à l'orée d'un bois  
planche 28 × 55 offert aux Membres de *La  
Sabretache*.

Écrire : M. E. GIFFARD, 31, rue Louis, Lyon 3<sup>e</sup>

LES UNIFORMES DE LA GENDARMERIE  
DE LA MARÉCHAUSSEE  
ET DES GARDES  
1720-1940

5 séries de 20 planches en couleurs  
par le Commandant E.-L. BUCQUOY  
La première série (1720-1815) est parue

Prix pour MM. les membres du *Passepoil* : 22 fr. 50  
à envoyer à l'auteur : C. C. postal 391-43 Nancy.

## AU NAIN BLEU

JOUETS — 408, Rue Saint-Honoré, 1 et 3, Rue Richemont — JEUX

Tél. Opéra 82-16

PARIS

English spoken

**Soldats en carton découpé peints sur les deux faces**

d'après les dessins de A. GOICHON, Membre du "PASSEPOIL"

SUJETS PARUS :

Cavaliers	} Napoléon Officier d'ordonnance de l'Empereur Brigadier-Chasseur à cheval (Garde) Chasseur à cheval (Garde)	Grenadiers	} Sergent sapeur Sapeur Tambour-major Tambour	Officier
1 <sup>er</sup> Empire		a pied		Sergent
		1 <sup>er</sup> Empire		Caporal Grenadier

Cavalier 10 Fr. — Fantassin 5 Fr.

NOTA. — Ces soldats sont vendus également en planches, non découpés. — Demander les Prix.

# AU PLAT D'ÉTAIN -- JOUETS

Société à Responsabilité limitée au Capital de 340.000 francs

37<sup>QUAI</sup> ET 39, RUE DES SAINTS-PÈRES - PARIS-VI<sup>E</sup>

Anciennes Maisons LUCOTTE et MIGNOT réunies

## Spécialité de soldats de plomb fins pour collections

Reconstitution historique — Accessoires

SEULE MAISON EN FRANCE SPÉCIALISÉE DANS LE SOLDAT DE COLLECTION

## SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la Société d'Étude des Uniformes de France " Le Passepoil " est patronnée par un Comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les trois mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs (de nationalité française) et correspondants (de nationalité étrangère).

### COMITÉ ACTIF

COMMANDANT E.-L. BUCQUOY

(Fondateur et Président)

COMMANDANT DARBOU

(Vice-Président)

E. NUSSBAUM

(Secrétaire-Trésorier)

VICOMTE GROUVEL

(Membre perpétuel)

(Secrétaire général de la Sabretache)

CAPITAINE BOUTMY

CH.-F. KELLER

(Membre perpétuel)

(Président de la Société de Collectionneurs de Figurines historiques)

H. BOISSELIER

L. ROUSSELOT

P. MARTIN

19<sup>e</sup> ANNÉE. — N° 3

TROISIEME TRIMESTRE 1939

# LE PASSEPOIL

BULLETIN PÉRIODIQUE ILLUSTRÉ  
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES DE FRANCE

(Paraissant 4 fois par an)

---



IMPRIMERIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT  
PARIS-NANCY-STRASBOURG

## SOMMAIRE DU NUMÉRO 3

---

— Tenues de la cavalerie d'autrefois ( <i>suite</i> ) — par P. BENIGNI avec une planche en couleurs hors texte N° 9 de P. BENIGNI . . . . .	53
— Les Tenues de la Seconde Garde Impériale : Les Guides par Émile NUSSBAUM et le Chef d'Escadrons DARBOU avec trois planches en couleurs hors texte N° 10 de L. ROUSSELOT N° 11 de H. FEIST et N° 12 de J.-E. HILPERT . . . . .	57
— Échos et Nouvelles — par Paul ROULLEAU et E.-L. B. . . . .	65
— Questions et Réponses . . . . .	67
— Bibliographie . . . . .	68
— Les Uniformes de Troupes de la Marine et des Colonies depuis 1814 par Henry BOISSELIER et le Commandant DARBOU . . . . .	69
— Chez les Chasseurs à pied — par le Commandant E.-L. BUCQUOY . . . . .	73
— Infanterie coloniale : juillet 1934 — par P.-A. LERGUX . . . . .	73
— Bulletin de la Société . . . . .	76

---

# LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes de France

paraît tous les trois mois

---

### Cotisations provisoires pour 1939

	MEMBRES ACTIFS (FRANÇAIS)		MEMBRES CORRESPONDANTS (ÉTRANGERS)	
	Résident en France	Résident à l'étranger	Résident en France	Résident à l'étranger
Avec envoi sous bande . . . . .	75 fr.	80 fr.	100 fr.	105 fr.
Avec envoi sous bande recommandé . . . . .	80 »	90 »	105 »	115 »
Avec envoi sous tube . . . . .	80 »	85 »	105 »	110 »
Avec envoi sous tube recommandé . . . . .	85 »	95 »	110 »	120 »

Adresser :

1° Tout ce qui concerne les cotisations au Secrétaire,

**M. ÉMILE NUSSBAUM, 2, Avenue de la Forêt-Noire, Strasbourg.**

Compte Chèque Postal N° 7750, Strasbourg.

2° Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Président,

**M. le Commandant BUCQUOY, 24, Rue de Rigny, Nancy.**

Compte Chèque Postal N° 391-43, Nancy.

## TENUES DE LA CAVALERIE D'AUTREFOIS

(PLANCHE HORS TEXTE N<sup>o</sup> 1)

*Suite de l'article paru dans le N<sup>o</sup> 1 de la 18<sup>e</sup> année, page 3.*

---

*Article 5. — De l'Habillement des Officiers. — L'habillement des Officiers de Cavalerie et de Dragons sera des mêmes couleurs que celui des Cavaliers ou Dragons, tant pour le fond que pour les distinctions de l'uniforme ; il ne différera que par la qualité des draps qui seront d'Elbœuf ou des manufactures de même espèce, et par celle des boutons qui seront dorés ou argentés. Lesdits Officiers porteront toutes les parties de cet habillement, dans les mêmes forme et proportion que celui de Cavaliers ou Dragons.*

Nous relevons dans la description de l'habillement des officiers d'Infanterie les renseignements suivants, qui sont communs aux différentes armes.

« Ils ne porteront point, sous aucun prétexte, de doublure de soie à quelque partie de leur habillement que ce soit ; ni aucun galons, ni boutonnières de fil d'or ou d'argent, que ceux qui seront réglés pour l'uniforme : toute espèce de liseré, passepoil de couleur et distinctions quelconques, autres que celles déterminées pour l'habillement des soldats, sont et demeureront prohibées (1). »

Un grand nombre de ces prescriptions restaient à l'état de lettres mortes, principalement en ce qui concernait les passepoils des collets et des parements. Par contre, les attributs de retroussis des habits d'officiers furent toujours, sous l'Ancien Régime, en drap, comme ceux de la troupe. Il ne pouvait en être autrement, les attributs en métal distinguant les Carabiniers, la Gendarmerie et la Maison du Roi. Les Officiers de la Garde Nationale, en signe d'égalité, prirent dès le début les attributs en métal. Ce n'est qu'à partir de la 1<sup>re</sup> République que cette mode passa aux régiments de toutes armes.

*Les Officiers de Cavalerie seront coiffés avec des chapeaux de la grandeur prescrite pour les Cavaliers, bordés d'un galon de soie noire, de 5 lignes (11 millimètres) de large, retapés uniformément comme ceux de la Troupe, et garnis d'une cocarde de basin blanc, au-dessus de laquelle sera mise la houppe en poil de chèvre, de la couleur affectée à leur compagnie. Celle des Officiers de l'État-major sera blanche ; aucun Officier ne pourra porter de plumes (2) ni plumets avec son habit uniforme.*

---

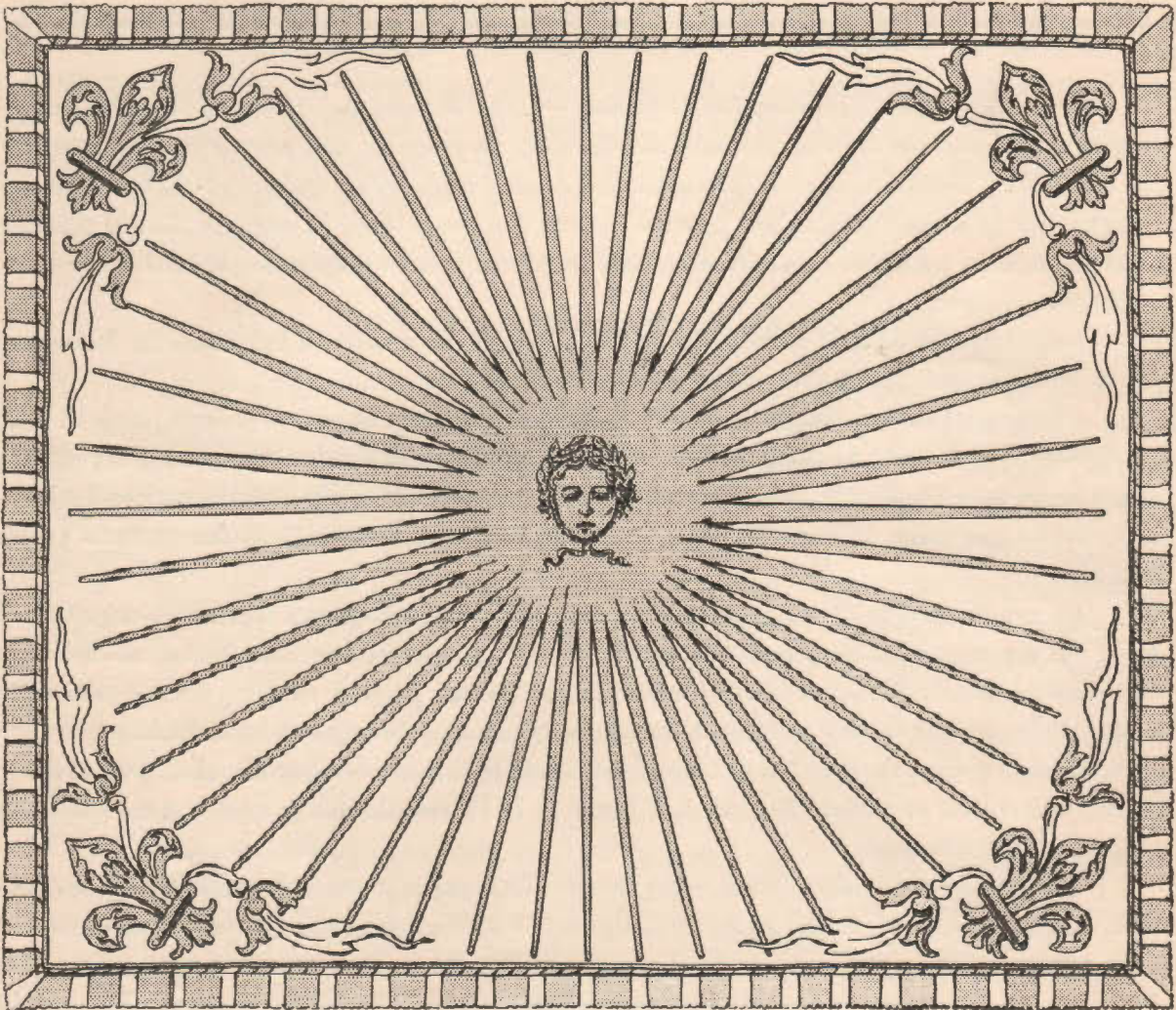
(1) Chapitre 1 du Règlement, Article 5.

(2) La *plume*, dénommée aussi parfois *plumet*, était une bordure de petites plumes garnissant, à l'intérieur, le bord des chapeaux des officiers, qu'elle dépassait légèrement. Cette mode, adoptée dans la suite pour les grandes livrées, tambours, trompettes, musiciens et domestiques, n'est plus en usage chez nous que pour les généraux, mais considérablement agrandie, et pour les Suisses de certaines églises.

## NOTE RELATIVE AUX DEUX VIGNETTES

Les deux recueils d'étendards, guidons, banderoles de trompettes et tabliers de timbales, de 1643 à 1791, conservés au ministère de la Guerre, sous la cote A i j. 8, donnent, pour le régiment du Roi-Cavalerie, la banderole de trompette, l'étendard, face et revers et deux modèles différents de tabliers de timbales adoptés successivement dans le régiment. Malheureusement la date où ces tabliers de timbales furent modifiés n'est pas indiquée.

Nous donnons aujourd'hui la reproduction de la banderole de trompette et de l'étendard (face), nous réservant de donner les trois autres documents ultérieurement.



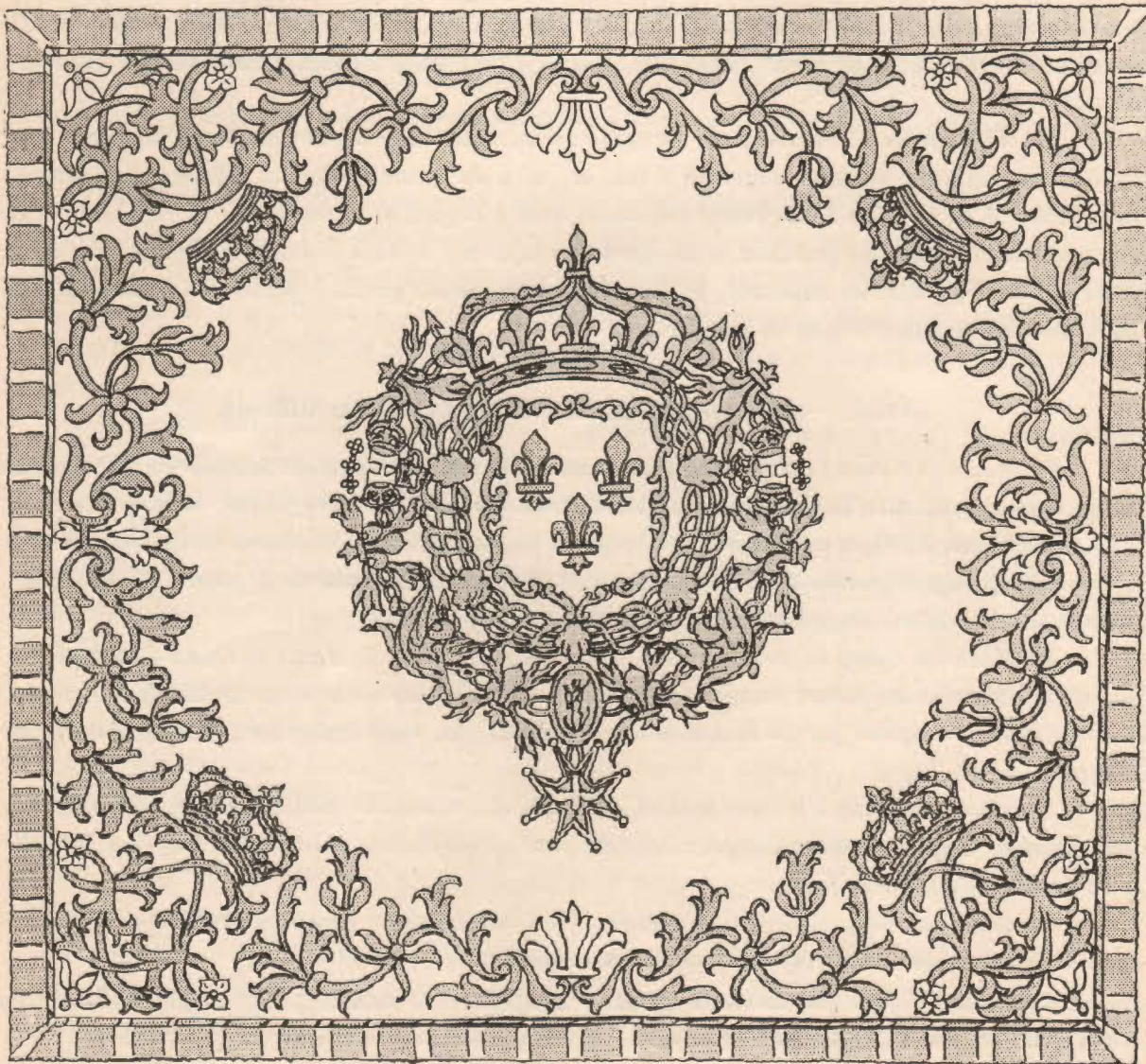
Le Roy-Cavalerie — Étendard (face).  
(Bibliothèque du ministère de la Guerre).

Cet étendard était double, c'est-à-dire que le revers différait de la face par le dessin. Cette face était semblable pour les régiments de Cavalerie du Roy, Royal-Étranger (1<sup>er</sup> modèle), Cuirassiers (1<sup>er</sup> modèle), Royal-Cravates (1<sup>er</sup> modèle), Royal-Piémont (1<sup>er</sup> modèle), Royal-Allemand (1<sup>er</sup> modèle), Carabiniers (1<sup>er</sup> modèle), Dauphin, Berry, Artois (les anciens étendards de ce régiment, alors qu'il se nommait Anjou, puis Aquitaine, étaient semblables). Le revers de cet étendard n'était pas le même pour tous les régiments indiqués ci-dessus. Nous les donnerons dans la suite.



**Description des couleurs :** *Étendard* : Fond azur. Franges et galon de bordure or et argent par coupons. Petite soutache intérieure contre le galon, or. Soleil brodé entièrement en or. Fleurs de lis en or, ajourées, laissant voir le fond de l'étoffe. Motifs décoratifs accompagnant les fleurs de lis, or et argent. Les parties grisées du dessin sont en or.

*Banderole de trompette* : Fond azur. Franges et galon de bordure or et argent par coupons. Toutes les broderies or et argent. Les parties grisées du dessin sont en or.



Le Roy-Cavalerie. — Banderole de trompette.  
(Bibliothèque du ministère de la Guerre.)

Ce modèle était en service dans la compagnie des Gendarmes écossais de la Petite Gendarmerie, dite de Lunéville, et dans les régiments de Cavalerie du Roy, Royal-Étranger, Cuirassiers, Royal-Cravates, Royal-Roussillon, Royal-Piémont, Royal-Allemand, Carabiniers (1<sup>er</sup> modèle), Dauphin.

*Les Officiers de Dragons porteront le casque étant de service ; et hors de service, ils porteront un chapeau semblable à celui ci-dessus réglé pour les Officiers de Cavalerie. La houppe en poil de chèvre, de la couleur affectée à la compagnie, sera pareillement mise, soit au casque, soit au chapeau, qui sera de plus garni d'une cocarde de basin blanc.*

*Les manteaux des Officiers de Cavalerie seront de drap bleu, et les Officiers de Dragons les porteront en drap vert ; le collet sera bordé d'un galon d'or ou d'argent, de la largeur d'un pouce, suivant la couleur du bouton ; et ils seront parementés en serge de la couleur de distinction affectée à leur régiment.*

*Les Officiers de Cavalerie et de Dragons seront tenus au surplus de porter toujours leur uniforme au régiment, et de se conformer à tout ce qui a été prescrit pour les Officiers d'infanterie, par l'article 5 du chapitre I du présent Règlement, tant à l'égard de la tenue, soit au régiment, étant de service ou non dans les quartiers, et en égard au temps de l'été ou à la saison de l'hiver, soit dans leurs provinces pendant les semestres ; le tout à la seule différence que les Officiers de Cavalerie auront leurs cheveux en queue et non en catogan.*

#### ART. 6. — Des marques distinctives des Grades des Officiers.

*Le Mestre-de-Camp Commandant portera de chaque côté, une épaulette de tresse ou galon plein, en or ou en argent, selon la couleur du bouton blanc ou jaune affecté au régiment ; sa largeur sera de 24 lignes (3 cent. 1583), et sa longueur ne dépassera pas la couture de la manche de l'habit ; elle sera ornée d'une frange à graines d'épinards et cordes à puits de la longueur de 2 pouces (5 cent. 414) ; toute espèce de broderie ou paillette est, et demeure défendue.*

*Le Mestre-de-Camp en second portera, de chaque côté, comme le Mestre-de-Camp Commandant, une épaulette ornée des mêmes franges ; mais au lieu d'être pleine en or ou en argent, le milieu sera traversé dans sa longueur par un cordon de soie couleur de feu, tressé comme les autres cordons d'or ou d'argent.*

*Le Mestre-de-Camp à la suite portera, de chaque côté, comme le Mestre-de-Camp Commandant, une épaulette ornée des mêmes franges ; mais elle sera coupée dans le milieu de sa longueur par deux cordons de soie couleur de feu.*

*Le lieutenant-Colonel portera, à gauche, une seule épaulette garnie de franges et agréments pareils à l'épaulette du Mestre-de-Camp Commandant.*

*Ceux des Officiers qui auront le grade de Brigadier des Armées porteront pour distinction, sur l'épaulette, une étoile brodée d'or ou d'argent, en opposition à la couleur de l'épaulette (1).*

*Le Major portera, de chaque côté, une épaulette en or ou en argent, ornée de franges à graines d'épinards seulement.*

(A suivre.)

P. BENIGNI.

---

(1) Chapitre I du Règlement, Art. 5.

## LES TENUES DE LA SECONDE GARDE IMPÉRIALE

(PLANCHES HORS TEXTE N° 9, 10 ET 11)

### LES GUIDES DE LA GARDE

(Suite de l'article paru dans le N° 2 de 1939, page 25.)

#### II. Régiment des Guides (Octobre 1852 — Mai 1854) (1).

Le 31 octobre 1852, le colonel Fleury, aide de camp du Prince-Président, prenait le commandement du Régiment des Guides, créé quelques jours plus tôt.

Le colonel, très bien en cour, et ayant à peu près carte blanche, put donner dès l'abord au régiment un caractère très particulier. Le recrutement des cavaliers fut sélectionné, la taille imposée étant du reste supérieure à celle de la cavalerie légère; il en fut de même pour les chevaux, très bien choisis et payés un prix élevé.

Dans l'uniforme et le harnachement, un certain nombre de particularités introduites dès cette époque par le colonel Fleury, devaient subsister jusqu'au licenciement de la Garde. Dès sa formation, le régiment servit d'escorte au Prince-Président, devenu un peu plus tard l'empereur Napoléon III, en attendant la formation de la Garde Impériale, qui n'eut lieu qu'en 1854.

Dans l'ensemble, l'uniforme réglé en 1852 fut conservé et les modifications introduites par le colonel Fleury régularisées par la description du 9 juin 1853. Cette réglementation est bien connue; nous nous bornerons à signaler les innovations introduites.

*Troupe.* — Le dolman n'est pas modifié; il conserve trois rangées de boutons, avec le collet garance et le parement de même. La veste, en drap vert avec patte garance au collet, et le manteau, en drap blanc piqué de bleu, ne sont pas modifiés.

Un pantalon d'ordonnance, non basané, est mis en usage par le Règlement de 1853, concurremment avec le pantalon de cheval à fausses bottes. L'un et l'autre reçoivent, au lieu de la bande verte unique, deux bandes jaunes d'or séparées par un passepoil vert. Les dessins contemporains de Lalaisse précisent que le pantalon nouveau modèle n'a guère été mis en service qu'à la fin de 1853 ou peut-être au début de 1854.

Le colback est maintenu, mais la flamme, de garance, devient écarlate, avec soutaches

(1) Règlement : Description de l'Uniforme du Régiment des Guides, 9 juin 1853.

et gland jaune d'or. L'aigrette de 1852 est remplacée en 1853 par un plumet de 20 cm. de hauteur, blanc à base noire, sortant d'une tulipe en cuivre. Ce n'est pas encore le modèle de l'Empire, qui atteindra 25 cm. de haut, avec des plumes flottantes blanches au sommet (1). Une jugulaire à maillons de cuivre remplace la mentonnière. Le cordon de colback reste jaune d'or, mais se porte désormais tressé sur toute la largeur de la poitrine.

Le bonnet de police à visière est remplacé par un bonnet de police à soufflet, que les Guides seront les seuls à porter : ce bonnet a le bandeau vert, avec flamme écarlate, non pas figurée, mais détachée et fixée par une agrafe sur le côté droit; un gland jaune d'or pend à droite, au bout de la flamme; le turban est bordé d'une soutache jaune d'or et orné sur le devant d'un nœud hongrois de même.

Les buffleteries deviennent blanches; le porte-giberne est orné d'une couronne impériale reliée par deux chaînettes à un soleil portant un aigle, le tout en cuivre; la giberne est dorénavant ornée d'un N couronné sur un soleil; la sabretache devient celle du modèle de l'Empire, avec pattelette en drap vert, bordée de jaune d'or, ornée des armes impériales en cuivre et bordure extérieure formée d'une bande de peau de veau jaune; couvre-sabretache en basane noire.

Le harnachement est du modèle adopté en 1852 pour toute la cavalerie, mais avec plusieurs particularités : frontail en buffle blanc, dessus de têtière garni d'écaillés de cuivre; mors de bride de forme « à la connétable », orné de bossettes ovales en cuivre, timbrées d'un N couronné; croisière de cuir sur le devant de la bride ornée d'une plaque en soleil portant un N; croissant en cuivre fixé à la sous-gorge du licol. La schabraque est en deux morceaux, le tapis et le couvre-fontes, l'un et l'autre en drap vert foncé, bordés d'un galon jaune d'or, avec appuie-mains, portière et derrière de troussequin en peau noire, bordés de jaune d'or; les pointes postérieures sont arrondies et ornées d'un N surmonté d'une couronne impériale en drap jaune d'or; couronne impériale de même sur les pointes du devant. Il y a lieu de remarquer que les couronnes impériales de la schabraque ont été, pour les Guides, de 1853 à 1870, d'une forme très particulière; cette couronne a une forme spéciale pour le régiment des Guides : la partie supérieure n'est pas arrondie, mais effilée vers le haut, et de la base de la couronne sortent deux banderolles brodées en fil jaune (cette forme effilée de la couronne se retrouve sur les différents ornements du régiment, alors que les autres régiments de la Garde, formés plus tard, auront la couronne arrondie par le haut; de même les banderolles qui accompagnent la couronne sur la schabraque sont spéciales au régiment qui, seul de la Garde, les portera jusqu'en 1870). Le poitrail est orné d'un soleil en cuivre avec aigle couronné. La selle, en cuir fauve, est placée par-dessus le tapis de selle.

Le porte-manteau, vert, est orné d'un passepoil, d'un galon et d'une couronne (cette dernière de la forme ci-dessus mentionnée, et sans bandelettes).

---

(1) Les dessins contemporains de Lalaisse donnent fréquemment ce plumet blanc avec une base vert très foncé. Il y a peut-être là une erreur d'interprétation du dessinateur.

*Insignes de grades.* — Aucune indication au règlement. Les galons des brigadiers sont certainement demeurés garance; ceux des sous-officiers sont en or.

Aucune particularité de tenue n'est prévue pour ces derniers, pas même une qualité supérieure de drap. Pas de veste.

Nous avons reproduit, d'après un dessin de Lalaisse, la tenue d'un maréchal des logis, qui donne bien l'aspect des Guides de 1853-1854.

*Adjutants sous-officiers.* — Le règlement de 1853 n'en parle que pour leur attribuer la même capote-tunique qu'aux officiers.

En application des règlements de 1845 sur l'uniforme de la cavalerie, ils ont porté le dolman semblable à celui de la troupe, et tressé de même, mais en drap fin, avec 3 galons en or sur les manches; le pantalon comme celui de la troupe, en drap fin, avec fausses bottes pour le service à cheval; le colback comme celui de la troupe; le manteau, le porte-manteau, le harnachement et l'armement de la troupe.

Comme suite à une décision du 24 décembre 1852, s'appliquant à toutes les troupes à cheval, ils faisaient usage, dès cette époque, du ceinturon, de la giberne et du porte-giberne de petite tenue des officiers, ces différents effets en cuir verni noir avec les ornements dorés; la sabretache était par contre celle de la troupe.



Régiment des Guides — 1853-1854.

Maréchal des logis, grande tenue (d'après Lalaisse).

Plumet blanc à base vert foncé; tulipe en cuivre. Pompon jaune d'or.  
 Flamme écarlate, soutaches et gland jaune d'or. Jugulaire en cuivre.  
 Cordon de colback et fourragère jaune d'or.  
 Dolman vert foncé; collet et parements garance; tresses jaune d'or; boutons en cuivre; galon d'or au parement.  
 Pantalon garance, passepoil vert foncé, bandes jaune d'or.  
 Buffletteries blanches, ornements en cuivre. Sabretache vert foncé, bordure en peau de veau jaune, galon de bordure jaune d'or, armes impériales en cuivre. Gants blancs.

*Trompettes (1).* — Le règlement de 1853 décrit la tenue en dolman rouge des trompettes. Mais cette tenue est certainement antérieure et doit avoir suivi de peu l'organisation des Guides en régiment.

Quoi qu'il en soit, notre dessin de la page 60 donne, d'après Lalaisse, le type du trompette de 1853-1854, type qui est d'ailleurs conforme aux prescriptions du règlement de 1853.

Le dolman est écarlate, avec collet et parement vert foncé; il ne porte aucun galon de fonctions, ni tricolore, ni en or, ce qui est bien conforme au règlement. La veste de trompette est verte et entièrement semblable à celle de la troupe.

Le pantalon en drap vert foncé à bande jaunes est bien celui du règlement.

Le colback a cessé d'être blanc; il est semblable à celui de la troupe, sauf que la flamme, comme prescrit, a sur les coutures « 3 soutaches jaunes au lieu d'une, dont 2 tressées ». Le plumet aux termes du règlement, doit être « en plumes noires et rouges pour les trompettes »; Lalaisse le donne effectivement rouge, avec la base noir-vert très foncé. Le pompon est celui de la troupe.

La sabretache est bien celle que prévoit le règlement, écarlate galonnée de jaune.

Quant au cordon de trompette, il est encore tricolore, bien que le règlement

(1) Le Règlement de formation du régiment (21 octobre 1852) lui attribue un trompette maréchal des logis et un trompette brigadier. Nous pensons que, comme dans les autres régiments de cavalerie, le trompette maréchal des logis exerça, en réalité, les fonctions de chef de musique.



Régiment des Guides — 1853-1854  
Trompette, grande tenue (d'après Lalaisse).

Colback noir; plumet rouge en haut, vert foncé au bas; flamme écarlate, à chamarrure et gland jaune d'or; jugulaire en cuivre. Cordon de colback jaune d'or.

Dolman écarlate; collet et parement vert foncé; toutes les tresses et galons, y compris ceux du collet et du parement, jaune d'or; boutons en cuivre.

Pantalon vert foncé, passepoil écarlate, bandes jaune d'or.

Buffletteries blanches, boucles et garnitures en cuivre. Les belières de sabretache ont des boucles en cuivre, et, à mi-hauteur, des passants en cuir blanc.

Gibberne porte-musique en cuir noir, la bordure de pattelette, la plaque et les flancs du coffret en cuivre. Sabretache écarlate, bordure en peau jaune, galon jaune d'or, plaque en cuivre. Trompette en cuivre; cordon de trompette tricolore.

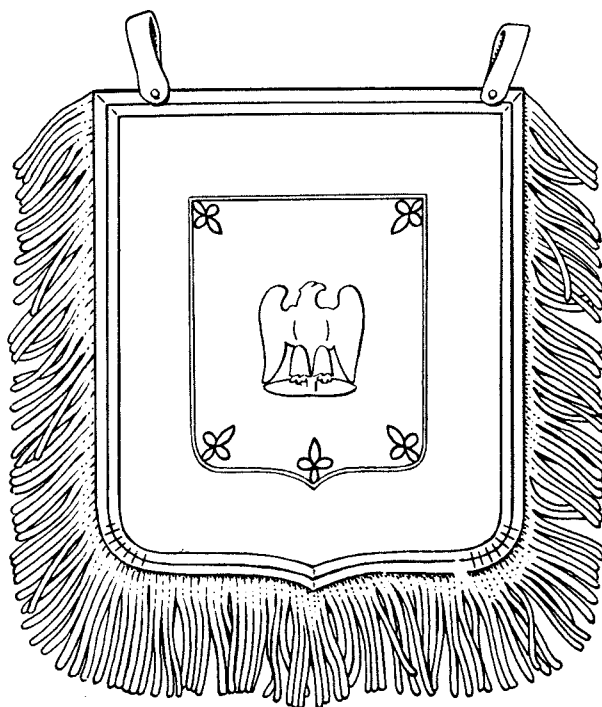
de 1853 l'indique comme devant être « en tresse de laine mélangée : un tiers vert, un tiers blanc et un tiers jaune d'or », cas unique dans la cavalerie. La flamme de trompette restera, jusqu'en 1854, celle mise en service en 1852.

Le harnachement est semblable à celui de la troupe, mais la schabraque et le porte-manteau sont, réglementairement, écarlates, les galons et ornements vert foncé, ainsi que le galon bordant la partie en peau de la schabraque.

*Musiciens.* — En dehors de tout effectif réglementaire, la musique des Guides fut constituée dès décembre 1852, et organisée par Sax, grâce à une subvention de 20.000 francs que le colonel Fleury obtint de l'Empereur. Cette musique fut, dès sa création, composée d'artistes de haute valeur, sous la direction de Mohr, la presque totalité d'entre eux n'étaient attachés au régiment que comme commissionnés. L'effectif était considérable puisqu'il atteignait le chiffre de 46 instrumentistes (1). Cette musique n'avait donc rien de commun avec celle des régiments de cavalerie de cette époque, dotés d'une simple fanfare de 36 exécutants, formée par les trompettes.

Nous sommes assez peu renseignés sur la tenue des musiciens de cette période. Le règlement de 1853 n'en parle que pour leur attribuer une veste d'écurie écarlate avec patte en drap vert. Le restant de leur tenue, sans que le règlement spécifie rien à ce sujet, devait donc être identique à celle des trompettes.

Nous pensons toutefois qu'ils ont dû agrémenter cette tenue d'un galon d'or au collet, suivant l'usage des musiciens de cette époque, y compris ceux des armes montées. Certains renseignements leur attribuent le plumet blanc à base écarlate, disposition conforme aux habitudes déjà en vigueur dans certains régiments de cavalerie, et ceci nous paraît des plus probables.



Flamme de trompette des Guides.

1<sup>er</sup> modèle en usage de 1852 à 1855.

(Reconstitution d'après les planches de Lalaisse.)

Fond vert foncé; double galon de bordure, franges, aigle et soutache d'encadrement jaune d'or.

(1) Composition de la musique en 1853 : 1 petite flûte, 1 grande flûte, 2 hautbois, 2 petites clarinettes, 4 clarinettes en *si bémol*, 1 saxophone en *si bémol* soprano, 1 saxophone en *mi bémol*, 1 saxophone en *si bémol* ténor, 1 saxophone en *si bémol* basse, 2 cornets à piston en *si bémol*, 2 cors en *mi bémol*, 4 trompettes en *mi bémol*, 3 trombones, 2 saxhorns soprano en *mi bémol*, 4 saxhorns en *si bémol*, 2 saxhorns en *mi bémol* alto, 2 saxhorns en *mi bémol* second, 2 barytons, 4 basses à 4 cylindres en *mi bémol*, 2 contrebasses en *mi bémol*, 2 contrebasses en *si bémol*, 1 paire de timbales. (Tous les détails sur la musique en 1853 sont extraits de : E. NEUKOM, *Histoire de la Musique militaire.*)

Dès leur création, les Guides reçurent des instruments de musique argentés du système Sax.

Il est probable que le chef de musique (Mohr) portait la tenue des musiciens, avec les galons de maréchal des logis chef, probablement un second galon d'or au collet, et la flamme de colback garnie en or. Sans doute lui tolérait-on, dès cette époque, la capote-tunique des officiers et adjudants, en drap vert, avec les galons de grade sur les manches; son équipement devait être semblable à celui des adjudants, en cuir verni noir.

Nous ignorons quelle fut, à cette époque, la tenue de timbalier (1).

*Officiers.* — Les officiers ont un dolman de grande tenue, tressé en or, avec galons d'or à la soubise sur les manches; un dolman de petite tenue, tressé en noir, avec grades marqués par des nœuds hongrois; une capote de petite tenue, en forme de tunique courte, entièrement en drap vert, boutonnant par une rangée de 12 boutons, avec parement en pointe à 2 petits boutons; un pantalon de grande tenue garance à double bande d'or, et un pantalon de cheval pour la tenue ordinaire, semblable, mais basané en drap et muni de fausses bottes en cuir verni noir; un manteau à rotonde entièrement vert. Le colback avait sa flamme soutachée d'or, gland d'or; cordon de colback en or; plumet comme la troupe, avec tulipe dorée. En petite tenue à pied, schako de carton recouvert en toile cirée, bouton et chaînette en or. Le bonnet de police, semblable à celui de la troupe, avait les soutaches, le gland et le nœud hongrois en or, le bandeau bordé de tresses en or indicatives du grade.

La giberne de grande tenue avait la pattelette dorée et s'ornait d'un soleil en argent orné d'un N couronné en or; sa banderolle en galon d'or coupé de trois raies vertes, avait l'ornement du devant, les boucles, les passants et les sabots en argent, ce qui n'existait qu'aux Guides. Celle de petite tenue avait la pattelette en cuir, avec la bordure, le soleil et l'N dorés; la banderolle en cuir verni noir, avec les ornements dorés. Le ceinturon de grande tenue était en galon d'or coupé de soie verte, les bélières de même, les boucles dorées; en petite tenue, même ceinturon en cuir verni noir. La sabretache de grande tenue, en maroquin vert et pattelette en drap vert, était bordée d'un petit galon d'or et ornée d'un large galon d'or, avec la plaque aux armes impériales dorées; elle était fixée aux bélières par des dés en argent. La sabretache de petite tenue, en cuir verni noir, doublée à l'intérieur de velours noir, était ornée de la même plaque. La dragonne de grande tenue avait un cordon de soie verte et un gland en or, et celle de petite tenue était en cuir verni noir.

Le harnachement était tout aussi luxueux; la bride était garnie entièrement de chaînettes dorées, sur le dessus de tête d'écaillés dorées, ornée sur le devant de la croisière d'un soleil portant un N, et sur le milieu de la muserolle du licol d'une couronne impériale; le frontail en buffle blanc; le poitrail également orné de chaînettes, et, à son centre, d'un soleil en cuivre doré portant une

---

(1) *Le Passepoil* dans sa 1<sup>re</sup> année, a donné un curieux timbalier des Guides, en cotte de mailles de cuivre et casque conique de même, daté de juillet 1853. Nous nous rallions à l'opinion émise alors par le commandant Bucquoy, qu'il s'agit là d'une tenue occasionnellement portée pour une fête.



aigle couronnée; la croupière s'ornait aussi de chaînettes. La schabraque était ornée d'un ou deux galons d'or suivant le grade et portait en or les mêmes ornements que la troupe; la portière était en peau de tigre, au lieu d'agneau noir, pour les officiers supérieurs. La selle avait le contour de la palette en cuivre doré, les clous en argent.

En petite tenue, la schabraque est remplacée par un tapis en drap vert, bordé d'un galon en poil de chèvre vert, et ornée dans les coins d'un nœud hongrois en soutache verte, avec chapeçon en cuir verni noir pour officiers subalternes, en peau de tigre pour les officiers supérieurs; la bride n'est pas munie de chaînettes.

(A suivre.)

Chef d'escadron DARBOU et Émile NUSSBAUM.

---

### COMPLÉMENT

Dans notre étude sur les Guides de 1848, parue dans le numéro précédent, nous avons émis l'hypothèse que des différences de tenue assez sensibles avaient existé entre les escadrons. Un « souvenir de régiment » qui nous a été tout récemment communiqué, par M. Kelber de Strasbourg (à qui nous sommes heureux d'exprimer notre vive reconnaissance) nous a permis d'établir de façon très précise la tenue qu'a portée, vers 1849-1850, le 4<sup>e</sup> escadron, tenue que reproduit le croquis ci-contre de M. Maurice Toussaint.

Cet uniforme appelle les remarques suivantes : L'habit a 12 boutons par devant, au lieu de 9 que lui attribue le règlement de 1848 sur l'uniforme des Guides (ce détail nettement visible sur l'original). Le ceinturon est un ceinturon de dragon, à plaque, porté par-dessus l'habit, au lieu du ceinturon de cavalerie légère, porté par-dessous, que prévoit le règlement. Notre cavalier, qui est de 1<sup>re</sup> classe, porte un galon de grade cramoisi, alors que les types connus de Lalaisse et Philippoteaux arborent des galons jaune d'or (qui paraissent être des insignes de brigadier, plutôt que des galons de maréchal de logis chef); or le règlement ne précise rien sur la couleur de ces galons. Le porte-manteau présente une ornementation aussi inattendue que peu réglementaire. La sabretache n'est malheureusement visible sur l'original que par sa partie arrière. Enfin le schako est des plus curieux : ce n'est pas le schako décrit au Journal militaire, le 20 décembre 1849, et dont nous parlons ci-après; l'absence de galon au bas du schako est une particularité qui se retrouve dans un schako d'officier existant au musée de l'Armée; la coiffure s'orne d'un plumet tricolore, fort peu réglementaire, et qui modifie curieusement la silhouette classique des Guides.

Par ailleurs, nous avons retrouvé, inséré au *Journal militaire* le 20 décembre 1849, un « tableau descriptif des schakos » d'où nous extrayons les données ci-après relatives au schako des Guides :

*Guides.* — Manchon cramoisi, passepoil bleu de 2mm. en cordonnet.

Galon supérieur cul-de-dé bleu, de 20 mm. Galon de pourtour inférieur, en tresse de laine bleue, de 15 mm.

Ganse, formée de 3 brins doubles de tresse carrée, en laine bleue, longueur apparente, 215; largeur 25 mm.; un gros bouton d'uniforme, placé à 100 mm. du bord supérieur du calot.

Cocarde tricolore, de 65 mm. de diamètre.

Bride de cordon, derrière, bleue, en tresse carrée avec un petit bouton d'uniforme. Couvre nuque de veau verni, de 140 mm. de haut environ (le couvre-nuque doit toucher par ses deux extrémités à la ligne que forment, de chaque côté, les passepoils de soutache bleue).

Ventouses en cuivre, vernies en cramoisi, placées de chaque côté du schako, touchant le galon du pourtour.

Carcasse de 170 mm. de hauteur, devant, 200 mm. derrière. Diamètre du calot variant de 140 à 160. Jugulaire en petite vache vernie. Visière horizontale, en cuir verni noir (verte en dessous).

Cette description, que confirment des schakos actuellement existant, précise la description assez sommaire du règlement de 1848, laquelle a dû donner lieu, en 1848, à des interprétations quelque peu différentes, si nous en jugeons d'une part par les planches classiques de Lalaisse et de Philippoteaux, de l'autre par notre présent document.

---



Cavalier de 1<sup>re</sup> classe, 4<sup>e</sup> Escadron de Guides, grande tenue, 1849-1850.  
d'après un souvenir de régiment (coll. Kelber).

Schako cramoisi; galon de pourtour, soutache latérale et ganse de cocarde en laine noire; couvre-nuque, jugulaire et visière en cuir verni noir; cocarde tricolore; bouton de cuivre sur la ganse de cocarde. Pompon rouge. Plumet bleu (en haut), blanc et rouge. — Habit-veste bleu foncé, un rang de 12 boutons de cuivre; écusson du collet et passepoil du parement cramoisi; brides d'épaulettes bleues; pas de passepoil de couleur aux devants; boutons de cuivre; épaulettes, aiguillettes, galon de grade: cramoisi; ferrets d'aiguillette en cuivre; retroussis d'habit cramoisi. — Pantalon bleu foncé à bande cramoisi. — Buffleteries et dessous de sabretache en cuir noir; plaque de ceinturon en cuivre. Gants blancs. Sabre à fourreau acier et garde cuivre. — Bride noire; boucles, bossettes, plaque de poitrail en cuivre. Selle fauve. Couvre-fonte en peau noire. Tapis de selle bleu foncé à liseré cramoisi. — Porte-manteau bleu foncé; passepoil, étoile et n° cramoisi. — Cheval gris.

## ÉCHOS ET NOUVELLES

**Gala militaire du Concours Hippique de Paris 1939.** — Le thème des journées de Gala militaire du Concours hippique de Paris 1939, était la reconstitution de l'artillerie à cheval depuis sa création. La Société « la Patriote » de Fontainebleau, et le 75<sup>e</sup> Régiment d'artillerie s'étaient chargés de cette présentation rétrospective d'uniformes, matériel et manœuvres ainsi que l'annonçait le programme, dont la couverture s'illustre de la reproduction d'une aquarelle de notre collègue Rousselot.

Il est infiniment regrettable que les organisateurs ne se soient adressés à notre érudit et talentueux collègue que pour l'illustration de cette couverture; s'ils avaient eu recours à ses lumières, cette reconstitution eût certainement gagné en exactitude.



Certes, dans son ensemble, la présentation ne manquait pas d'allure, elle réussit parfaitement à soulever l'enthousiasme des spectateurs venus en foule au Grand Palais pour applaudir aux évolutions des conducteurs et servants à cheval, de notre glorieux 75 et de leurs non moins glorieux ancêtres! L'enthousiasme de la foule, les comptes rendus élogieux de la presse sont certainement les meilleures récompenses que puissent espérer les courageux organisateurs de ce gala, auxquels il convient d'associer le costumier Gauze-Lange et la Maison Barrat qui avaient fourni une partie des harnachements.

Mais comme les précédentes, dont les comptes rendus ont paru à cette place ces dernières années, cette reconstitution présentait de nombreuses erreurs, dont la plupart auraient certainement pu être évitées facilement, car elles n'incombaient pas toutes à des difficultés économiques ou matérielles. Si en effet les crédits limités expliquent le remplacement des schabraques en peau de mouton par une étoffe trop légère, par contre, un « Gibernard » quelque peu averti demeurerait stupéfait à la vue d'un caisson Wurtz, et de pièces dites Gribeauval tirées par 6 chevaux attelés de la façon la plus inattendue. Sur les pièces dites Gribeauval aux affûts beaucoup trop courts ne figuraient pas les ferrures si caractéristiques des roues et de l'affût, pas plus que le sceau en bois qui s'accrochait sous l'affût, la pièce étant en position de marche. Absents également, les harnais en buffle des trains d'artillerie de ce système.

De nombreuses erreurs de détail dans la coupe des habits et des dolmans, la dimension des colbacks, la présence d'éperons modernes, les perruques, les schabraques trop courtes ou trop longues, etc... etc... auraient pu être relevées au passage de chaque pièce, jusqu'à la parfaite présentation du système de Bange 1882 que suivait une pièce de 75 du 32<sup>e</sup> d'artillerie 1914, dont l'officier portait encore à son képi que surmontait le réglementaire plumet rouge l'emblème métallique formé de deux canons croisés qui était supprimé depuis 1910.

Parfaite également la présentation d'une autre pièce de 75 de la batterie à cheval de l'École militaire en 1914, avec ses conducteurs et ses servants coiffés du casque noir bordé de cuivre, et surmonté de plumet rouge, très émouvante cette troisième pièce de 75 avec ses hommes en bleu horizon, elle était aussi bien de 1916 que 1918 et 1919, un grand nombre de ses semblables n'eurent-elles pas les honneurs de l'Arc de Triomphe ! Enfin pour clôturer ce défilé, la pièce de 1939 d'une présentation impeccable, connut un très vif succès.

La reconstitution des manœuvres annoncées au programme fit apprécier beaucoup plus l'entraînement des hommes du 75<sup>e</sup> d'artillerie que la documentation des organisateurs. Après de nombreuses évolutions en tous sens faisant ressortir l'adresse et la précision des conducteurs, la présentation des étendards eut lieu selon le cérémonial d'usage.

En terminant ce compte rendu critique, qu'il nous soit permis d'émettre le vœu suivant. Les présentations de ce genre gagneraient beaucoup si les programmes ou les annonces par haut-parleur donnaient l'origine des documents qui ont servi à la reconstitution présentée. Pour les amateurs il y aurait là une occasion de plus de s'instruire. Nous saurions la provenance de cet étendard 1796 du 2<sup>e</sup> régiment d'artillerie, de celui de l'artillerie à cheval de la garde de 1805, sans oublier l'uniforme bleu-marron des conducteurs d'artillerie de 1796. Les spectateurs se rendant compte ainsi de l'érudition et des recherches que nécessite la constitution du spectacle qui leur est présenté, s'y intéresseraient encore bien davantage, et les organisateurs seraient dans l'obligation de s'adresser à ceux qui « savent », et éviteraient bien des erreurs, dont quelques-unes n'échappent pas toujours au public.

Paul ROULLEAU.

**Concours de l'American Military Institute.** — La fondation américaine d'Histoire militaire créée en 1933 à Washington pour l'encouragement et l'avancement de toutes les études historiques se rapportant à l'art de la guerre vient de prendre le titre de : *American Military Institute*. Cet Institut organise actuellement dans le monde entier un concours qui sera clos le 1<sup>er</sup> octobre 1939, portant sur des armes à feu. Il s'agit de remplir un questionnaire concernant 10 fusils d'infanterie caractéristiques de leur époque (depuis le type anglais de 1350 jusqu'au mousqueton américain 1855 en passant par le fusil prussien de 1745) et de donner pour chacun sa description et ses caractéristiques fonctionnelles, balistiques et tactiques. Ce concours ouvert à tous est doté de trois prix de 100, 50 et 25 dollars. Au cas où l'un de nos collègues désirerait y prendre part il n'aurait qu'à nous demander le dossier que l'Institut militaire américain nous a fait parvenir.

E.-L. B.

**A propos de la Garde chérifienne.** — Un de nos collègues nous a exprimé son étonnement de voir — sur la planche 8 de notre dernier numéro (où M. P.-A. Leroux a représenté la garde chérifienne) — de voir, dis-je, ces militaires marocains porter une seule boucle d'oreille. Le détail est exact. Il s'agit d'un anneau en métal bleuté auquel est suspendu une plaque et qui ne se porte qu'à l'oreille droite. Cette plaque circulaire porte elle-même un numéro ou une inscription et sert de plaque d'identité.

**Fêtes de régiment.** — On nous signale comme fêtes de régiment récentes intéressantes par leurs reconstitutions d'uniformes celle du 46<sup>e</sup> d'infanterie caserné à Reuilly (épisodes de la vie de La Tour d'Auvergne), surtout celle du 146<sup>e</sup> d'Infanterie aujourd'hui Régiment de Faulquemont (reconstitutions des troupes lorraines de différentes époques) et enfin celle du 26<sup>e</sup> à Nancy dont le défilé historique habituel se perfectionne d'année en année.

---

## QUESTIONS ET RÉPONSES

---

**133<sup>e</sup> Question** (posée par le commandant Bucquoy). — Un de nos collègues, M. E. Casquard nous communique très aimablement la reproduction d'un tableau de Parrocel, parue dans le catalogue de la vente de la collection Munier-Jollain (faite le 9 décembre 1910) sous le titre : « Portrait équestre du roi Louis XV en uniforme de garde française. »

En réalité l'uniforme que porte ce cavalier est celui d'officier de grenadiers à cheval de la Maison du Roi. Nous désirerions savoir où se trouve actuellement cette toile et si quelqu'un de nos collègues en possède une copie ou reproduction coloriée.

## BIBLIOGRAPHIE

---

**Les Insignes des Unités du Génie.** — Les Éditions Berger-Levrault viennent de publier sous ce titre une étude très documentée du chef de bataillon Fadeuilhe, extraite de la *Revue du Génie*. Elle est accompagnée d'une planche très artistiquement tirée en trichromie représentant 20 insignes choisis parmi les plus curieux de ceux adoptés par les diverses unités du Génie. C'est un fragment de cette planche, aimablement offert au « *Passepoil* » par notre imprimeur, qui est fixé ci-contre.



Le travail du commandant Fadeuilhe donne la description complète des insignes actuels des différents corps du génie y compris les unités spécialisées et les unités d'outre-mer; il est illustré de 6 vignettes en noir qui complètent les descriptions. (Prix de la plaquette : 6 francs. Éditions Berger-Levrault, 5, rue Auguste-Comte. Paris. VI<sup>e</sup>.)

**Cartes postales militaires.** — Les Éditions Militaires illustrées viennent de lancer deux nouvelles séries de dix cartes postales d'uniformes de notre collègue M. Toussaint. La première coloriée au pochoir comme les précédentes, consacrée à l'époque 1792; la seconde très artistiquement coloriée par un procédé automatique nouveau, à l'armée de 1938. — (Prix : 1 fr. 25 la carte. S'adresser aux Éditions Militaires illustrées : 82, rue Lauriston, Paris, XVI<sup>e</sup>.)

**La chute de Napoléon I<sup>er</sup>.** — Sous ce titre général un de nos plus érudits collègues, M. Jean Thiry, a entrepris une série d'études sur une des périodes les plus dramatiques de notre histoire. Deux volumes sont aujourd'hui parus : le premier consacré à *La campagne de France*; le second à *La première abdication*, formant dès maintenant une vaste fresque d'autant plus vivante que Jean Thiry a été en mesure de décrire, heure par heure, le travail de direction de l'Empereur, ses moments d'espoir et d'abattement dans la période la plus douloureuse de sa vie. L'accueil fait par la presse à ces deux ouvrages a été unanimement chaleureux; ils classent dès maintenant Jean Thiry au rang des meilleurs historiens de l'épopée impériale. (Éditions Berger-Levrault, 5, rue Auguste-Comte, Paris, VI<sup>e</sup>. Prix de chaque volume : 30 francs.)

---

## LES UNIFORMES DES TROUPES DE LA MARINE ET DES COLONIES DEPUIS 1814

(Suite de l'article paru dans le N° 2 de 1939, p. 45.)

En France, les officiers ont la tunique et le manteau complètement boutonnés; aux colonies, ils portent la tunique (sauf au Sénégal et en Cochinchine), le paletot et le manteau ouverts, avec collet rabattu. Avec la tunique et le paletot ouverts, ils ont un gilet blanc, la chemise garnie de 2 boutons ronds unis, en or, et la cravate fixée par un nœud plat. Ils font usage du salacco ou du chapeau de latanier, semblables à ceux de la troupe, et à partir de 1878, du casque colonial en liège.

Le harnachement d'officier monté est représenté sur notre planche en couleurs. Il est du reste analogue à celui d'officier d'infanterie à la même date. Le tapis de selle bleu foncé, est orné d'un galon écarlate de 35 mm., et d'une ancre encablée écarlate aux coins postérieurs; pour colonel et lieutenant-colonel, un second galon de 15 mm.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1876, les officiers sont autorisés à faire usage d'un manteau en toile caoutchoutée. Vers 1880, les officiers montés adoptèrent la culotte avec la botte à l'écuyère, en tenue à cheval.

Le 23 août 1880, le harnachement est légèrement modifié; la bride est en cuir jaune, ainsi que la longe de poitrail, qui remplace l'ancien poitrail à cœur avec fausse martingale.

Le 29 juillet 1881, les gants chamois sont autorisés en tenue ordinaire.

*Enfants de troupe.* — Les enfants de troupe portaient la tunique et la capote de troupe, mais sans épaulettes, pattes, brides ni boutons d'épaules; pantalon et casquette de troupe; pas de ceinturon; havresac de dimensions réduites.

Ceux employés comme clairons ou musiciens recevaient le complément des effets nécessaires.

*Cantinières.* — Nous n'avons que peu de renseignements sur la tenue des cantinières à cette époque. Nous avons trouvé l'indication d'une cantinière portant le chapeau bicorne à ganse d'or et glands d'or dans les cornes; le spencer et la jupe aux couleurs de la tunique de troupe; le pantalon semblable à celui de la troupe.

*Fanions d'alignement.* — Le règlement du 10 janvier 1873 décrit les fanions comme suit :

Écarlate au 1<sup>er</sup> Bataillon; tricolore au 2<sup>e</sup>; triangle supérieur écarlate, triangle inférieur blanc au 3<sup>e</sup>; triangle supérieur écarlate, triangle inférieur bleu foncé au 4<sup>e</sup>. Fixés par des clous dorés à la hampe en bois noir. Fer de lance en cuivre au 2<sup>e</sup> Bataillon seulement, les autres fanions à bout coupé carré.



Fig. 79. — 1<sup>er</sup> Régiment d'Infanterie de Marine au Soudan, colonne Galliéni — 1886-1889  
(d'après une photographie).

Casque colonial blanc.

Paletot de molleton bleu foncé, ancras et liseré des brides d'épaulettes écarlates; boutons en cuivre. Pantalon et guêtres de toile blanche. Équipement en cuir noir. Capote gris-bleuté roulée sur le devant de la selle. Sac en toile noire. Musette de toile écru.

Fusil Kropatscheck (fusil à répétition, mis en essai dans la marine sous le nom de fusil mod. 1878). Harnachement en cuir noir. (Chaque peloton était monté à mulet. Les mulets étaient bâtés et portaient tout le paquetage du fantassin. Note du général Galliéni, *Tour du monde*, 1889.)





Fig. 80 — 1<sup>er</sup> Régiment d'Infanterie de Marine.  
Sénégal—Soudan, 1887.  
(Règlements et photographies.)

Casque colonial blanc, ancre en cuivre.  
Paletot de toile cachou, galon bleu foncé au parement et  
autour de l'encolure, boutons en cuivre. Pantalon de  
toile cachou. Guêtres blanches.  
Équipement en cuir noir. Bidon recouvert en drap de  
capote gris-bleuté. Fusil et baïonnette mod. 1874.



Fig. 81 — Infanterie de Marine.  
Campagne du Dahomey, 1891-1892.  
(Publications contemporaines.)

Casque colonial blanc, ancre en cuivre.  
Bourgeron et pantalon en toile blanche. Guêtres blanches.  
Cravate noire.  
Ceinture de laine rouge ou bleue. Équipement en cuir noir.  
Musette en toile écrue. Fusil mod. 1887, fourreau d'épée  
baïonnette noirci.

**II. 1883-1893.**

La tenue de la troupe a subi, au début de cette période, diverses modifications.

12 juin 1884, suppression du schako, comme dans la ligne; il est remplacé en toutes tenues par un képi du modèle décrit en 1873; le képi de deuxième tenue est distingué par une ganse écarlate entourant l'ancre du bandeau.

21 octobre 1886, suppression de la tunique (à mesure de l'usure de cet effet). Le paletot, maintenu en toutes tenues, reçoit en toutes circonstances des brides d'épaulettes en remplacement des pattes d'épaules supprimées. Le casque colonial reçoit, sur le devant, une ancre encablée en cuivre. Adoption, aux colonies, d'un paletot en toile cachou, sans collet, avec tresse bleue autour du col et du parement.

2 mai 1890, l'ancre existant au collet du paletot et de la tunique et au bandeau du képi, est remplacée, pour les 12 régiments existant, par le numéro du corps découpé en drap écarlate; le revers du collet ne porte aucun insigne. Les hommes détachés (corps indigènes, états-majors, etc.) conservent le numéro de leur corps d'origine.

19 janvier 1892, les chevrons d'ancienneté des hommes de troupe sont portés sur le paletot.

*Sous-officiers.* — Mêmes modifications que pour la troupe. Le 12 juin 1884, le képi reçoit une fausse jugulaire en or.

3 octobre 1885, les sergents-majors reçoivent le ceinturon en soie noire que portaient les officiers avant 1883, mais avec une seule bélière, en remplacement du ceinturon en cuir. Leur dragonne devient en cuir noir.

17 septembre 1887, suppression de la capote spéciale de sergent-major.

A partir de 1892, les sous-officiers portent, au lieu de chevrons, l'insigne de rengagement or et rouge au paletot de molleton et au paletot de toile (au-dessus du parement).

*Adjudants.* — Le 19 mars 1883, les adjudants prennent, de même que les officiers, une tenue toute différente. Le schako, la tunique et les épaulettes sont supprimés. Les adjudants ont le même dolman que les officiers; l'ancre du collet (numéro du régiment en 1890) est brodée en or; le grade est marqué par une soutache d'argent mélangée de un tiers de soie rouge, portée en trèfle sur les manches; les pattes d'épaules sont en poil de chèvre noir et ne se portent qu'en grande tenue.

Le képi, servant pour toutes les tenues, comporte une soutache argent et rouge au-dessus du bandeau, dessinant les cordonnets et le nœud hongrois du calot; une fausse jugulaire en or; une ancre brodée en or sur le devant du bandeau; une jugulaire en cuir verni liserée d'une tresse argent et rouge. Le 9 août 1886, un képi de 1<sup>re</sup> tenue est mis en service : semblable au képi de 2<sup>e</sup> tenue, il a en plus une cocarde tricolore, une ancre en cuivre doré et un pompon en cordonnet argent mêlé d'un tiers de rouge. Le 2 mai 1890, le képi de 2<sup>e</sup> tenue reçoit un numéro brodé en or à la place de l'ancre du bandeau.

(A suivre.)

Henri BOISSELIER et Chef d'escadrons DARBOU.

## CHEZ LES CHASSEURS A PIED

---

Nous avons appris avec peine que l'article paru sous ce titre dans notre dernier numéro avait causé une certaine émotion à quelques collègues strasbourgeois qui ont cru y voir une critique d'un corps de troupe qui leur est particulièrement cher. Peut-être n'ont-ils pas tenu compte du caractère objectif de cet article qui se borne à signaler les deux tendances se manifestant actuellement parmi les B. C. P., les uns poursuivant la recherche d'une fantaisie parfois outrancière, les autres désireux de se tenir plus près des limites du règlement. Comme je l'ai indiqué d'ailleurs, l'exposé de ces deux tendances n'engage à aucun degré ni *Le Passepoil*, ni son Président qui n'a pas qualité pour intervenir dans ce débat. Mais je tiens à préciser qu'il n'a jamais été question de combattre une « tradition » et encore bien moins de critiquer des bataillons particulièrement glorieux dont la valeur militaire et le courage héroïque ont fait l'admiration de tous et sont absolument en dehors de la question.

Commandant E.-L. BUCQUOY.

---

## INFANTRIE COLONIALE — JUILLET 1934

---

Les deux pages de croquis qui suivent nous ont été envoyées par notre collègue le peintre M. P.-A. Leroux qui a noté ce qui concerne le 21<sup>e</sup> R. I. C. à la Revue du 14 juillet 1934 et ce qui concerne le 23<sup>e</sup> peu de temps après.

Page 74. — Tenue kaki. Troupe, vareuse à double rangée de boutons de cuivre, col rabattu, écussons en drap kaki comprenant 2 soutaches, le numéro du régiment et l'ancre écarlates; pour les sous-officiers, l'ancre et le numéro sont brodés en or.

Fourragère Médaille militaire; galons en V renversé en or, liserés d'écarlate, gants à crispin blancs pour la garde du drapeau seulement; pour le caporal chef, galons de grade écarlate, baguette en or. Casque kaki, pantalon à passepoil écarlate, bandes molletières kaki, équipements en cuir fauve; ancre dorée sur le casque de l'officier.

Page 75. — *Flamme de clairon du 21<sup>e</sup> R. I. C.*, en drap bleu foncé, ancre, soutache et numéros rouges; franges jaune ocré.

*Flamme de clairon du 23<sup>e</sup> R. I. C.*, en drap bleu foncé, numéro, lettres et ancres des angles rouges; frange jaune ocré.

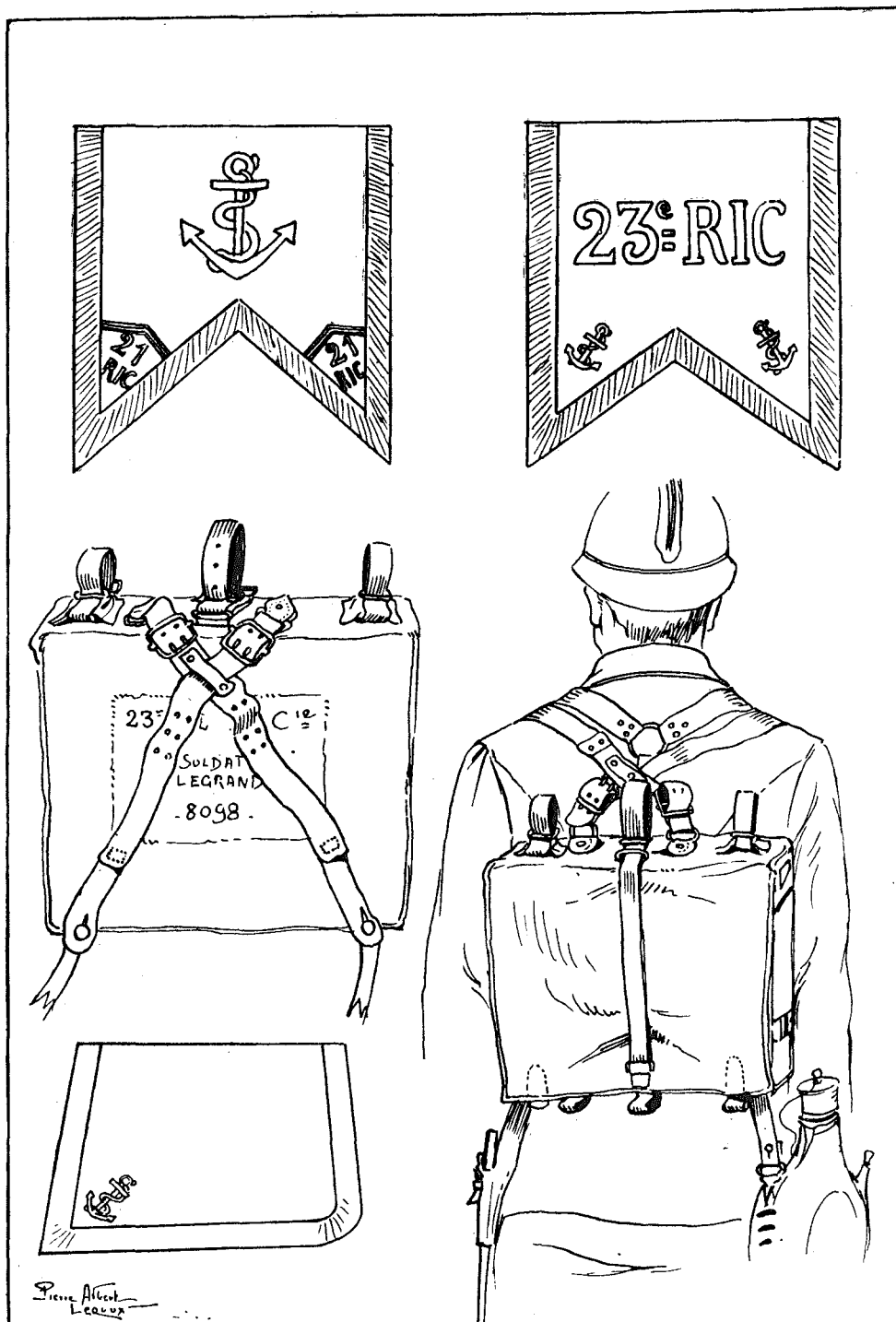
*Nouveau système d'attache des bretelles du sac.*

*Tapis de selle des chevaux et mulets du 21<sup>e</sup> R. I. C.* Fond bleu foncé, ancre rouge, galon rouge. *Au 23<sup>e</sup> R. I. C.*, idem, mais fond noir.

---



Drapeau du 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie coloniale.  
14 juillet 1934.



21<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup> régiments d'infanterie coloniale.

1934.

## BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

---

**Assemblée générale.** — La 19<sup>e</sup> Assemblée générale du *Passepoil* s'est tenue le 21 mai à Strasbourg sous la présidence du commandant Bucquoy. Une douzaine de membres, la plupart strasbourgeois, entouraient les quatre membres présents du Comité. Le président a fait un rapide exposé de la situation financière de la Société qui est la suivante : La vente des anciennes années qui se poursuit de façon satisfaisante permettra de combler le déficit des deux dernières années; mais il faut s'attendre à un très gros déficit pour 1939, les augmentations de tarifs des fournisseurs ayant eu pour effet d'élever le prix de revient du bulletin à un niveau sensiblement supérieur au montant des cotisations.

Dans ces conditions la publication ne peut se poursuivre en 1940 qu'à condition : ou bien de se réduire à trois numéros par an ou bien d'être alimentée par des cotisations notablement relevées. Après un large échange de vue, la première solution a été écartée à l'unanimité et l'assemblée émet l'avis d'élever la cotisation à un chiffre de base de 90 ou 95 francs, laissant la fixation définitive aux soins d'une assemblée à convoquer vers la fin de l'exercice lorsque des renseignements complets pourront être fournis sur les dépenses de 1939. Cette assemblée aura lieu le 15 octobre, à Paris.

MM. H. Boisselier et L. Rousselot, membres sortants du Comité, sont réélus à l'unanimité.

**Assemblée générale extraordinaire.** — Comme nous venons de le dire, celle-ci se réunira à Paris le dimanche 15 octobre à 17 heures, au domicile de M. Ch.-F. Keller, 50, rue Cortambert, Paris XVI<sup>e</sup>.

**Œuvres de Léon Gambey.** — Tous nos collègues connaissent l'œuvre remarquable de Léon Gambey qui collabora avant guerre à *La Giberne* et dont la mort prématurée (le 1<sup>er</sup> décembre 1914 au Champ d'Honneur) a privé la France d'un peintre militaire de très grande valeur. Nous sommes heureux de faire connaître qu'un membre de sa famille, détenteur d'un lot important de croquis, d'aquarelles et de pages d'album de Gambey, serait disposé à les céder. Ceux de nos collègues que cette offre intéresserait voudront bien nous le faire connaître et nous leur communiquerons l'adresse du détenteur.

**Liste des Membres.** — Admissions au cours du deuxième trimestre 1939 :

ARTHUS BERTRAND, Éditeur d'art, 46, rue de Rennes, Paris VI<sup>e</sup>. — M. A.

BABU (J.), Éditeur militaire, 22, avenue de Lowendal, Paris XV<sup>e</sup>. — M. A.

BRUNISSEN (E.), Impressions d'art, 30, rue Le Brun, Paris XIII<sup>e</sup>. — M. A.

NICHOLSON (Lieutenant J.-B.-R.), 18<sup>e</sup> K. E. VII. O. Cavalery. Indes anglaises. — M. C.

VIGNAT (J.-M.), c/o, S. C. O. A. à Zinder, Niger, A. O. F. — M. A.

---

Le Directeur de la publication : Commandant E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

Imprimerie BERGER-LEVRAULT, Nancy.



CUIRASSIERS DU ROI — 7<sup>e</sup> RÉGIMENT DE CAVALERIE  
Officier — Grande tenue de service à cheval — 1786



GARDE IMPÉRIALE — RÉGIMENT DES GUIDES — 1859  
Brigadier-Trompette                      Brigadier-Sapeur                      Adjudant





GARDE IMPÉRIALE — RÉGIMENT DES GUIDES — 1860  
Timbalier — Grande Tenue



GARDE IMPÉRIALE — RÉGIMENT DES GUIDES — 1860  
Flamme de Trompette.

# ANNONCES

## LIBRAIRIE MILITAIRE CART

Successes de Ch. CLAVREUIL

59, Rue de Seine - PARIS (6°)

Téléphone : Danton 93-15

Nous pouvons fournir toute documentation sur les sujets suivants :

*Ouvrages sur l'Art de la Guerre - Costumes et Histoire militaires  
Historiques régimentaires - Gravures militaires - Images d'Épinal*

ACHATS DE BIBLIOTHÈQUES ET LOTS DE LIVRES

Catalogue " LE BIBLIOTHÉCAIRE MILITAIRE " franco sur demande

M. Robert BERNARD

4, place du Trocadéro, Paris XVI<sup>e</sup>  
recherche tous objets d'armement, équipement,  
uniformes concernant l'Infanterie de Marine  
et particulièrement le 1<sup>er</sup> Régiment.

Lui adresser toutes propositions.

LES UNIFORMES DE LA GENDARMERIE  
DE LA MARÉCHAUSSEE  
ET DES GARDES  
1720-1940

5 séries de 20 planches en couleurs  
par le Commandant E.-L. BUCQUOY  
La première série (1720-1815) est parue

Prix pour MM. les membres du *Passepoil* : 22 fr. 50  
à envoyer à l'auteur : C. C. postal 391-43 Nancy.

## AU NAIN BLEU

**JOUETS** — 408, Rue Saint-Honoré, 1 et 3, Rue Richepanse — **JEUX**  
Tél. Opéra 82-16 **PARIS** English spoken

**Soldats en carton découpé peints sur les deux faces**

d'après les dessins de A. GOICHON, Membre du " PASSEPOIL "

SUJETS PARUS :

Cavaliers	} Napoléon Officier d'ordonnance de l'Empereur Brigadier Chasseur à cheval (Garde) Chasseur à cheval (Garde)	Grenadiers	} Sergent sapeur Sapeur Tambour-major Tambour	Officier	
1 <sup>er</sup> Empire		à pied		1 <sup>er</sup> Empire	Sergent
					Caporal Grenadier

Cavalier 10 Fr. — Fantassin 5 Fr.

NOTA. — Ces soldats sont vendus également en planches, non découpés. — Demander les Prix.

# AU PLAT D'ÉTAIN -- JOUETS

Société à Responsabilité limitée au Capital de 340.000 francs

37<sup>QUATER</sup> ET 39, RUE DES SAINTS-PÈRES - PARIS-VI<sup>e</sup>

Anciennes Maisons LUCOTTE et MIGNOT réunies

## Spécialité de soldats de plomb fins pour collections

Reconstitution historique — Accessoires

SEULE MAISON EN FRANCE SPÉCIALISÉE DANS LE SOLDAT DE COLLECTION

## SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la Société d'Étude des Uniformes de France " Le Passepoil " est patronnée par un Comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les trois mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs (de nationalité française) et correspondants (de nationalité étrangère).

### COMITÉ ACTIF

COMMANDANT E.-L. BUCQUOY

(Fondateur et Président)

COMMANDANT DARBOU

(Vice-Président)

E. NUSSBAUM

(Secrétaire-Trésorier)

VICOMTE GROUVEL

(Membre perpétuel)  
(Secrétaire général de la Sabretache)

CAPITAINE BOUTMY

(P<sup>t</sup> de la S<sup>te</sup> de Collectionneurs de Figurines historiques)

CH.-F. KELLER

(Membre perpétuel)

H. BOUSSELIER

L. ROUSSELOT

P. MARTIN

19° ANNEE. — N° 4

QUATRIÈME TRIMESTRE 1939

# LE PASSEPOIL

BULLETIN PÉRIODIQUE ILLUSTRÉ  
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES DE FRANCE

(Paraissant 4 fois par an)

---



« Alius alium erudit »

IMPRIMERIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT  
PARIS-NANCY-STRASBOURG

Imp. P.

# SOMMAIRE DU NUMÉRO 4

- L'Uniforme du Corps de Santé de la Marine — par le D<sup>r</sup> LOYER  
avec une planche en couleurs hors texte n° 13 de A. GOICHON . . . . . 77
- Le Bataillon d'ouvriers militaires d'administration, 1852 — par H. BOISSELIER  
avec une planche en couleurs hors texte n° 14 de H. BOISSELIER. . . . . 81
- Bibliographie . . . . . 84
- Les Tenues de la Seconde Garde Impériale : Les Guides  
par Émile NUSSBAUM et le Chef d'Escadrons DARBOU . . . . . 85
- Les Uniformes des Troupes de la Marine et des Colonies depuis 1814  
par Henry BOISSELIER et le Commandant DARBOU . . . . . 89
- Le 172<sup>e</sup> Rég. d'Inf. de Forteresse — par le Commandant E.-L. BUCQUOY  
avec une planche en couleurs hors texte n° 15 de M. TOUSSAINT. . . . . 93
- Insignes régimentaires — par E.-A. VAN MOË  
avec une planche en couleurs hors texte n° 16 de P.-A. LEROUX . . . . . 97
- Questions et Réponses . . . . . 99
- Échos et Nouvelles . . . . . 100
- Sabre d'officier de grenadiers de la Garde, 1<sup>er</sup> Empire. — Dessin de J.-E. HILPERT : 101
- Bulletin de la Société . . . . . 102
- Table des planches hors texte. . . . . 103
- Table des matières de la dix-neuvième année . . . . . 104

## LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes de France  
paraît tous les trois mois

### Cotisations pour 1940 (vingtième et dernière année du " Passepoil ")

	MEMBRES ACTIFS (FRANÇAIS)	MEMBRES CORRESPONDANTS (ÉTRANGERS)
Avec envoi recommandé . . . . .	<b>100 fr.</b>	<b>130 fr.</b>

MM. les Membres du *Passepoil* qui n'auraient pas reçu à ce sujet la lettre-circulaire du Président en date du 2 décembre 1939 sont priés de lui écrire directement pour la lui demander, en donnant leur adresse actuelle.

Adresser :

Tout ce qui concerne la Société à

**M. le Commandant BUCQUOY, 24, Rue de Rigny, Nancy.**

Compte Chèque Postal N° 391-43, Nancy (à Bordeaux).

## L'UNIFORME DU CORPS DE SANTÉ DE LA MARINE

(PLANCHE HORS TEXTE N° 13)

(Suite de l'article paru dans le N° 3 de 1938, p. 57.)

**Le 1<sup>er</sup> février 1823**, l'uniforme des officiers de santé de la marine est arrêté ainsi qu'il suit :

*Grand Uniforme* : L'habillement de grand uniforme des officiers de santé de la marine sera composé d'un habit bleu de roi, doublure pareille, culotte de drap blanc, gilet blanc, col blanc, souliers à boucles, chapeau à trois cornes.

L'inspecteur général du service de santé, les premiers et seconds chefs, ainsi que les professeurs, porteront l'habit boutonnant droit sur la poitrine au moyen de neuf gros boutons, collet montant et échancré, parements ouverts en dessous et fermant par trois petits boutons. Pour les autres grades et les auxiliaires, l'habit sera retroussé, les retroussis seront réunis par une ancre couronnée dont la verge sera contournée par le serpent d'Épidaure. Les poches seront placées dans les plis de l'habit. Le collet et les parements seront en velours noir pour les médecins, cramoisi pour les chirurgiens et vert foncé pour les pharmaciens.

Le gilet d'hiver sera en drap blanc et boutonnera droit au moyen de neuf petits boutons uniforme. Le gilet d'été sera en basin ou piqué blanc, boutons d'étoffe.

Les boutons timbrés d'une ancre couronnée, entourée du serpent et enfermée entre deux branches de laurier, seront en métal doré.

La cocarde, en métal argenté, aura 70 mm. de diamètre.

Le chapeau n'aura ni bordure, ni floche, ni macarons; celui de l'inspecteur général du service de santé seulement sera garni d'une plume noire frisée qui sera appliquée et cousue contre la face intérieure de ses bords. La ganse composée de deux branches de 16 mm. chaque sera en écailles dorées.

L'épée, à poignée de nacre, portera une fleur de lys sur le pommeau et sur la coquille une ancre couronnée avec le serpent d'Épidaure. Le pommeau, la branche, la coquille et les garnitures du fourreau seront dorés. La dragonne, en or, sera à torsades pour les premiers et seconds chefs; à petites torsades pour les professeurs et à franges de filé pour les autres grades, jusqu'à celui d'élève exclusivement.

Le ceinturon, étroit pour tous les grades, sera porté sous l'habit et sans plaque.

Les boucles de souliers ainsi que celles de jarretières (conformes au modèle actuel), seront en or ou en argent doré pour les chefs et les professeurs, et en argent pour les autres grades.

*Petit uniforme* : L'habillement petit uniforme sera composé d'un habit frac avec gilet en drap bleu, d'un pantalon large en drap bleu, avec demi-bottes sous le pantalon. L'habit bleu, sans retroussis, aura le collet montant; les parements ouverts en dessous, les revers croisés sur la poitrine et les poches dans les plis.

*Marques distinctives* : Les marques distinctives des officiers de santé de la marine consisteront dans la broderie en or, déterminée ci-après : la broderie sera distinguée en broderie large, broderie étroite et broderie d'écusson, elle sera exécutée au passé et à frisure sans paillettes : le dessin figurera des branches de laurier entrelacées avec le serpent d'Épidaure et sera entourée d'un câble et d'une baguette unie. La broderie large aura 35 mm., baguette comprise, et la broderie étroite, baguette comprise, 25 mm. La broderie d'écusson au bas de la taille représentera des branches de laurier entrelacées avec le serpent et formera trois pointes; chacune des pointes aura une hauteur totale de 60 mm. Les pointes latérales entoureront le bouton, elles seront élevées de 40 mm. au-dessus du centre du bouton et s'étendront à 20 mm. au-dessous. La baguette aura 10 mm. de largeur. Les broderies attribuées aux différents grades sont celles ci-après :

*Inspecteur général.*

*Grand uniforme.*

*Petit uniforme.*

La broderie large sur le collet, les parements, les poches et autour de l'habit, écusson à la taille, dragonne à torsade.	Broderie large sur le collet et les parements, écusson à la taille.
---	---

*Premiers chefs.*

Broderie large sur le collet, les parements, les poches et une baguette de 10 mm. autour de l'habit, écusson à la taille, dragonne à torsades.	Broderie large sur le collet et les parements, écusson à la taille.
--	---

*Seconds chefs.*

Broderie large sur le collet, les parements et les poches, écusson à la taille, dragonne à torsades.	Broderie étroite au collet et aux parements, point d'écusson.
--	---

*Professeurs.*

Broderie large sur le collet, les parements et les poches, écusson à la taille, dragonne à petites torsades.	Broderie étroite au collet et aux parements, point d'écusson.
--	---

*1<sup>re</sup> classe.*

Broderie large au collet et aux parements, dragonne à franges de filé d'or.	Broderie large au collet seulement.
---	-------------------------------------

*2<sup>e</sup> classe.*

Broderie étroite au collet seulement, dragonne à franges de filé en or avec un tissu de 1 cm. de largeur en soie cramoisi pour les chirurgiens et verte pour les pharmaciens.	Néant.
---	--------

*3<sup>e</sup> classe.*

Habit uni de la forme déterminée avec une baguette de 10 mm. autour du collet et des parements.	Néant.
---	--------

*Élèves.*

Habit uni, collet et parements cramoisi et vert pour les pharmaciens, épée sans dragonne.	Néant.
---	--------

*Auxiliaires.*

Habit uni, collet et parements en velours cramoisi pour les chirurgiens et vert pour les pharmaciens, épée sans dragonne.	Néant.
---	--------



Voici les réflexions qu'inspirait cet uniforme au futur inspecteur général du second Empire QUOY (*op. cit.*) : « Pour revenir à notre habit, il était carré par le bas, à l'instar des corps civils de la marine, de l'administration et des deux génies, mais ceux-ci, avec les larges broderies aristocratiques nous tenant tant à cœur. Vers 1820, on donna donc à tout le monde l'habit bleu des officiers, avec des revers fermés par quatre ancrés, excepté ceux des chefs qui demeuraient coupés carrés. Attendez, il fallut encore soumettre les malheureux médecins à une exception : tous ces revers d'habit étaient rouges. Oh ! puérité : les leurs seuls ne l'étaient pas. Pourquoi ? On n'en sait rien. Quels hommes dans un ministère pouvaient s'occuper de pareilles choses, les avouer et en donner le motif ? Par contre, on nous rendit les broderies outre mesure, à en être aussi onéreuses que ridicules, principalement pour les costumes des professeurs et des chefs. Quelle ignorance dans les démarcations de grades où, comme d'habitude, les intéressés n'étaient jamais consultés ! Ainsi, on couvrait les professeurs de broderies en même temps qu'on leur enlevait à l'épée la dragonne d'officier supérieur, insigne de leur grade, pour leur donner celle d'officier inférieur. C'était une ignorante bévée. »

**Le 1<sup>er</sup> août 1830** : La nation française reprend ses couleurs ; il ne sera plus porté d'autre cocarde que la cocarde tricolore.

**Le 25 mars 1831** : Modifications dans les emblèmes ou ornements de l'uniforme des corps militaires et civils de la marine.

*Broderies* : Les couronnes et les fleurs de lys sont remplacées par les feuilles de chêne, d'olivier, de vigne ou autres ornements analogues à l'arme du service auquel ils se rapportent.

**Le 24 avril 1834** : Le bouton des officiers de santé sera le même que celui des officiers de vaisseau : doré !

**Le 20 juillet 1837** est une date importante dans l'histoire de l'uniforme des officiers de marine. Aux deux habits de grande et de petite tenue est en effet ajoutée la redingote, et au chapeau, vient s'adjoindre la casquette rigide, ressemblant beaucoup à celle qui est portée maintenant. Cette modification n'a concerné que les officiers de marine. Les règlements du règne entier de Louis-Philippe sont muets sur l'uniforme du service de santé, si bien que pour savoir si les médecins de la marine ont porté redingote et casquette, force nous est de raisonner par analogie. Or, **le 1<sup>er</sup> mars 1831** : il n'est rien changé à l'uniforme des officiers de la marine. **Le 2 mars 1838** : l'uniforme du génie maritime est réglé et il ne comporte ni redingote, ni casquette. Enfin, l'article 10 de l'ordonnance du **23 décembre 1847** dit : « Les officiers du commissariat et les commis entretenus pourront porter dans le service à la mer la redingote et la casquette conformes au modèle adopté pour les officiers de marine avec la seule différence que le collet sera montant et échanuré. Or, commissaires et médecins sont, avec les officiers de marine, les seuls corps navigants. Il paraît donc certain qu'ils n'ont eu ni redingote ni casquette, du moins officiellement, avant 1847, et encore, pour les commissaires seulement. D'ailleurs, paraît bientôt une ordonnance qui codifie les tenues :

**1<sup>er</sup> décembre 1848** : La grande tenue déterminée par les ordonnances pour l'inspecteur général du service de santé est maintenue, sauf la suppression des revers rouges des basques et de la poitrine. La petite tenue sera composée de l'habit bleu national croisé sur la poitrine porté par

tous les officiers de la marine et du pantalon de la même couleur garnis l'un et l'autre des marques distinctives déterminées ci-après pour chaque grade. Les officiers de santé porteront en grande tenue et en petite tenue, comme les officiers de vaisseau, le même habit croisé et le pantalon en drap bleu national avec bande d'or pour la grande tenue, ou le pantalon uni, suivant les saisons. Sauf les distinctions établies par le bouton, la couleur du collet et des parements pour les officiers de santé en velours cramoisi et pour les pharmaciens en velours vert. L'uniforme comportera aussi la redingote qui sera la même pour la coupe et la couleur dans tous les corps de la marine, sauf les marques distinctives particulières à chacun d'eux. La redingote sera en drap bleu national doublée d'une étoffe de même couleur, collet en drap bleu, rabattu, parements ouverts en dessous, portant les marques distinctives du corps et du grade, fermant par trois petits boutons, les poches dans les plis, deux gros boutons au bas de la taille. Cette redingote, croisant sur la poitrine, sera garnie de chaque côté de cinq gros boutons uniforme; elle ne dépassera pas le genou. — Les officiers de tous les corps, quel que soit leur grade, et les aspirants porteront avec la tenue d'hiver un gilet de casimir bleu national, et pour la tenue d'été un gilet en piqué blanc boutonnant tout droit au moyen de petits boutons uniforme, avec poches sur les côtés et ne dépassant pas l'habit. — Pour le service d'hiver ou le mauvais temps, les officiers de tous les corps et les aspirants auront un *caban* en drap bleu national, à manches et capuchon doublé d'étoffe de même couleur. Les boutons, métal doré, timbrés d'une ancre de 21 ou 12 mm. Le chapeau sera à trois cornes, noir et uni, bordé d'un galon en poil de chèvre de 60 mm. débordant de 30 mm. de chaque côté pour tous les grades. La cocarde, aux couleurs nationales, sera en tissu de poil de chèvre et argent; elle aura 81 mm. de diamètre. La ganse, en torsade pour les officiers supérieurs, et en galon uni pour les autres grades, sera en or mat; elle sera retenue par un gros bouton uniforme placé à 5 mm. du bord inférieur du chapeau. Le chapeau sera porté par les officiers de tous les corps et de tous les grades avec la grande tenue; il ne sera porté avec la petite tenue que pour un service commandé. La casquette, en drap bleu national, sera pour tous les corps conforme au modèle; elle sera portée avec toutes les tenues, sauf la grande. Le col-cravate sera pour toutes les tenues en soie noire unie. Épée : poignée en écaille pour les inspecteurs généraux, en corne noire de buffle pour les autres grades, elle sera portée en grande tenue au moyen d'un ceinturon tressé soie et or et en petite tenue au moyen d'un ceinturon en cuir verni noir, avec plaque. Les galons sur la casquette, quel que soit leur nombre, seront également espacés (leur nombre est le même qu'à présent). Sur la redingote, les galons d'or seront appliqués sur velours cramoisi ou vert, également espacés à partir du parement. En grande tenue, les marques distinctives des grades pour les divers corps de la marine, autres que celui des officiers de vaisseau, consisteront dans la broderie, la ganse du chapeau et l'espèce de torsade de la dragonne. Les broderies seront en or : branche de laurier et serpent d'Épidaure; elles seront distinguées en broderie large de 35 mm., broderie étroite de 15 mm. et broderie d'écusson et seront entourées d'un câble et d'une baguette unie ayant ensemble 10 mm.

(A suivre.)

DR LOYER,  
*Médecin en chef de la marine.*

## LE BATAILLON D'OUVRIERS MILITAIRES D'ADMINISTRATION - 1852

(PLANCHE HORS TEXTE N° 14)

Ce corps peu connu, que nous présentons dans le cadre hospitalier du *Passepoil*, est le successeur des Compagnies provisoires d'ambulances et d'Ouvriers d'administration, créées pour la campagne d'Espagne en 1823. Compagnies, quoique temporaires, conservées après la campagne et constituées en un bataillon d'ouvriers d'administration le 24 février 1830, fort de quatre compagnies actives et une compagnie de dépôt.

En raison de la campagne d'Alger, le bataillon s'augmenta le 10 novembre 1830 de trois autres compagnies.

En 1831, création d'un peloton H. R. avec tambour-maitre et adjudant sous-officier. C'est à cette époque que les clairons, qui existaient depuis 1823 au corps, furent remplacés par des tambours.

Le nombre des compagnies subit de nombreuses fluctuations et s'éleva jusqu'à 11. Pour la période 1851-1852, le corps se composait de 6 compagnies actives, 1 compagnie de dépôt et 1 peloton H. R. La 1<sup>re</sup> tenait garnison à Paris et Strasbourg; les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> en Algérie, la 4<sup>e</sup> à Lyon. La 6<sup>e</sup> compagnie, la compagnie de dépôt et le peloton H. R., à Marsal. Ces compagnies, comme les sections de C. O. A., formaient nombre de détachements sur différents points du territoire.

Le 4 juillet 1853, le bataillon est dissous et forme 7 compagnies isolées, lesquelles furent transformées en 1854 en sections d'administration : l'origine de nos sections actuelles de C. O. A.

L'Uniforme qui nous occupe a été décrété le 8 octobre 1845; il comprenait : tunique entièrement gris de fer, du modèle de l'infanterie légère; passepoilée de garance, boutons d'étain, contre-épaulettes gris de fer à tournantes garances.

Capote gris de fer à Écussons garances, pantalon garance, guêtres blanches ou de cuir noir, équipement et armement des compagnies d'élite de l'infanterie. Shako à fût de drap noir, galon du haut et passepoils garance, pompon ellipsoïde garance à numéro blanc ou étoile pour le dépôt, plaque de cuivre Mle 1845 avec légende.

Galons de grades argent pour sous-officiers; écarlates pour caporaux; chevrons rouges. Ces galons étaient posés en pointe.

Le Tambour-maitre et les tambours portaient également les galons de grade et de fonction à l'instar de la légère. Il est bien stipulé que le caporal-tambour portait les mêmes contre-épaulettes que la troupe. L'équipement des tambours était en cuir blanc.



Bataillon d'ouvriers militaires d'administration  
(1845-1848).

Sous-lieutenant. Grande tenue.

Nous trouvons, pour les officiers, caban *bleu* doublé de garance, ceinturon de grande tenue en galon du métal du bouton rayé de bleu, avec plaque dite au génie de la France dorée. Le ceinturon est en cuir verni noir pour la petite tenue.

Depuis 1843, le chef de bataillon avait le plumet tricolore en plumes de vautour en grande tenue.

Après la Révolution de février 1848, la plaque du shako fut amputée de sa couronne. L'équipement est transformé et noirci comme celui de l'infanterie. Les plaques de shakos, mutilées font place à la plaque au coq gaulois, lui-même détrôné par l'aigle en 1852. Le 22 avril de la même année, les contre-épaulettes gris de fer sont agrémentées de franges blanches.

Nous croyons que la couleur gris fer qui était la couleur des tuniques, capotes et vestes du Bataillon d'administration, n'était pas du tout de la nuance indiquée dans bon nombre de recueils, en particulier l'ouvrage de LIENHARD et HUMBERT, mais bien d'une teinte plus bleutée; l'examen des gouaches de LECOMTE, du Musée de l'Armée, de certains habits du train, que nous avons pu également rencontrer, nous confirme dans cette opinion. Il en est de la couleur gris de fer pour les périodes Louis-Philippe et Napoléon III, de ce qui a été démontré par notre très savant collègue BENIGNI pour le gris argentin du 3<sup>e</sup> Hussards : la couleur réelle n'est pas celle que nous rencontrons sur certaines planches; elle est franchement gris-bleu. Les habits des garçons de recettes d'avant guerre des grands Établissements de crédit en donnaient une assez bonne représentation. Nous nous excusons de cette

digression, mais elle cherche à préciser le colori d'une partie de l'Uniforme de nos sujets.

Revenons à nos personnages. C'est VALMONT qui nous a conservé dans son ensemble l'aspect d'un officier de la compagnie de dépôt, du tambour-maitre, avec son pompon d'état-major réglementé en 1845, et d'un soldat. Nous disons dans son ensemble, car en examinant de très près ces trois types, nous trouvons quelques petites divergences qui ne cadrent pas avec les modifications d'uniformes apportées depuis 1848, car VALMONT date sa planche de 1848.

L'officier qui porte la plaque 1845 a donc la tenue régulière avant la Révolution de février, mais pour le caporal-tambour et le soldat, cette date ne peut plus s'admettre.

L'équipement est noirci, donc postérieur à la chute du Gouvernement de Louis-Philippe, et, de ce fait, la plaque ne peut plus comporter la couronne, absolument pros-crite. — Ces personnages ne pourraient donc se situer qu'à la fin de ladite année.

Mais nous trouvons les épau-lettes à franges blanches, et celles-ci n'ont été mises en service qu'en 1852. — A cette époque, l'aigle ornait le shako. Nous avons donc modifié l'année 1848 que nous donnait VALMONT et remplacé la plaque 1845 par celle réglementée en 1852, absolument conforme à la réalité.



Bataillon d'ouvriers militaires d'administration (1852).

Ouvrier. Grande tenue.

Une dernière remarque. VALMONT a bien voulu préciser que le drap des tuniques des officiers n'était pas du tout de la même teinte que celui de la troupe. Cette teinte était franchement bleu de ciel, identique à celle du bleu dit Céruléum. Cela ne peut nous surprendre. Nous n'avons qu'à faire la comparaison avec les dolmans et tuniques des officiers de la cavalerie légère et les vêtements de même nature de la troupe, et à notre époque mettre côte à côte une tunique d'officiers de tirailleurs et une vareuse de sous-officier du même corps : la teinte bleu de ciel des tuniques des officiers devait bien correspondre à la réalité.

Henri BOISSELIER.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

**Au combat avec les troupes coloniales.** — Le capitaine François Ingold, dont nous avons déjà signalé les articles historiques dans la revue *La Légion étrangère*, a publié de mars 1938 à février 1939, dans la *Revue des Troupes coloniales*, une série d'études concernant l'évolution des principes et des méthodes de combat au cours de la Grande Guerre. Ces études viennent d'être réunies en un seul volume sous le titre ci-dessus, édité par la maison Berger-Levrault. L'ouvrage du capitaine Ingold présente, dans le détail, suivant le vœu du général Mangin, l'étude de quelques opérations caractéristiques choisies parmi celles menées par les troupes coloniales. « Il se distingue, écrit le général Weygand, dans la préface, par le souci de rattacher les détails des opérations aux conceptions d'ensemble du Haut Commandement. C'est une voie fructueuse, dans laquelle il y a le plus grand intérêt à persévérer, parce qu'il n'en peut sortir que des résultats très profitables. » Écrites dans un style sobre et clair, illustrées de nombreux croquis et cartes, ces pages satisferont tous ceux de nos lecteurs qui s'intéressent à l'évolution des formes du combat de 1914 à 1918. Elles font le plus grand honneur au capitaine Ingold, fils d'un de nos plus anciens collègues du *Passepoil*, qui, après avoir fait la guerre dans l'Infanterie coloniale et étudié ses méthodes de combat, continue à y servir actuellement au cœur de l'Afrique. (Prix : 30 fr.)

E.-L. B.

**Uniformes de l'armée allemande moderne.** — Le capitaine Hettler, du ministère de l'Air, à Berlin, vient de publier un livre de 160 pages, excessivement documenté, sur les uniformes de l'armée allemande moderne. De très jolis dessins coloriés de Knötel, Pietsch et Janthe, 661 dessins dans le texte, 110 schémas finement coloriés, nous représentent les tenues, équipements, armes, etc..., des armées de terre, de mer et de l'air, dans leur moindre détail; 120 pages de texte nous décrivent avec la plus grande minutie tout ce qui a rapport aux uniformes.

Nous ne pouvons que recommander ce livre à tous les collectionneurs qui s'intéressent à l'armée allemande. — Cartonné : Mk. 8,80. — Écrire à : Uniformenmarkt, Verlag Otto Dietrich, Zimmerstrasse 72-74, Berlin S. W. 68.

E. NUSSBAUM.

---

# LES TENUES DE LA SECONDE GARDE IMPÉRIALE

## LES GUIDES DE LA GARDE

(Suite de l'article paru dans le N<sup>o</sup> 3 de 1939, page 57.)

### I I. — Régiments des Guides de la Garde (mai 1854-1870) (1).

La description de l'uniforme des corps de la Garde, en date du 19 juin 1854, ne mentionne les Guides que pour indiquer (en observation) : « L'uniforme des Guides ayant été précédemment décrit, et n'ayant pas depuis subi de modifications essentielles, ne figure pas dans la présente description. »

Effectivement, c'est la tenue prescrite en 1853 que porte le régiment dans les premiers mois qui suivent son entrée dans la Garde, et c'est ainsi, avec le dolman à trois rangs de boutons, le collet garance, le plumet de 1853, et sans la pelisse, que le représentent les dessins de l'époque (2).

Entre les derniers mois de 1854 et le Règlement du 5 mai 1857, lequel décrit d'une façon extrêmement détaillée la tenue définitive du régiment, quelques légères modifications furent apportées à l'uniforme du corps. (Le *Journal militaire* est muet sur la date de ces modifications.) Le tableau ci-après les fait ressortir :

	1853	1857
Dolman : Rangées de boutons . . . . .	3	5
Collet (fond) . . . . .	Garance.	Vert foncé.
Petites chamarrures entre les brandebourgs . .	—	Chamarrures jaunes d'or.
Pelisse . . . . .	—	Verte, 6 brandebourgs.
Plumet de colback. . . . .	Hauteur : 20 cm. Pas de plumes flottantes.	Hauteur : 25 cm., terminé par de longues plumes flottantes.

(1) Règlements :

Description de l'uniforme des musiciens des régiments de la Garde Impériale, 29 août 1854.

Tarifs et devis des effets d'habillement à l'usage des différents corps de la Garde Impériale, 1<sup>er</sup> décembre 1855.

Description sommaire du harnachement des chevaux des différents corps de la Garde Impériale, 5 mai 1857. (*J. M.*, 2<sup>e</sup> sem. 1857.)

Description de l'uniforme des différents corps de la Garde Impériale, 15 juin 1857. (*J. M.*, 2<sup>e</sup> sem. 1857.)

Devis et tarifs des effets d'habillement à l'usage des différents corps de la Garde Impériale, 1<sup>er</sup> novembre 1858.

Suppression du cordon fourragère dans différents corps de l'armée, 21 mars 1860.

Description du nouveau modèle de bonnet de police affecté à tous les corps de l'armée, 15 mai 1860.

(2) Un dessin de JANET-LANGE, paru dans l'*Illustration* du 5 août 1854 et donnant les tenues de la Garde Impériale à la création, représente bien les Guides avec la tenue du Règlement de 1853.

Nous allons chercher à préciser la date de ces modifications :

Tout d'abord, divers documents datés de 1854 donnent le régiment avec la tenue suivante : dolman à 5 rangs de boutons, collet garance, chamarrures entre les brandebourgs; plumet du nouveau modèle, pas de pelisse. C'est ainsi qu'apparaissent les Guides dans les planches de Lalaisse, datées de 1854 (1), et dans des photographies de la même année (2). Donc, à la fin de 1854, le corps a déjà reçu les chamarrures du dolman (3), les 5 rangées de boutons et le nouveau plumet; la pelisse n'est pas encore en service et le collet est toujours garance.

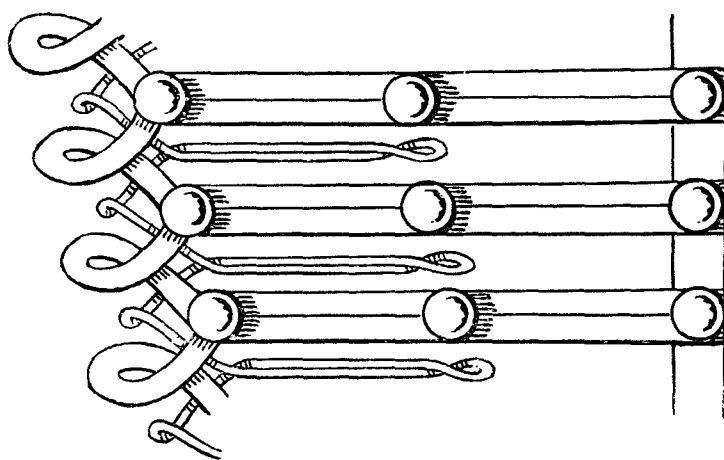
Au début de 1855, le collet garance a été remplacé par un collet vert. La pelisse a été adoptée très peu de temps après. En effet :

1<sup>o</sup> Les « Devis des effets d'habillement », établis à la date du 1<sup>er</sup> décembre 1855, prévoient pour le dolman : drap garance pour les parements seulement; 18 gros boutons et 77 petits; enfin, 15 m. 250 de soutache à chamarrer pour le dolman (quantité exactement égale à celle qui figure, pour le même objet, aux « devis » du 1<sup>er</sup> novembre 1858).

2<sup>o</sup> Les mêmes devis de 1855 prévoient les détails de confection de la pelisse, certainement adoptée au cours de l'année. Nous en avons confirmation par le tableau bien connu d'Alfred Dedreux, daté de 1855, et représentant le colonel Fleury : le colonel et les guides qui l'accompagnent ont la pelisse, le col vert et les 5 rangées de boutons au dolman; le plumet des cavaliers est surmonté de plumes flottantes.

Quant au manteau, il reçut sur la rotonde 4 larges brandebourgs en galon soubise jaune d'or, ceci très peu après l'entrée dans la Garde. L'artillerie de la Garde reçut en effet une distinction analogue dès le Règlement du 19 juin 1854, et les devis d'habillement du 1<sup>er</sup> décembre 1855 prévoient 2 m. 10 de galon jaune d'or pour le manteau des Guides.

On doit donc dater de 1855 la tenue définitive du corps, y compris la pelisse d'un modèle nouveau, longue, avec seulement 6 brandebourgs en tresse carrée, pelisse qui devait servir de modèle pour celle attribuée aux Hussards en 1858. Cette pelisse a



Tressage du dolman des Guides de la Garde.

(1) LALAISSE : *L'Armée et la Garde Impériale* 1853-1866. — Pl. 2, Guide; Pl. 42, Trompette; Pl. 43, Officier (toutes trois datées de 1854).

(2) Cf. entre autres la photographie du lieutenant de Brécourt (1854), dans *La Giberne*, 5<sup>e</sup> année, p. 61.

(3) Ces chamarrures avaient été portées par le régiment de Hussards de la Garde royale. Ce corps et les Guides sont les seuls à avoir eu cette distinction.



été portée, aux Guides, suivant une mode assez particulière au régiment : au début, vers 1855, elle est portée légèrement sur l'épaule droite, qu'elle couvre nettement plus qu'il n'était d'usage dans les hussards (1); à partir de 1858 ou 1859, elle se porte nettement en arrière, attachée à la même hauteur sur chaque épaule (2).

L'uniforme du corps ne devait plus subir que de légères modifications :

Le 21 mars 1860, le cordon de colback avec la fourragère tressée sur la poitrine est supprimé;

Le 15 mai 1860, un nouveau bonnet de police est mis en service. Il diffère de l'ancien modèle par le fait que le bandeau concave vert est remplacé par des rabats arrondis et convexes, et que le nœud hongrois du devant se trouve non plus sur le bandeau vert, mais sur le fond écarlate du bonnet, en place d'attribut; le gland reste attaché sur le côté, au bout de la flamme simulée (malgré les termes du Règlement du 15 mai 1860, qui indique le gland attaché au coin supérieur du bonnet).

Quant au harnachement, décrit le 5 mai 1857, il ne diffère que par de minimes détails de celui décrit en 1853.

(1) Cette disposition est visible dans le portrait du colonel Fleury et dans les planches de Dumaresq (1856).

(2) Cf. Photographies de Guides et d'Officiers dans la « Garde Impériale », du capitaine RICHARD, p. 1, 87, 99, 266, 305.

Colback noir; flamme écarlate; soutache de la flamme, gland de la flamme et pompon jaune d'or. Plumet blanc à base noire bleutée, tulipe en cuivre. Jugulaire en cuivre. Cordon de colback jaune d'or (rentrant à l'intérieur de la pelisse). Pelisse vert foncé, toutes les tresses, brandebourgs et cordon jaune d'or; fourrure noire; boutons en cuivre. (Le haut du collet du dolman est visible au-dessus de la fourrure de la pelisse.) Pantalon garance, passepoil vert foncé, bandes jaune d'or, fausses bottes en cuir noir. Dragonne et courroies de bélières en buffle blanc. Sabretache: le dos, visible sur le dessin, est en cuir noir, avec une petite bordure « en veau laqué jaune d'or », visible sur les bords. Gants blancs.



Guides de la Garde.  
Cavalier. Grande tenue de service, en pelisse (1857).  
(D'après Lalaisse.)

Un « Tableau des tenues de la Garde » (1), adopté le 6 avril 1864, précise les différentes tenues portées par la troupe :

A) *Pour les prises d'armes :*

- |  |   |
|--|---|
| 1. Grande tenue de service . . . . .   | Colback, flamme, plumet, dolman, pantalon à fausses bottes; sabretache; giberne et ceinturon blancs.<br>Chevaux : Schabraque, porte-manteau, bride, manteau sur les fontes, sans petite besace, ni bissac, ni couverte. |
| 2. Tenue de service habituel . . . . . | Colback sans flamme ni plumet, dolman, pantalon à fausses bottes, giberne et ceinturon blancs; sabretache recouverte.<br>Chevaux : Comme pour la tenue n <sup>o</sup> 1.  |
| 3. Tenue de manœuvre . . . . .         | Bonnet de police, veste, pantalon de cheval, giberne sans sabretache.<br>Chevaux : selle nue, bride.  |
| 4. Tenue de route . . . . .            | Colback, dolman, ceinturon, giberne, sabretache. Pelisse sur l'épaule.<br>Chevaux : Même tenue que pour le service habituel, plus la couverte, la petite besace et le bissac.   |
| 5. Tenue de campagne . . . . .         | Comme la tenue de route, plus les effets de campement.<br>Chevaux : Même tenue que pour la route, plus les effets de campement.   |

B) *En dehors des prises d'armes :*

- |                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| 1. Grande tenue de service . . . . .  | Même tenue que pour les prises d'armes.           |
| 2. Grande tenue ordinaire . . . . .   | Comme la précédente, sans giberne ni jugulaire.   |
| 3. Tenue du jour de service . . . . . | Comme la tenue n <sup>o</sup> 2 de prise d'armes. |
| 4. Tenue du jour ordinaire . . . . .  | Comme la précédente, sans giberne ni jugulaire.   |
| 5. Tenue du matin . . . . .           | Pantalon de cheval, veste, bonnet de police.      |

(La tenue de ville correspond, suivant le cas, aux tenues 2 ou 4, en dehors des prises d'armes, le pantalon d'ordonnance pouvant remplacer le pantalon de cheval.)

*Insignes des grades :* Les galons de brigadier, garance en 1853, sont devenus jaune d'or à partir de 1855.

Les galons de sous-officiers sont en or, à lézardes, liserés de garance.

Les chevrons d'ancienneté sont écarlates ou or en galon cul-de-dé non liseré; pour les trompettes, en dépit des termes du Règlement de 1857 qui les indique écarlates, ils ont été portés en laine verte.

Les fers à cheval des maréchaux ferrants sont brodés en laine garance.

*Tenue des sous-officiers :* Le Règlement du 15 juin 1857 décrit une tenue de ville pour les sous-officiers. Elle comprend : un schako de carton, recouvert en toile vernie, avec pompon jaune d'or, et semblable à celui des officiers; le dolman et le pantalon d'ordonnance; un ceinturon en cuir verni noir, avec bélières de sabre et de sabretache de même; sabretache d'ordonnance, sabre d'ordonnance; dragonne en cuir verni noir (fig. de la p. 88).

Cette tenue de ville est également portée par les brigadiers-fourriers.

(A suivre.)

Chef d'escadrons DARBOU  
et Émile NUSSBAUM.

(1) Archives de la Guerre (Communications de M. le colonel GUINARD).

## LES UNIFORMES DES TROUPES DE LA MARINE ET DES COLONIES DEPUIS 1814

(Suite de l'article paru dans le N<sup>o</sup> 3 de 1933, page 69.)

Le 4 juin 1883, un dolman en flanelle bleue, à tresses plates, semblable à celui des officiers et avec mêmes soutaches de grade qu'au dolman, est mis en service pour les colonies, en place du paletot de molleton.

Le sabre est celui d'adjudant de la ligne, à fourreau en acier à un seul bracelet. Dragonne de petite tenue d'officier, en cuir noir. Ceinturon comme les officiers.

Les dolmans en toile blanche et en flanelle bleue, mis en service le 28 octobre 1886, sont semblables à ceux des officiers, sauf l'insigne de grade, qui est un galon d'argent mêlé de rouge.

*Musiciens.* — Le 3 septembre 1888, les galons d'or de fonction, portés au collet du paletot et de la capote sont supprimés et remplacés par une lyre écarlate, bordée d'un petit cordonnet d'or, placée sur les manches des effets.

Le sous-chef de fanfare avait reçu, le 12 août 1884, l'assimilation de sergent-major. Sans que la chose eût été explicitement précisée, il a pris, à partir de cette époque, les galons et le sabre de sergent-major, tout en conservant au collet le double galon d'or de fonctions. La décision du 3 septembre 1888 ne supprimant que les galons de fonctions des simples musiciens, le sous-chef a continué à porter le double galon du collet, en ajoutant en outre, généralement, sur les manches la lyre des musiciens brodée en or.

*Chef de fanfare.* — La tenue est celle de l'adjudant, mais le dolman ne comporte aucun insigne de grade et porte au collet, exécutée en or, la broderie distinctive de sous-chef de musique (lyre sans bandelettes et cordonnets).

Par une curieuse anomalie, en dehors de toute réglementation, et en s'appuyant sur les termes du règlement de 1873, les chefs de fanfare adoptèrent le képi d'adjudant, mais avec toutes les tresses — ainsi que le pompon — mélangées d'or et de rouge, ce que devait régulariser seulement le grand règlement de 1903 (1).

(1) A la même date, dans la ligne, le sous-chef de musique a le képi d'adjudant à soutache argent et rouge; lyre sans bandelettes en or sur le devant. Le chef de musique (rang d'officier), a le képi de sous-lieutenant, soutaches en or, lyre à bandelettes.

A noter que l'Infanterie de marine ou coloniale n'a jamais eu de chef de musique à rang d'officier.

*Officiers.* — Pour les officiers, la tenue est complètement modifiée. Le 29 mars 1883, sont supprimés : le schako, la tunique, le paletot, le hausse-col, le ceinturon de soie noire et le sabre ancien modèle. La nouvelle tenue comprend :

Dolman, semblable de tous points à celui des officiers de la ligne. Fond en drap bleu foncé (noir en réalité), collet et parements en drap du fond; tresses et brandebourgs en poil de chèvre noir; une rangée de 7 boutons dorés du modèle de 1873; au collet, une ancre encablée brodée en cannetille et paillettes d'or. Les grades sont marqués sur les manches par un trèfle formé d'un nombre de soutaches d'or correspondant au grade, avec le mélange d'argent indiquant les grades de lieutenant-colonel, major, adjudant-major et capitaine-major. Aux épaules, pattes d'épaules terminées par un trèfle, avec 2 boutons, en poil de chèvre noir pour la tenue journalière, en cannetille d'or mat pour la grande tenue : à 4 brins pour officier subalterne, à 6 brins pour officier supérieur. Le 2 mai 1890, le numéro du régiment dut remplacer l'ancre au collet.

Dolman en flanelle bleu foncé, remplaçant le paletot. Il est confectionné comme le dolman d'ordonnance avec les différences suivantes : les brandebourgs du devant sont remplacés par des tresses plates en poil de chèvre noir, terminées à leur extrémité par une pointe rectangulaire et formées d'un galon redoublé; les brides des épaules, en poil de chèvre noir, sont à 2 brins; les trèfles marquant le grade sur la manche sont en galon d'or plat et non en soutache. Ce dolman remplaçait en tenue ordinaire le paletot aux colonies, et pouvait être porté en France. Le 28 octobre 1886, un nouveau modèle de dolman en flanelle bleue est mis en service; il ne comporte plus ni tresses, ni brides aux épaules, mais est complètement uni, avec deux poches sur la poitrine; les grades sont marqués par des galons plats circulaires. Un dolman en toile blanche, confectionné sur le même modèle, mais avec galons mobiles, est mis en service aux colonies. Le dolman de flanelle bleue peut être porté en France dans les circonstances où les officiers de la ligne portent la vareuse.

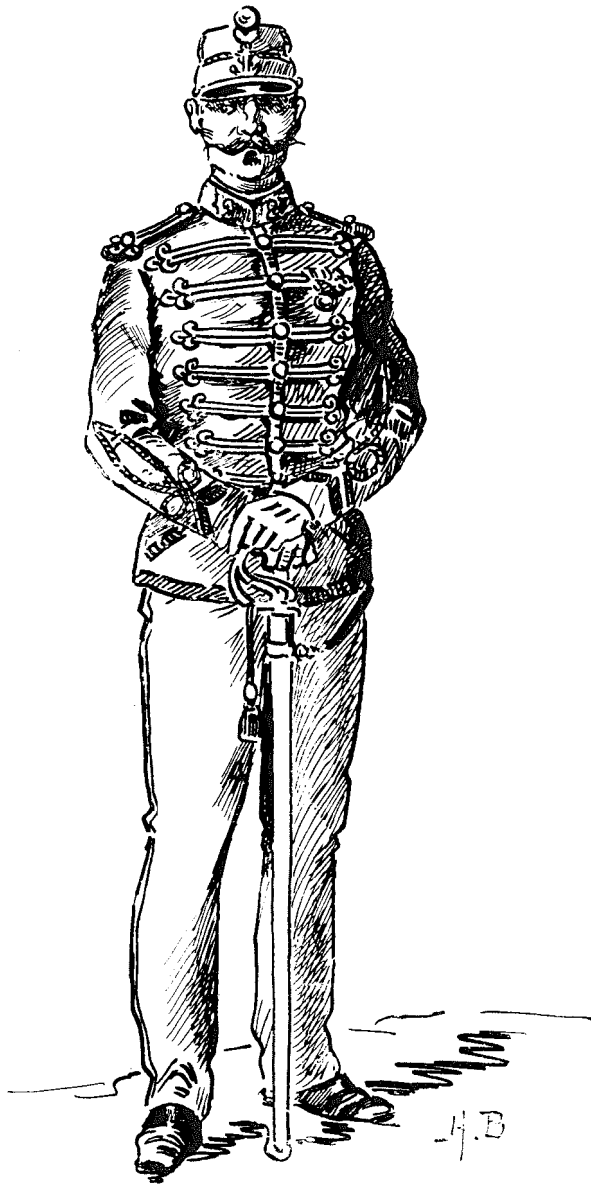
Képi pour toutes les tenues, en drap bleu foncé (noir). Il porte les galons de grade en soutaches d'or (et mélange d'argent pour certains grades), les cordonnets et nœuds hongrois en soutaches d'or, une fausse jugulaire en or et une ancre brodée en or sur le bandeau. Jugulaire en cuir verni liserée d'or. Le 2 mai 1890, numéro du régiment en place de l'ancre (numéro du régiment d'origine pour officiers détachés, appartenant aux corps indigènes, etc.).

Ce képi a servi d'abord pour toutes les tenues. Le 9 août 1886, il est créé un képi de 1<sup>re</sup> tenue comportant les ornements suivants : cocarde tricolore, en soie; ancre en cuivre doré; pompon sphérique en torsade d'or. En grande tenue, le lieutenant-colonel, le chef de bataillon et le major font usage d'un plumet en plumes de coq flottantes tricolores (le bleu à l'extrémité), avec olive en or (1). Le colonel porte une aigrette en héron blanc, avec rangée tricolore à la base, et même olive.

---

(1) Ce plumet flottant est, à cette époque, spécial par tradition à l'Infanterie de marine. Les officiers supérieurs d'infanterie de ligne et du génie ont, jusqu'en 1911, un plumet droit tricolore.

Il faut remarquer en outre que dans l'Infanterie de marine ou coloniale, depuis la suppression du schako, seuls les officiers, adjudants et chefs de fanfare ont porté un képi de 1<sup>re</sup> tenue, avec attribut et pompon (ou plumet). La troupe ne l'a jamais porté, pas même les sous-officiers en tenue de ville.



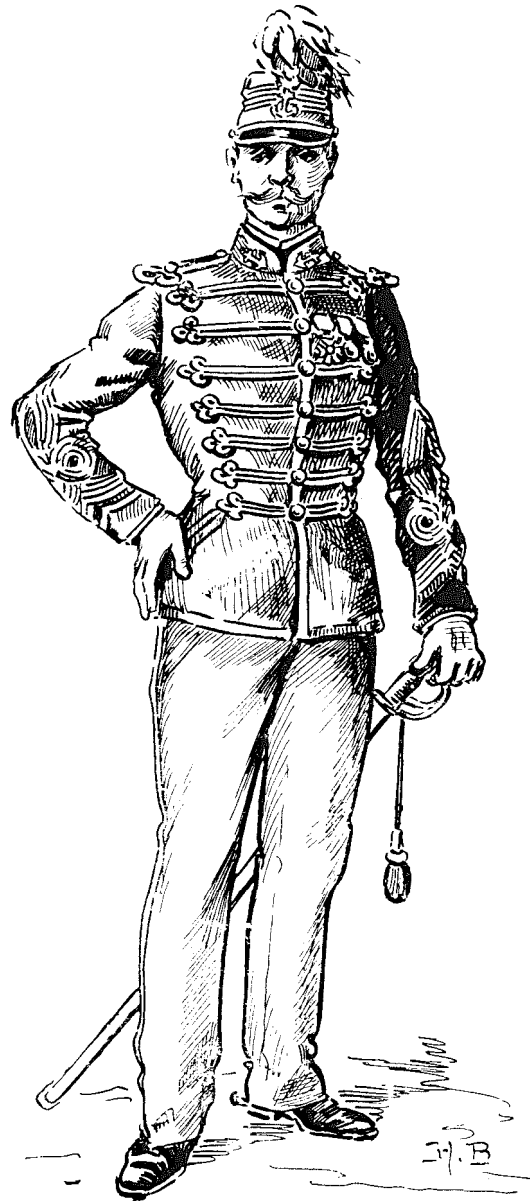
Adjutant d'Infanterie de marine. Grande tenue (1890-1893). — (Règlements.)

Képi noir, soutaches argent mêlées de rouge; fausse jugulaire et ancre en or ou dorées. Cocarde tricolore. Pompon argent mêlé de rouge.

Dolman en drap noir; tresses, brandebourgs et pattes d'épaules en poil de chèvre noir; boutons et numéros du collet en or; galons de grade argent mêlés de rouge.

Pantalon gris bleuté à passepoil écarlate.

Sabre à fourreau acier, garde en cuivre (modèle de fantaisie toléré en tenue de ville). Dragonne en soie noire (modèle de fantaisie). Gants blancs.



Chef de bataillon d'Infanterie de marine. Grande tenue à pied (1889-1890). (Règlements et photographies.)

Képi noir, galons, fausse jugulaire et ancre en or ou dorés; cocarde tricolore.

Plumet tricolore, le bleu à la partie flottante, le blanc au milieu, le rouge au sommet.

Dolman en drap noir; tresses et brandebourgs en poil de chèvre noir; boutons, galons, pattes d'épaules, ancras du collet en or.

Pantalon gris bleuté à passepoil écarlate. Éperons en cuivre. Sabre à garde et fourreau nickelés. Dragonne à cordon noir, gland à grosses torsades d'or. Gants blancs. Cravatte noire et col blanc.

Le pantalon et le manteau ne sont pas modifiés.

Le sabre est celui adopté à la même date pour l'officier d'infanterie, à garde et fourreau nickelés. Dragonne à cordon noir, gland en or mat, à grosses ou petites torsades suivant le grade; dragonne en cuir noir en petite tenue. Ceinturon à boucle, porté sous le dolman, à une seule bélière en cuir verni.

Les officiers montés portent la culotte de drap (ou de coutil blanc) dans la botte à l'écuyère, en cuir noir, avec éperons à la chevalière en cuivre. Les mêmes officiers peuvent porter facultativement, en France, la pelisse du modèle général, en drap bleu foncé (noir), tresses, brandebourgs et olives en poil de chèvre noir, fourrure noire, sans insignes de grade (autorisée le 18 juillet 1889). Un peu plus tard, elle fut accordée à tous les officiers.

Le 21 octobre 1886, le casque colonial reçoit comme ornement une ancre en cuivre doré. En 1888, on autorise le port de brodequins et de jambières pour tous les officiers.

Le harnachement réglé en 1886 et 1890 introduit définitivement le cuir fauve pour la bride, les courroies, etc... De plus, ce harnachement diffère du modèle 1873 par les points suivants : remplacement des fontes par des sacoches en cuir jaune et suppression des couvre-fontes; remplacement du mors en col de cygne par un mors droit, en acier, sans bossettes de cuivre; suppression du porte-manteau, le manteau étant roulé derrière la selle; tapis de selle bleu foncé bordé d'un galon écarlate pour capitaine, de deux galons de même pour tous les officiers supérieurs, sans ornement aux coins. Le 3 septembre 1892, le sabre dut être porté à la selle par un porte-sabre en cuir jaune.

Le 3 février 1890, les insignes spéciaux de major, capitaine adjudant-major, capitaine de tir et capitaine-major sont supprimés. Ces officiers portent désormais les galons de leur grade.

### III. — 1893-1914.

Pendant cette période, la tenue de la troupe n'a subi que des modifications de détail, même après le rattachement à la guerre, en 1900. Celle des officiers, caractérisée par l'adoption, en 1893, de la tunique et des épauettes, s'est maintenue sensiblement la même jusqu'à la guerre. Les dispositions en cours ont été codifiées par le grand règlement du 30 septembre 1903, le premier paru depuis 1873, et qui, avec une mise au point datée du 1<sup>er</sup> janvier 1910, est resté en vigueur jusqu'à la fin de 1914.

*Troupe.* — La tenue en France comprend : Paletot de molleton bleu foncé du modèle antérieur. Il se porte en grande tenue avec les épauettes jonquille. Le collet porte le numéro du régiment, découpé en drap écarlate, posé sur le drap du collet.

Le 6 juin 1904, il était décidé que tout le personnel en service en France ou aux colonies porterait uniformément l'ancre au collet, et ne prendrait le numéro du régiment qu'en cas de mobilisation.

(A suivre.)

Henri BOISSELIER et Chef d'escadrons DARBOU.

## LE 172<sup>e</sup> RÉGIMENT D'INFANTERIE DE FORTERESSE

### RÉGIMENT DU BAS-RHIN - 1938

(PLANCHE HORS TEXTE N° 15)

Continuant nos études sur l'armée actuelle, nous avons voulu donner les uniformes d'un de ces régiments d'infanterie de forteresse, créés en 1935, tel qu'il était à la veille de la guerre, montant la garde au Rhin dans les ouvrages de la « Ligne Maginot ». Nous avons porté notre choix sur le n° 172, le Régiment du Bas-Rhin, dont la portion principale est à Strasbourg, commandé avec tant d'allant et de distinction par mon vaillant camarade de promotion, le colonel de Chomereau de Saint-André. D'accord avec lui, M. Nussbaum avait rassemblé sur ces uniformes une documentation étendue, qui a servi de base à la planche si vivante de Maurice Toussaint et à ses croquis si précis reproduits dans les pages qui vont suivre. Pour les accompagner, M. Nussbaum se proposait d'écrire un article très nourri sur le corps; absorbé par ses fonctions à la défense passive de Strasbourg, il m'a demandé de le faire à sa place : je me bornerai à donner les indications essentielles destinées à compléter les croquis.

L'uniforme de l'infanterie de forteresse se distingue de celui de l'infanterie de ligne par le port du béret et de la ceinture kaki : celle-ci se met soit sur la chemise (tenue de cantonnement), soit sur la vareuse (dont les pans sont alors rentrés dans le pantalon-culotte), soit sur la capote (dans certaines tenues d'hiver). La manche gauche de la vareuse porte une bande d'étoffe en forme d'arc de cercle sur laquelle est inscrit, en lettres bleu foncé, le nom du régiment (*Bas-Rhin* pour le 172). Les lettres sont brodées en or pour les officiers et sous-officiers. Le col rabattu de la vareuse laissant voir le col de la chemise kaki et la cravate kaki, a été depuis étendu à toute l'armée. Le 172 porte la fourragère aux couleurs de la Médaille militaire. Au béret un insigne métallique commun à tous les régiments de forteresse; sur la poitrine l'insigne particulier à chaque régiment.

En grande tenue de prise d'arme (par exemple au 14 juillet 1938), les sapeurs, le tambour-major et les tambours, la garde du drapeau ont des gants blancs à crispins, tandis que les clairons ont des gants blancs sans crispins. Les cuirs du tambour-major et des tambours sont blancs; ceux des clairons fauve foncé. Le tambour-major porte 3 galons de sergent-chef; son parement est orné comme celui du caporal-chef clairon, du galon de fonction en or : ce galon est tricolore pour les tambours et clairons. La musique arbore un fanion qui rappelle que les brancardiers du 172 ont été l'objet d'une citation pendant la guerre.

11 Novembre 1939.

Commandant E.-L. BUCQUOY.

172<sup>e</sup> R. I. F. — 1938.**Clairon.**

Galon de fonction tricolore au parement.

**Lieutenant Chef de musique.**

Brodequins à hautes tiges lacées en cuir fauve. Lyre en or brodée au collet.

**Musicien portant le fanion de la musique.**

Écussons du collet kaki avec chiffre rouge et sou-taches bleu foncé. Lyre rouge bordée d'or sur les bras. Passepoils rouges. Équipement noir. Gants blancs à crispins.

Fanion bleu foncé, bande rouge dans le bas; lion et franges or. Lyre or sur fond vert; ruban de la Croix de guerre et de la Médaille militaire.

**Lieutenant-porte-drapeau. Tenue de mobilisation. (Septembre 1938.)**

Jambières fauves. Casque kaki. Housse de drapeau en toile cirée noire. Revolver. Pas de sabre ni de fourragère; étui de masque et sa banderole gris-vert.

MAURICE DUBOIS





172<sup>e</sup> R. I. F. (1938).

Sapeur et Sergent chef sapeur.

Manche de hache en bois brun. L'insigne des haches croisées est sur les deux bras, découpé en drap rouge. Col de chemise kaki, cravate kaki plus foncé.

Sabre d'infanterie Mle 1845. Les haches croisées sur les bras sont en drap rouge bordées d'or. Col blanc, cravate noire.



MAURICE  
GOSSELIN

Le Colonel de Chomereau de Saint-André,  
Commandant le 172<sup>e</sup> R. I. — 1938. — Tenue de prise d'armes.

Tapis de selle bleu foncé à liteaux blancs.

## INSIGNES RÉGIMENTAIRES

---

*A la demande de plusieurs de nos collègues, nous consacrons cette année encore une planche hors texte aux insignes régimentaires dont la mode s'est généralisée dans l'armée au point d'obliger une circulaire ministérielle à en réglementer le port.*

*C'est P.-A. Leroux (qui, dans sa modestie, a omis de signer son dessin), qui, cette année, a bien voulu se charger du travail de patience que comporte l'exécution d'une pareille planche. Il l'a dessinée, en négligeant la question d'échelle, et avec le seul souci de représenter ces insignes le plus grand possible pour permettre d'en colorier le détail ; il n'est pas possible de le faire avec plus de clarté.*

*Nos lecteurs ont certainement admiré les deux pages de l'Illustration parues en juillet, qui reproduisent, par un procédé mécanique et d'ailleurs remarquable, 72 insignes, créations de la maison Drago.*

*Les 9 que nous reproduisons aujourd'hui ont été choisis parmi les centaines de créations de la maison Arthus-Bertrand, qui a produit des bijoux de haute qualité artistique et que nous remercions de les avoir mis si aimablement à notre disposition. Nous avons demandé au directeur de la maison Arthus-Bertrand de nous exposer en quelques lignes son point de vue concernant la fabrication des insignes : il nous a fait parvenir l'intéressant article ci-dessous, que nous sommes très heureux de publier :*

E.-L. B.

Un dessin très simple, mis en valeur par des couleurs franches, celles de l'émail, sur une petite plaque de métal ronde, ovale, plus rarement carrée ou triangulaire, objet pouvant se porter au béret ou sur la poitrine, fantaisie, semble-t-il au premier abord, tel se présente l'insigne de corps.

On pourrait le rapprocher de l'emblème, si l'art qui en déterminait autrefois le choix n'était aujourd'hui fort désuet. L'emblème évoque des raffinements que l'insigne ne connaît pas. L'insigne veut avant tout élever le cœur des soldats en parlant un clair langage, en reliant le passé au présent, pour montrer la conduite à tenir dans l'avenir. L'insigne tient davantage du blason qui sert parfois à son décor et lui prête ses couleurs et ses « meubles », mais il s'en écarte par l'absence de règles strictes et par l'emploi de motifs plus variés : monuments, paysages, armes de combat y trouvent leur place.

De même que les armoiries étaient l'insigne familial par excellence porté par les roturiers aussi bien que par les nobles, de même l'insigne de corps convient à cette autre famille qu'est le régiment, communauté où l'on vit côte à côte sous la ferme direction du chef. Les familles ont leur histoire et pareillement les régiments. Malgré leur désignation par un numéro d'ordre, ils n'ont jamais oublié leurs origines, le temps où ils s'appelaient : Picardie, Champagne, Piémont..... L'hé-

roïsme du chevalier d'Assas a rendu immortel le régiment d'Auvergne. Plus tard, des victoires lointaines se sont inscrites sur leurs drapeaux, ou bien encore les régiments se sont identifiés avec les villes de leur résidence en temps de paix.

L'insigne a été admis sur l'uniforme parce qu'il résumait fièrement le passé. Les chasseurs où l'esprit de corps est si vif, en ont les premiers compris la portée. Dans le cor qui est leur attribut officiel, ils ont placé un coq, un aigle, une croix de Lorraine..... Après eux les régiments d'infanterie, d'artillerie, du génie, ceux que l'on appelle toujours dragons et hussards, les coloniaux, les aviateurs les ont imités.

Ainsi est né un art nouveau, car l'art est venu à la rescousse de l'histoire et du courage. Il s'est trouvé un éditeur, M. Arthus - Bertrand, qui, bien qu'habitué aux riches pièces d'orfèvrerie et aux médailles modelées par des maîtres, n'a pas hésité à produire ces modestes objets. Dans ses plateaux, les insignes de corps brillent comme des bijoux dans des écrins. La variété ne le lasse pas. Il met la plus grande ingéniosité à exécuter avec perfection l'idée qui fera vibrer ceux à qui l'insigne est destiné.

La collection « Arthus-Bertrand » comprend plusieurs centaines de modèles. Le Centaure à l'arc du 74<sup>e</sup> d'artillerie y voisine avec un paysage de la Meuse choisi par le 155<sup>e</sup> d'infanterie et avec l'insigne des chars d'assaut. Les armoiries de Metz (151<sup>e</sup> R. I.) se rencontrent avec la silhouette de la cathédrale de Rouen (39<sup>e</sup> R. I.) et le lion de Belfort (35<sup>e</sup> R. I.).

Il faudrait des pages entières pour décrire la fantaisie des insignes coloniaux et surtout de ceux qu'ont adoptés les formations de l'air. Les régiments motorisés et les armes modernes ont su trouver des symboles appropriés dont il faut souvent admirer l'ingéniosité.

L'insigne n'étant du reste pas « officiel », peut se modifier et se perfectionner. Il peut aussi se donner. Un jour, nous parlerons des insignes de marine, devenus souvent des « souvenirs » du passage du grand navire dans ses visites à l'étranger.

Fantaisie pure, ce n'est pas là l'insigne : c'est un objet chargé des valeurs de l'esprit comme — on nous pardonnera nos associations disparates — le bouton d'équipage, l'ex-libris, le timbre-poste, le blason, la médaille. Il aura sans nul doute un jour son historien. Celui-ci aura un rôle bien complexe. Il devra évidemment tenir compte des faits et pourra peut-être aussi se placer du point de vue de l'art. Avant tout, il lui faudra ne pas oublier qu'il s'agit de symboles et que ceux-ci ne mesurent pas matériellement les choses : leur grandeur est dans leur force animatrice.

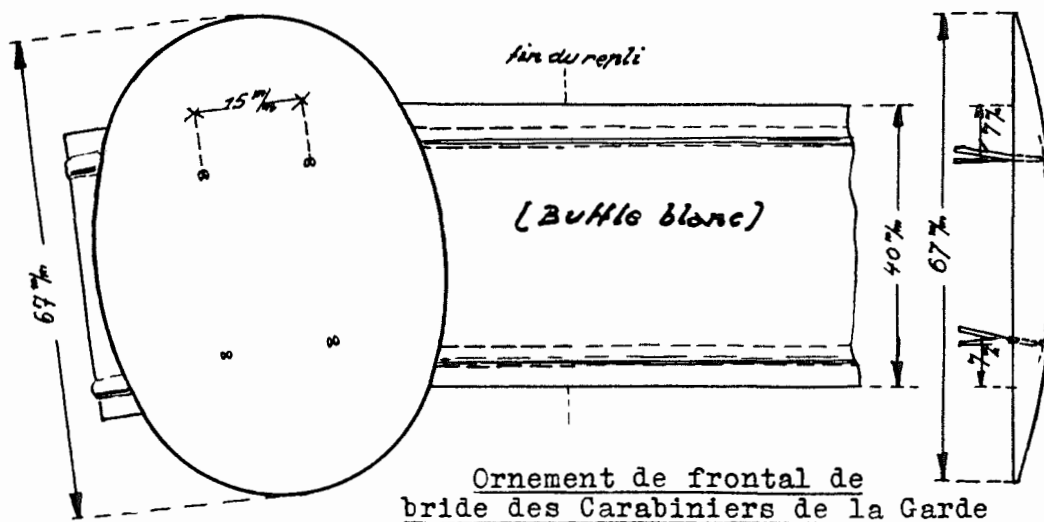
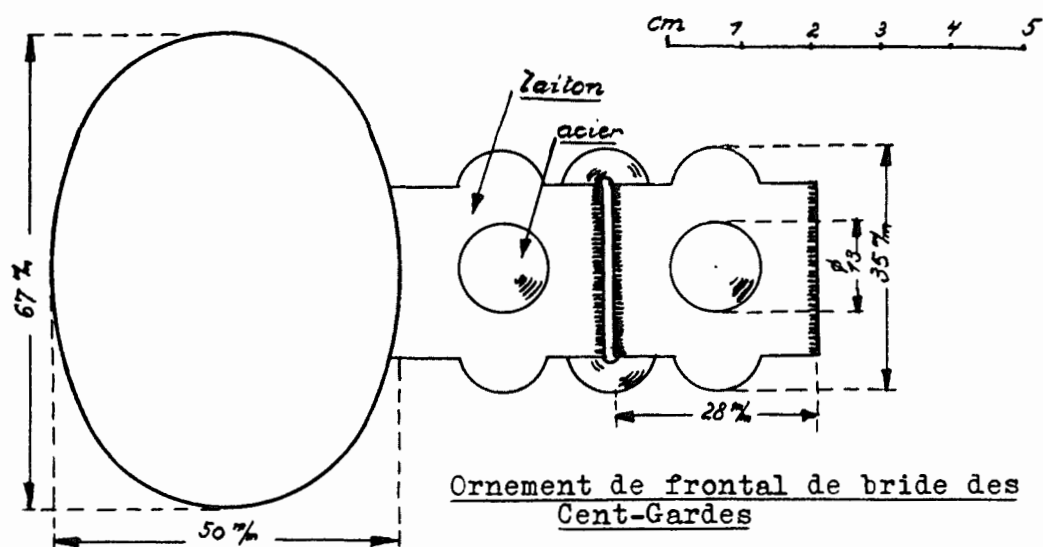
Émile-A. VAN MOÉ.

Bibliothécaire au Département des Manuscrits  
de la Bibliothèque nationale.

---

## QUESTIONS ET RÉPONSES

**Réponse à la 128<sup>e</sup> Question.** — Il s'agit d'un fleuron de frontal de bride d'officier des carabiniers de la Garde impériale (1866-1870). — La description officielle de cet ornement se trouve dans la décision impériale du 7 mai 1866 portant description de l'uniforme de ce corps (J. M. O., année 1866, 1<sup>er</sup> semestre, p. 231 et suiv.). Il est figuré en outre dans l'ouvrage du capitaine RICHARD, *La Garde*, pages 203, 206 et 285 (la figure de cette dernière page montre une bride complète d'offi-



cier). Un frontal complet, avec les fleurons — non dorés — identiques à celui du dessin accompagnant la question, est conservé dans la collection de mon père. Le mode de fixation sur le buffle blanc, ci-dessous représenté, y a été relevé.

L'attribution du fleuron à l'Escadron des Cent-Gardes n'est pas possible, si l'on se reporte à la description des objets appartenant à ce corps, basée sans doute sur des pièces de la collection du colonel Verly, que M. Fallou a publiée dans *La Giberne* (13<sup>e</sup> année, 1911, p. 155). Nous lisons, en effet :

Troupe : fleurons oblongs en cuivre, ornés du chiffre impérial, en cuivre et rapporté, et d'un encadrement estampé en relief.

Officiers : ornements en cuivre doré, portant le chiffre impérial en argent et appliqué.

Les dessins ci-contre montrent, d'une part, le fleuron et une partie du frontal de Cent-Garde, le premier chaînon étant soudé au fleuron (Cf. *La Giberne*, 2<sup>e</sup> année, p. 357; 13<sup>e</sup> année, p. 104); d'autre part, la même partie pour les carabiniers de la Garde. Le fleuron est fixé, légèrement incliné vers l'arrière, sur le frontal en buffle blanc, au moyen de quatre tenons doubles, soudés aux emplacements marqués. Le Règlement, par contre, indique la soudure à la chaînette de la têtère.

A. GRIESSER.

**134<sup>e</sup> Question** (posée par M. R. Cura). — Je possède un sabre dont la lame portait une inscription gravée en or ou dorée sur fond d'acier bleui. Peut-on m'indiquer un moyen de remettre cette lame en son état primitif ou me donner l'adresse d'une maison apte à le faire?

---

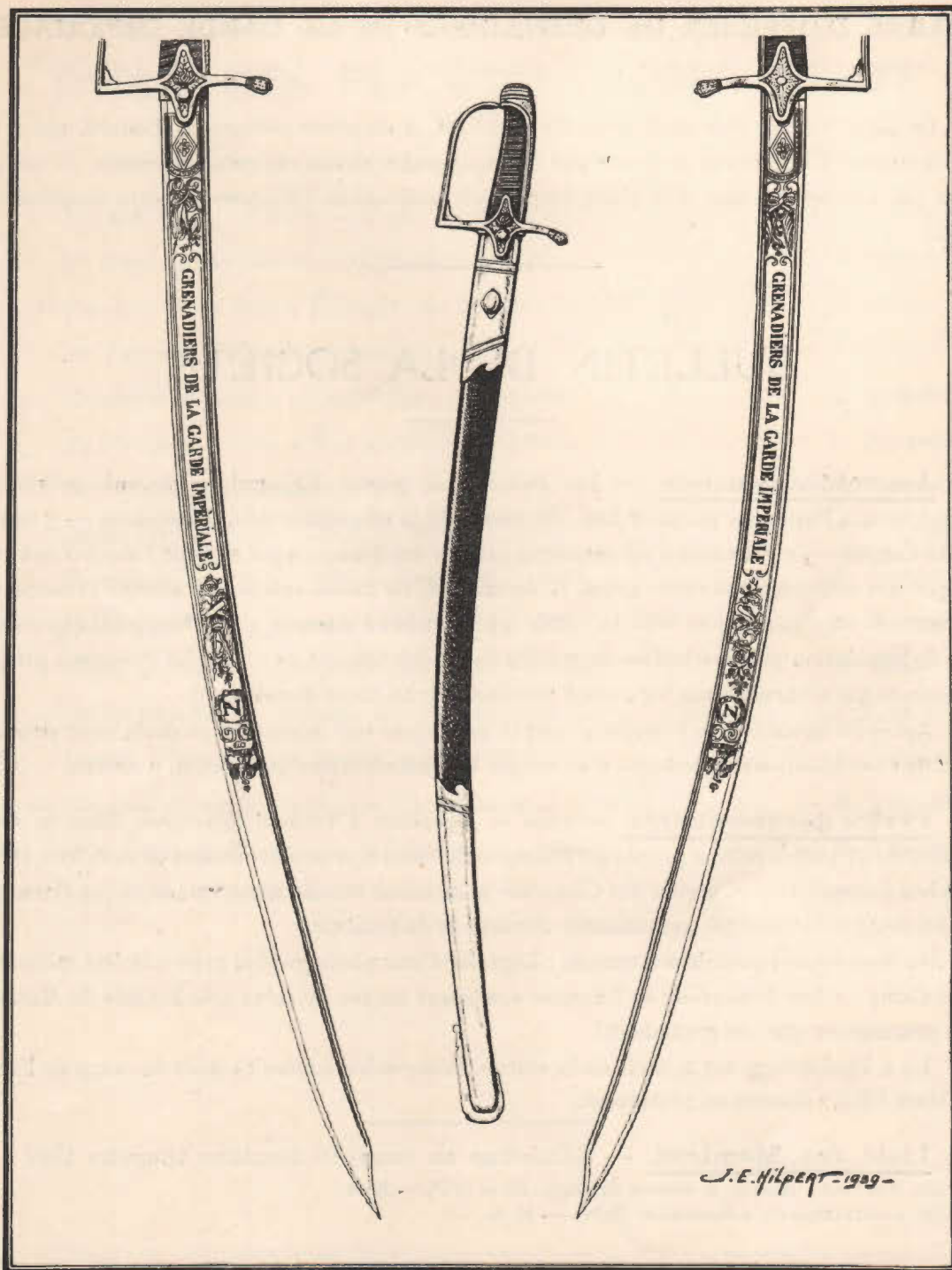
## ÉCHOS ET NOUVELLES

---

**A la gloire de l'Infanterie.** — Une très belle fête militaire a été organisée le 18 juin au Grand Camp, à Lyon, par le 14<sup>e</sup> C. A., à laquelle prirent part de nombreux détachements des régiments de la région.

Le spectacle comportait des reconstitutions des différents combats au cours desquels s'était illustrée l'Infanterie française. Le public, enthousiasmé, put assister à des scènes des batailles de Gergovie, Turckheim, Valmy, Marengo, Sidi-Brahim, la Marne, et fit aux acteurs de ces reconstitutions d'interminables ovations bien méritées. Les uniformes présentaient dans l'ensemble une exactitude suffisante.

---



Sabre d'officier de Grenadier de la Garde Impériale. — 1<sup>er</sup> Empire.  
(Collection E. Giffard.)

## SABRE D'OFFICIER DE GRENADIERS DE LA GARDE IMPÉRIALE

---

Ce sabre est une très belle arme de la collection de notre collègue E. Giffard, qui a bien voulu le confier à M. Hilpert pour en faire le remarquable dessin reproduit ci-contre. Il est intéressant par son oreillon qui, à la place du portrait habituel de l'Empereur, porte simplement la grenade.

---

## BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

---

**Assemblée générale.** — Par suite de la guerre, l'Assemblée générale prévue pour le 15 octobre, à Paris, n'a pu avoir lieu. En raison de la dispersion de nos membres — y compris ceux du Comité — le Président a dû prendre à lui seul des décisions qui ont fait l'objet d'une circulaire que nos collègues ont reçue avant ce numéro ou en même temps. La mesure principale est la décision de faire paraître en 1940 la « **20<sup>e</sup> et dernière année** » du *Passepoil*, qui sera une année de liquidation pour permettre de publier la fin des articles en cours. Le Président prie tous les membres qui n'auraient pas reçu cette circulaire de lui écrire directement.

Après les hostilités, le Président compte provoquer une assemblée générale pour permettre à ceux que ces questions intéressent d'envisager la création d'une publication nouvelle.

**Perles documentaires.** — Sous la signature d'Yvonne Moustiers, dans la *France Militaire* du 21 juillet 1939, à propos du triomphe de Saint-Cyr et du carrousel de cavalerie 1<sup>er</sup> Empire : « Les dolmans bleu et argent des Chasseurs se mêlaient aux dolmans vert et or des Houzards. » La charmante rédactrice est certainement atteinte de daltonisme.

Du *Nouvelliste* (quotidien lyonnais) : Légende d'une photographie prise à la fête militaire du Grand Camp : « Les Grenadiers de l'Empire exécutant un feu de salve à la bataille de *Marengo*. » Quels précurseurs que ces grenadiers !

Lu à Phalsbourg, sur le socle de la statue du maréchal Lobau : « Aide de camp de l'Empereur. Mars 1803. » Encore un précurseur.

**Liste des Membres.** — Admissions au cours du deuxième trimestre 1939 :

DE BEAUFORT (Louis), 6, avenue Erlanger, Paris (VI<sup>e</sup>) — M. A.

DE LA GIRAUDIÈRE, à Nassandre (Eure). — M. A.

---

Le Directeur de la publication : Commandant E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

Imprimerie BERGER-LEVRAULT, Nancy.



## TABLE DES PLANCHES HORS TEXTE

---

N <sup>o</sup> 1	— Royal-Étranger-cavalerie — Règne de Louis XIV . . . . .	Par P. Benigni.
» 2	— 9 <sup>e</sup> Régiment de Cheval-légers-lanciers — 1812 . . . . .	» P. Benigni.
» 3	— Cavalerie de la Légion Étrangère au Mexique — 1866. . . . .	» P. Benigni.
» 4	— 1 <sup>er</sup> Régiment Étranger de cavalerie — 1937 . . . . .	» P. Benigni.
» 5	— Escadrons de Guides d'État-major — 1848-1850. . . . .	» L. Rousselot.
» 6	— Escadrons de Guides d'État-major — 1852-1854. . . . .	» L. Rousselot.
» 7	— 1 <sup>er</sup> Bataillon de Chasseurs à pied — 1938 . . . . .	» M. Toussaint.
» 8	— Garde chérifienne du Sultan du Maroc — 1937 . . . . .	» P.-A. Leroux.
» 9	— Cuirassiers du Roi (7 <sup>e</sup> Rég. de Cavalerie) — 1786. . . . .	» P. Benigni.
» 10	— Garde Impériale — Régiment des Guides — 1859. . . . .	» L. Rousselot.
» 11	— Garde Impériale — Timbalier des Guides — 1860. . . . .	» H. Feist.
» 12	— Garde Impériale — Flamme de Trompette des Guides — 1860. .	» J.-E. Hilpert.
» 13	— Service de Santé de la Marine — 1823-1850 . . . . .	» A. Goichon.
» 14	— Bataillon d'Ouvriers militaires d'Administration — 1852 . . . . .	» H. Boisselier.
» 15	— 172 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie de forteresse — 1938 . . . . .	» M. Toussaint.
» 16	— Insignes de corps — 1939. . . . .	» P.-A. Leroux.

---

## TABLE DES MATIÈRES DE LA DIX-NEUVIÈME ANNÉE

### I. — UNIFORMES

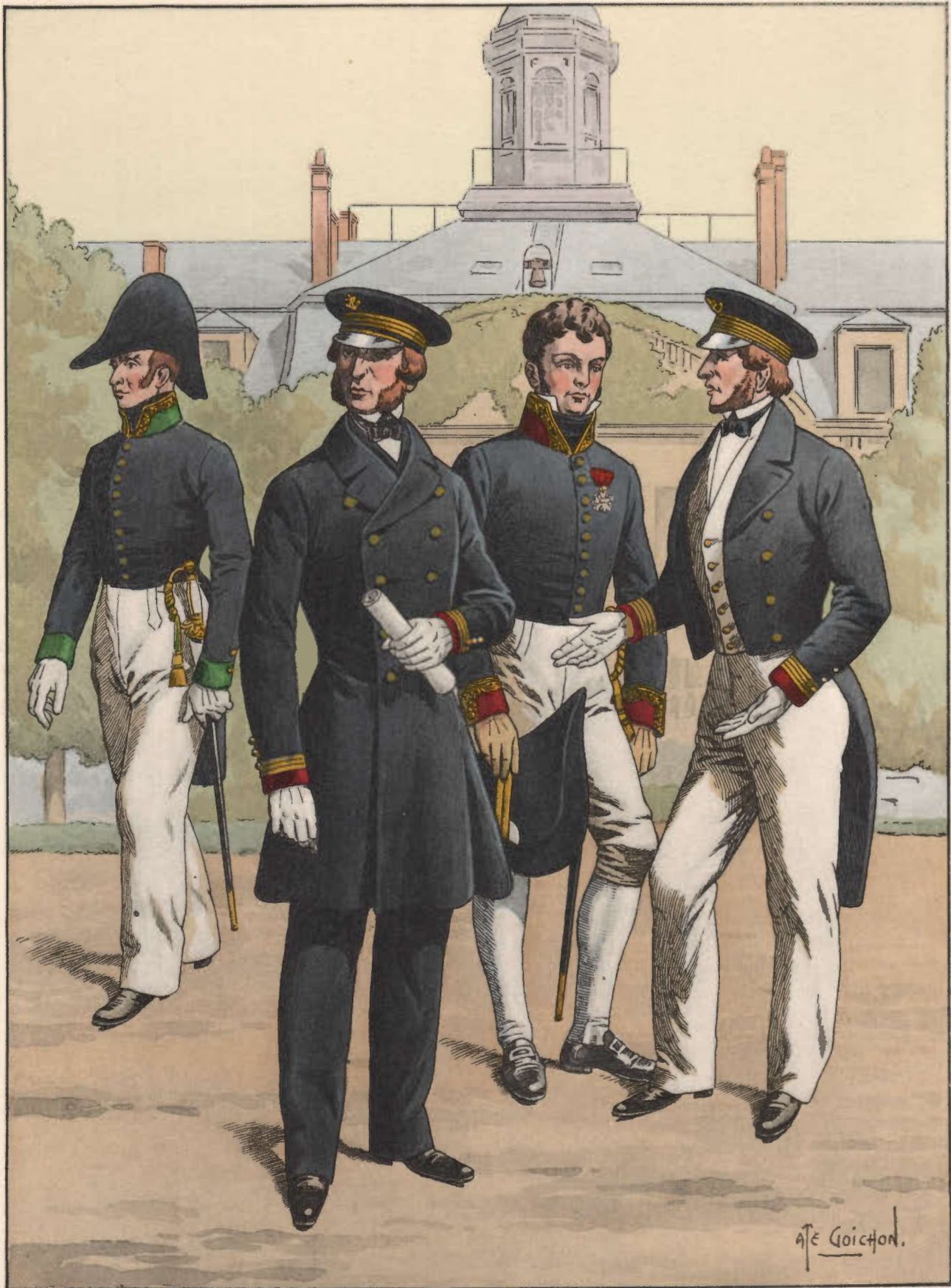
	Pages
Les Devanciers du 1 <sup>er</sup> Étranger de Cavalerie — par P. BENIGNI . . . . .	5
Le Régiment Suisse de Karrer, 1719-1763 — par E. NUSSBAUM . . . . .	16
Tenues de la Cavalerie d'autrefois, 1786 — par P. BENIGNI . . . . .	53
Les Uniformes des Troupes de la Marine et des Colonies depuis 1814	
par Henri BOISSELIER et le Chef d'escadrons DARBOU . . . . .	17, 45, 69, 89
L'Uniforme du Corps de Santé de la Marine — par le D <sup>r</sup> LOYER . . . . .	77
Le Bataillon d'Ouvriers militaires d'Administration, 1852 — par H. BOISSELIER . . . . .	81
Les Tenues de la seconde Garde Impériale : Les Guides	
par Émile NUSSBAUM et le Chef d'escadrons DARBOU . . . . .	25, 57, 85
Infanterie coloniale, juillet 1934 — par P. A. LEROUX . . . . .	73
Garde chérifienne, 1937 — par E.-L. B. . . . .	44
Lanciers du 1 <sup>er</sup> Étranger de Cavalerie, 1937 — par P. BENIGNI . . . . .	14
Le 172 <sup>e</sup> R. I. F., 1938 — par le Commandant E.-L. BUCQUOY . . . . .	93
Le 1 <sup>er</sup> B. C. P., 1939 — par E. NUSSBAUM . . . . .	33
Chez les Chasseurs à pied — par le Commandant E.-L. BUCQUOY . . . . .	42, 73

### II. — BIBELOTS

Sabre d'Officier de Grenadiers de la Garde — 1 <sup>er</sup> Empire . . . . .	101
Plaques des Eaux et Forêts — 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> Empire . . . . .	2
La Selselette — 1918. . . . .	51
Fanion du 6 <sup>e</sup> B. A. C. P. — 1938 . . . . .	41
Insignes régimentaires — 1939 . . . . .	97

### III. — DIVERS

Avant-Propos de la dix-neuvième année . . . . .	1
Alius alium erudit . . . . .	45
Échos et Nouvelles. . . . .	21, 65, 100
Questions et Réponses . . . . .	3, 49, 67, 99
Bibliographie . . . . .	23, 68, 84
Bulletin de la Société . . . . .	23, 52, 76, 102
Table des planches hors texte de l'année . . . . .	103



Pharmacien de 2<sup>e</sup> classe  
petite tenue — 1840

SERVICE DE SANTÉ DE LA MARINE  
Chirurgien de 1<sup>re</sup> classe  
en redingote — 1849

Chirurgien de 1<sup>re</sup> classe  
grande tenue — 1823

Médecin Professeur  
tenue facultative — 1849



BATAILLON D'OUVRIERS MILITAIRES D'ADMINISTRATION — 1852-1853  
Chef de Bataillon  
Commandant le Bataillon

Caporal-tambour et tambours  
Grande tenue



172<sup>e</sup> RÉGIMENT D'INFANTERIE DE FORTERESSE (RÉGIMENT DU BAS-RHIN)

Grande tenue de prise d'armes le 14 juillet 1938

Tambour

Tambour-Major

Caporal-chef clairon

Lieutenant Porte-Drapeau

Sergent



INSIGNES DE CORPS — 1939  
(Créations ARTHUS BERTRAND)

162<sup>e</sup> R. I. Forteresse  
4<sup>e</sup> Hussards  
151<sup>e</sup> R. I.

39<sup>e</sup> R. I.  
35<sup>e</sup> R. I.  
74<sup>e</sup> R. A. D. C.

155<sup>e</sup> R. I. Forteresse  
36<sup>e</sup> R. A.  
8<sup>e</sup> Dragons

## ANNONCES

### LIBRAIRIE MILITAIRE CART

Successeurs de Ch. CLAVREUIL

59, Rue de Seine - PARIS (6<sup>e</sup>)

Téléphone : Danton 93-15

Nous pouvons fournir toute documentation sur les sujets suivants :

*Ouvrages sur l'Art de la Guerre - Costumes et Histoire militaires  
Historiques régimentaires - Gravures militaires - Images d'Épinal*

ACHATS DE BIBLIOTHÈQUES ET LOTS DE LIVRES

Catalogue " LE BIBLIOTHÉCAIRE MILITAIRE " franco sur demande

#### LE PASSEPOIL

ANNÉES ÉCOULÉES DU BULLETIN

On peut encore se procurer les années 1932 à 1938 du bulletin au prix de 100 francs l'année. S'adresser à la direction du *Passepoil*, 24, rue de Rigny, Nancy.

#### LES UNIFORMES DE LA GENDARMERIE DE LA MARÉCHAUSSEE ET DES GARDES 1720-1940

5 séries de 20 planches en couleurs  
par le Commandant E.-L. Bucquoy  
La première série (1720-1815) est parue

Prix pour MM. les membres du *Passepoil* : 22 fr. 50  
à envoyer à l'auteur : C. C. postal 391-43 Nancy.

### AU NAIN BLIEU

JOUETS

— 408, Rue Saint-Honoré, 1 et 3, Rue Richepanse —

JEUX

Tél. Opéra 82-16

PARIS

English spoken

#### Soldats en carton découpé peints sur les deux faces

d'après les dessins de A. GOICHON, Membre du " PASSEPOIL "

SUJETS PARUS :

Cavaliers	} Napoléon Officier d'ordonnance de l'Empereur Brigadier Chasseur à cheval (Garde) Chasseur à cheval (Garde)	Grenadiers	} Sergent sapeur Sapeur Tambour-major Tambour	Officier	
1 <sup>er</sup> Empire		à pied		1 <sup>er</sup> Empire	Sergent
					Caporal Grenadier

Cavalier 10 Fr. — Fantassin 5 Fr.

NOTA. — Ces soldats sont vendus également en planches, non découpés. — Demander les Prix.

# AU PLAT D'ÉTAIN -- JOUETS

Société à Responsabilité limitée au Capital de 340.000 francs

37<sup>QUATER</sup> ET 39, RUE DES SAINTS-PÈRES - PARIS-VI<sup>E</sup>

Anciennes Maisons LUCOTTE et MIGNOT réunies

## Spécialité de soldats de plomb fins pour collections

Reconstitution historique -- Accessoires

SEULE MAISON EN FRANCE SPÉCIALISÉE DANS LE SOLDAT DE COLLECTION

## SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la Société d'Étude des Uniformes de France " Le Passepoil " est patronnée par un Comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les trois mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs (de nationalité française) et correspondants (de nationalité étrangère).

### COMITÉ ACTIF

COMMANDANT E.-L. BUCQUOY

(Fondateur et Président)

COMMANDANT DARBOU

(Vice-Président)

E. NUSSBAUM

(Secrétaire-Trésorier)

VICOMTE GROUVEL

(Membre perpétuel)

(Secrétaire général de la Sabretache)

CAPITAINE BOUTMY

(Président de la Société de Collectionneurs de Figurines historiques)

CH.-F. KELLER

(Membre perpétuel)

H. BOUSSELIER

L. ROUSSELOT

P. MARTIN